

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 46 du 6 avril 2017, 14 h 00

Palais du Pharo – Amphithéâtre Gastaud – Marseille
PV soumis à l'approbation de la CFVU du 4 mai 2017

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Philippe CASSUTO, Vincent EGEEA (pouvoir), Marcel PASQUINELLI, Chantal TARDIF (pouvoir), Jean-Michel VITON.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

William BENESSIANO, Denis COLLOMP, François DEVRED (pouvoir), Mohammed KOUBITI, Mohamed OUFELLI, Nathalie-Audrey RUBIO, Eric VALERIO (pouvoir).

Collège des Usagers :

Nils ATTIAS (pouvoir), Nesrine BENALI (pouvoir), Adrien CATALLAN (pouvoir), Lucie CHUNIAUD (pouvoir), Paul DEVOGE (pouvoir), Esthèle GOURE (pouvoir), Florent GRAU, Morgane HENOCQUE, Eloïse HERVY, Loïc LE MOUEL, Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET (pouvoir), Guillaume TRICAUD (pouvoir).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Corinne GORI (pouvoir), Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Serge BARD (pouvoir), Cheffia NATOURI (pouvoir).

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Effectif présent ou représenté : 31

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Marie-Pierre BALZING, Bernard CAMPS, Michel CARETTE, Pascal CARLIER, Sandrine CLOAREC, Isabelle DIMEGLIO, Patrick DISDIER, Pierre GRANIER, Romain LAFFONT, Nolwenn LECUYER, Laurence MOURET, Lionel NICOD, Jean-François PABA, Idoya de PONCINS, Thierry VIGREUX.

ORDRE DU JOUR :

I Procès-verbal

- PV de la CFVU du 09/03/2017 (pour approbation)

II Actualités

III Présentation

- Développement Professionnel Continu (DPC) (pour information)

IV Formation / Pédagogie

- Partie haute de l'offre de formation : ajustements (pour avis)
- Labellisation de Cordées de la réussite : demande de renouvellement (pour délibération)
- Reconnaissance de nouvelles activités dans la catégorie « Bonus Engagement Etudiant » (pour délibération) :
 - Egalité hommes-femmes
 - Lutte contre les discriminations
 - Développement durable
- Diplômes en partenariat à l'international (pour avis)
- Calendriers universitaires des composantes pour 2017/2018 (pour délibération)
- Attribution de financements au titre du FIP 2017 (pour délibération)
- Frais de Formation Continue des diplômes nationaux pour 2017/2018 (pour avis)



V **Vie étudiante**

- Projets FSDIE (pour délibération)
- Forfait Sport : grille tarifaire (pour avis)

VI **Questions diverses**

Le VP Formation ouvre la séance à 14 h 03.

Il indique que deux points, soumis à la CFVU pour avis, sont ajoutés à l'ordre du jour initial :

- Expérimentation PACES : modifications de la candidature AMU ;
- Capacité d'allergologie : renouvellement de l'habilitation.

Ces ajouts de dernière minute sont imposés par les contraintes calendaires nationales qui ponctuent le traitement de ces dossiers.

I ACTUALITES

Le VP Formation expose les points d'actualité suivants :

1) Modalités d'accès en master 1

Il a été fait mention, dans le cadrage AMU régissant les modalités d'inscription, de progression et de validation en licence et master, des mesures transitoires qui encadrent la constitution des effectifs de master 2017/2018 : les étudiants inscrits en master 1 en 2016/2017 seront soumis à une sélection en vue d'un accès en master 2 en 2017/2018. Cette disposition transitoire concerne la seule cohorte susmentionnée, qui reste assujettie au régime antérieur de la sélection à l'entrée en master 2. Pour ce qui est des étudiants ayant validé une licence en 2016/2017, ceux-ci s'inscrivent dès à présent dans le nouveau cadre réglementaire qui positionne la sélection en master au niveau du M1. A titre exceptionnel, et pour la seule année 2017/2018, les formations de master auront donc constitué leurs populations de M1 et de M2 à l'issue d'un processus sélectif.

2) Evénements Vie étudiante

Les principaux événements étudiants organisés récemment sont évoqués (*Journées des Arts et de la Culture dans l'Enseignement Supérieur* d'une part, et *Printemps des Associations* d'autre part) : le programme en est décrit. Concernant le *Printemps des Associations*, les projets mis en place dans ce cadre ont été sélectionnés et financés par le FSDIE à l'issue d'un appel d'offre, ce qui a suscité un dynamisme particulièrement accru autour de cette manifestation. M. Pedotti se félicite de l'organisation couplée du *Printemps des Associations* et de la *Fête de la Science* : ce rapprochement a permis de mobiliser des publics diversifiés, à la fois étudiants et lycéens, favorisant ainsi des interactions opportunes.

3) Appel à Manifestation d'Intérêt – Accompagnement des étudiants du secteur ALLSH vers l'insertion professionnelle

Dans le prolongement de l'Appel national à Manifestation d'Intérêt (AMI) susmentionné, l'Université d'Aix-Marseille a déposé une candidature qu'elle a finalement retirée, la masse salariale envisagée en cas de succès ayant été présentée comme temporaire. Or, le MENESR, à l'initiative de cet AMI, a précisé ses orientations, annonçant que ces crédits seraient finalement pérennes : la tutelle a donc conservé le dossier d'AMU, lequel a été retenu pour un des deux postes budgétaires demandés. A ce jour, des clarifications restent toutefois nécessaires quant au maintien effectif au-delà de 2017/2018 de la masse salariale prévue au titre d'un projet sélectionné dans le cadre de cet AMI.

4) Appel à Manifestation d'Intérêt – Disciplines rares

Dans le cadre de l'AMI susmentionné, l'établissement a soumis trois dossiers à la tutelle.

5) Avis du HCERES relatifs à l'auto-évaluation des formations

Les avis du HCERES relatifs aux dossiers d'auto-évaluation des formations d'AMU ont été communiqués à l'établissement. Ces retours vont être diffusés aux composantes dans les meilleurs délais. L'établissement pourra exercer un droit de réponse consécutivement à ces avis. Il sera ainsi possible de relever d'éventuelles erreurs matérielles ou de formuler des observations sur le contenu des expertises du HCERES ; dans tous les cas, il est obligatoire d'en accuser expressément réception. Cette procédure passera par l'application Pélican, et devra avoir été finalisée au plus tard le 26 avril 2017, ce qui suppose l'organisation d'un rétro-planning adapté à une coordination harmonieuse de ces opérations à l'échelle de l'établissement.

II PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 9 mars 2017

Après avoir sollicité quelques ajustements, la CFVU approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 mars 2017.

III PRESENTATION

Le Développement Professionnel Continu (DPC)

M. Disdier présente à la CFVU le cadre de mise en œuvre du DPC (voir annexe 1).



Répondant aux diverses questions de l'assemblée, il fournit les précisions suivantes :

- Le DPC, dans son format actuel, vise une amélioration de la sécurité et de la qualité des soins, ce qui circonscrit assez précisément le champ du dispositif et des activités qui y sont éligibles. Ainsi, des formations en langue vivante ne sont pour l'heure pas prévues dans le cadre du DPC. Défini par le Conseil National Professionnel compétent, ce cadre est toutefois susceptible d'évolutions futures ;
- Des sanctions sont prévues envers les professionnels qui se soustrairaient à l'obligation que constitue le DPC, ces sanctions pouvant s'échelonner de l'injonction à la mise en place d'une procédure pour insuffisance professionnelle.

M. Carette identifie des points de convergence entre les cadres qui régissent respectivement le DPC d'une part, et la Formation Continue (FC) et la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) d'autre part :

- Dans les deux cas, des processus qualité sont mis en place, au travers notamment d'enquêtes de satisfaction menées auprès des bénéficiaires des prestations dispensées. M. Disdier précise que, pour ce qui concerne le DPC, ces enquêtes sont anonymes et strictement déclaratives, de sorte qu'elles ne constituent pas un outil fiable. Des contrôles ciblés *a posteriori* leur sont préférés, contrôles qui sont engagés sur la base de signalements spécifiques à tel ou tel organisme de formation ;
- Le DPC, la FC et la FTLV présentent la caractéristique commune d'être régis simultanément par plusieurs tutelles ministérielles, ce qui peut engendrer des exigences contradictoires, particulièrement difficiles à concilier lorsque celles-ci conditionnent l'octroi de financements.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) *Expérimentation PACES : modifications de la candidature AMU*

Le VP Formation décrit l'appel à candidature national relatif à l'expérimentation PACES, dans le contexte duquel AMU a déposé un dossier. M. Viton indique que les autorités ministérielles ont sollicité quelques ajustements de la candidature de l'établissement :

- Le projet d'AMU repose sur la création de parcours adaptés en licence susceptibles de déboucher sur un accès direct en 2^{ème} année de Diplôme de Formation Générale (DFG2) en santé. Ces parcours adaptés ont été initialement présentés par l'établissement comme étant sélectifs dès l'entrée en semestre 1. Le MENESR souhaite que cette étape de sélection en parcours adapté soit opérée à l'issue du semestre 1, c'est-à-dire à l'entrée en semestre 2. La position d'AMU à l'égard de cette préconisation consistera à donner suite à la demande du MENESR pour la seule année de mise en place du dispositif. Dès la deuxième année de fonctionnement, le dispositif de sélection sera rétabli dans son organisation initiale : les parcours adaptés seront donc bien sélectifs dès l'entrée en semestre 1.

Rappelant que la réglementation nationale proscrit la pratique d'une sélection à l'entrée en licence, M. Pedotti exprime son étonnement quant à cette mesure. Mme Mouret note que, si l'accès en licence n'est en effet soumis à aucun processus sélectif, cette pratique est en revanche possible dans le cadre du recrutement à un dispositif spécifique au sein de ladite licence.

M. Pedotti estime pour sa part préférable de ne pratiquer de sélection en parcours adapté qu'à l'entrée en semestre 2 car cela permettrait aux étudiants de disposer d'un semestre d'adaptation avant d'opter expressément pour le choix de ce cursus.

M. Carlier souligne que les licences dispensées au sein de la FSS sont soumises à une capacité d'accueil physique limitée. Or, les procédures afférentes à la déclaration d'une capacité d'accueil pour une formation non sélective imposent de privilégier les candidats de l'académie de rattachement. L'introduction d'un processus sélectif pour l'accès aux parcours adaptés de licence permettra donc à la FSS de s'affranchir de cette contrainte, et ainsi d'accueillir en parcours adapté des étudiants provenant d'autres académies.

La position d'AMU quant à la mise en place d'une sélection dès le semestre 1 des parcours adaptés est ensuite explicitée. Cette position s'appuie sur les calculs de probabilités ci-après. Ces calculs mettent en lumière les facteurs susceptibles d'influer sur les comportements des étudiants et, par suite, sur l'attractivité des parcours adaptés :

- Les capacités d'accueil associées à la sélection dans les parcours adaptés ont été déterminées de sorte que la probabilité d'intégrer le DFG2 à l'issue d'un second concours PACES soit égale à la probabilité de réussite à l'issue d'un parcours adapté. Statistiquement, l'attractivité des parcours adaptés devrait donc être équivalente à celle qu'offrirait une seconde PACES, pour la population des étudiants ayant échoué à un premier concours PACES (ci-après dénommée population 1). Ce modèle doit cependant être nuancé par un paramètre additionnel, résultant des éventuelles stratégies qui pourraient être adoptées par les étudiants de la population susmentionnée. En effet, un étudiant ajourné à l'issue d'un premier concours PACES s'orientera vers la formule offrant le plus de chances d'intégrer le DFG2 : à cet égard, le niveau des notes obtenues au premier concours PACES devrait avoir une incidence directe sur le choix de redoubler ou d'intégrer un parcours adapté. Pour l'heure, ce paramètre ne peut être ni chiffré, ni évalué ;
- Concernant la population primo-entrante des néo-bacheliers (ci-après dénommée population 2), il est possible que cette population estime ses chances d'accéder au DFG2 par le concours PACES inférieures à celles qu'elle aurait en passant par un parcours adapté de licence. L'attractivité potentielle des parcours adaptés auprès des néo-bacheliers est d'autant plus plausible que lesdits parcours déboucheront en tout état de cause sur la validation d'une licence, même en cas d'échec à l'entrée en DFG2.



Il résulte de ces éléments que le potentiel d'attractivité des parcours adaptés de licence peut être partiellement évalué pour la population 1 ; en revanche, il peut difficilement être quantifié et anticipé pour la population 2. L'instauration d'une sélection dès le premier semestre de parcours adapté garantira une maîtrise des flux qui permettra d'accueillir les étudiants dans des conditions idoines.

- Le MENESR sollicite une augmentation des capacités d'accueil initialement proposées pour les parcours adaptés de licence. L'établissement donne suite à cette demande en fixant un effectif de vingt étudiants par parcours (soit un effectif total de soixante pour l'ensemble des trois parcours), en lieu et place d'une capacité d'accueil de quinze étudiants par parcours (soit quarante-cinq au total pour l'ensemble des trois parcours) dans la première version du dossier. M. Pedotti remarque que cet accroissement de la capacité d'accueil consolidée pourrait avoir une incidence défavorable sur les conditions d'enseignement.
- Sur l'ensemble du *numerus clausus* annuel associé au concours PACES, une part est réservée aux accès en DFG2 par le biais des parcours adaptés de licence. Dans sa première version, la candidature d'AMU indiquait que cette part serait fixée à 5 % à la mise en place du dispositif puis serait susceptible d'être augmentée à 7 % au cours des années universitaires à venir. En accord avec les préconisations du MENESR, cette part sera finalement de 7 % à la phase initiale de l'expérimentation, et pourra atteindre 9 % ultérieurement.
- Le projet ouvre aux étudiants ajournés à l'issue d'une première PACES la possibilité d'intégrer une deuxième année de parcours adapté (L2). Le MENESR souhaite l'ouverture de cette L2 dès 2017/2018, ce qui suppose que les étudiants non admis au concours PACES 2016/2017 se positionnent en vue de s'inscrire dans un dispositif sur lequel ils n'auront pas été suffisamment informés en amont. AMU ne valide donc pas ce calendrier qui semble trop précipité.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux projets de modifications du dossier présenté par AMU, dans le cadre de l'expérimentation nationale relative à la PACES.

Les ajustements votés sont les suivants :

- Les parcours adaptés de licence ont vocation à être sélectifs :
 - o entre le semestre 1 et le semestre 2 pour 2017/2018 ;
 - o dès l'entrée en semestre 1 pour 2018/2019 : cette information sera mentionnée dans APB ;
- Les capacités d'accueil des parcours adaptés de licence sont augmentées. Elles s'élèvent à vingt par parcours, soit un total de soixante pour l'ensemble des trois parcours ;
- Sur l'ensemble du *numerus clausus* annuel associé au concours PACES, une part est réservée aux accès en DFG2 par le biais des parcours adaptés de licence. Cette part est fixée à 7 % ; elle atteindra 9 % au cours des années universitaires à venir ;
- La L2 des parcours adaptés de licence ne sera pas ouverte dès 2017/2018.

2) Capacité d'allergologie : renouvellement de l'habilitation

M. Viton rappelle le cadre réglementaire et pédagogique des capacités de médecine, diplômes nationaux permettant la validation d'une compétence ; il ne s'agit pas d'une spécialisation médicale proprement dite. Il indique que la présente demande de renouvellement d'habilitation s'inscrit dans la réforme actuellement en cours du troisième cycle des études médicales.

M. Koubiti note que le dossier soumis au vote de ce jour (voir annexe 2) nécessite la levée de certaines incohérences et inexactitudes dans la déclinaison des éléments de contexte et de calendrier.

Vote

Sous réserve d'une actualisation des éléments de contexte et de calendrier déclinés dans le dossier afférent (voir annexe 1), la CFVU émet à l'unanimité un avis favorable au dépôt auprès de la tutelle de la demande d'habilitation d'AMU à délivrer la capacité d'allergologie.

3) Partie haute de l'offre de formation : ajustements

Mme Almeras explicite les propositions de modifications soumises au présent vote, relativement à la partie haute de l'offre de formation d'AMU telle que celle-ci sera déployée lors de la prochaine accréditation de l'établissement (sous réserve d'accréditation effective par la tutelle) (voir annexe 3).

Le VP Formation indique que de nouveaux ajustements seront opérés à l'issue de la relecture des fiches AOF des formations. Cela se concrétisera par un vote global définitif, au mois de juin 2017, de la partie haute de l'offre de formation, puis des fiches AOF des filières.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux propositions d'ajustements de la partie haute de l'offre de formation d'AMU (voir annexe 3), en vue de l'accréditation de l'établissement par la tutelle pour la période 2018/2022.



4) Labellisation de Cordées de la réussite : demande de renouvellement

M. Vigreux présente le dispositif des Cordées de la réussite (voir annexe 4).

Une demande de renouvellement de labellisation est formulée pour quatre dossiers (voir annexe 5). Rapporteurs pour chacun de ces dossiers, les étudiants membres de la CFVU sollicités à cet effet déclinent leurs conclusions d'expertise : les quatre rapports aboutissent à un avis favorable.

Seul le dossier du projet SPRING appelle quelques remarques et recommandations :

- Quelques éléments de rédaction doivent être corrigés ;
- Le tutorat étudiant dispensé dans le cadre cette cordée ne fait l'objet d'aucune valorisation au titre de l'engagement étudiant : ce constat est source d'interrogation. M. Laffont indique qu'une réflexion est actuellement en cours au sein de la composante Polytech' relativement à cette problématique ;
- Le dossier fait état d'une absence de convention écrite dans le cadre de cette cordée. M. Laffont précise que le montage de parcours d'excellence est actuellement à l'élaboration entre la composante Polytech' d'une part, et divers lycées d'autre part. Les termes de ces partenariats ne sont pas encore finalisés à ce jour et la conclusion des conventions consécutives n'est donc pas aboutie.

M. Nicod précise que l'IUT est soumis à l'obligation de constituer 35 % de ses effectifs étudiants de bacheliers issus de filières technologiques. Afin de répondre à cette contrainte, l'IUT a conventionné avec une vingtaine de lycées, ceux-ci opérant une présélection des dossiers des bacheliers technologiques concernés : les dossiers des bacheliers ayant participé à la cordée des Tech' Toniques sont examinés avec une bienveillance particulière en vue de leur admission à l'IUT.

M. Koubiti s'étonne de la part très majoritaire de lycées marseillais parmi les établissements secondaires impliqués dans le dispositif des cordées de la réussite. M. Nicod et Mme Mouret expliquent cette situation par le fait que les cordées ne concernent que des lycées classés REP +, ce qui cible principalement des EPLE marseillais. Par ailleurs, les activités organisées dans le cadre des cordées supposent la venue des élèves sur les sites universitaires : le dispositif rencontre donc un plus grand succès dans les lycées situés à proximité géographique des campus d'AMU. Ce facteur est naturellement limitatif pour les élèves des lycées trop excentrés par rapport aux antennes universitaires.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve le dépôt auprès des services académiques des demandes de renouvellement de labellisation des cordées de la réussite suivantes : SPRING, Tandem, les Tech's Toniques et ESPQPM.

Les dossiers communiqués aux services académiques sont annexés au présent procès-verbal (voir annexe 5).

5) Diplômes en partenariat international (DPI)

Les deux projets de DPI suivants sont discutés :

- diplôme délocalisé impliquant le master mention *Ingénierie de la Santé* – parcours-type *Médicaments et produits de santé* (UFR Pharmacie), en partenariat avec l'Université des Sciences de la santé du Cambodge ;
- double diplôme impliquant la licence mention *Langues, Littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)* – parcours-type *Italien* (UFR ALLSH), en partenariat avec l'Università degli Studi di Napoli « l'Orientale » (Italie).

Respectivement rapporteurs pour les deux dossiers susmentionnés, MM. Pasquinelli et Benessiano établissent leurs conclusions d'expertise et émettent un avis favorable à chacun de ces deux projets.

Concernant la coopération italienne, M. Benessiano constate que :

- Ce partenariat cible un effectif restreint (trois étudiants par établissement partenaire soit six au total). Mme Mouret indique que les effectifs ciblés par les DPI sont généralement faibles en raison de la rareté des financements accordés aux étudiants (financements européens notamment) : il serait donc souhaitable qu'AMU envisage des solutions supplétives à ce problème. Le VP Formation confirme que l'établissement s'est d'ores et déjà saisi de cette question :

- o à la faveur du Schéma Directeur de l'Offre de Formation (SDOF) ;
- o dans le cadre du déploiement de sa politique internationale. Une convention vient en effet d'être conclue avec deux universités espagnoles et une université italienne en vue de la création d'un campus transméditerranéen. Cette initiative a vocation à s'accompagner d'un développement des soutiens à la mobilité étudiante.

- Le dossier ne fait pas état des modalités de financement du partenariat, en l'absence d'annexe financière. Dans la mesure où il s'agit d'un double diplôme, le VP Formation note que la coopération s'appuie sur les maquettes d'enseignement existantes, ce qui suppose l'absence de coûts directs additionnels. Des coûts indirects supplémentaires devraient en principe être évalués et recensés dans le dossier, mais la quantification des coûts complets des DPI constitue une notion qui est encore mal appréhendée par les porteurs de projets.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux projets de DPI suivants (voir annexe 6) :

- diplôme délocalisé impliquant le master mention *Ingénierie de la Santé* – parcours-type *Médicaments et produits de santé* (UFR Pharmacie), en partenariat avec l'Université des Sciences de la santé du Cambodge ;
- double diplôme impliquant la licence mention *Langues, Littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)* – parcours-type *Italien* (UFR ALLSH), en partenariat avec l'Università degli Studi di Napoli « l'Orientale » (Italie).



6) Reconnaissance de nouvelles activités dans la catégorie « Bonus Engagement Etudiant »

Mme Lécuyer expose à la CFVU le projet d'introduction de trois nouvelles activités à valoriser au titre du bonus « Engagement Etudiant » (voir annexe 7) :

- égalité hommes-femmes ;
- lutte contre les discriminations ;
- développement durable.

Elle précise que cette démarche répond aux orientations définies au niveau national.

Ces activités nouvellement reconnues pourront être exercées dans un cadre associatif. Toutefois, une même activité ne pourra pas être bonifiée deux fois. Si un engagement étudiant exercé en contexte associatif s'avère éligible à la fois aux activités susmentionnées et à l'activité « Engagement dans la vie associative », il conviendra donc de définir à quel titre la démarche devra être valorisée dans le cursus.

La DEVE sera vraisemblablement sollicitée en vue d'opérer une communication à destination de la communauté étudiante relativement à ce nouveau menu d'activités.

M. Koubiti évoque les règles de comptabilisation des points de bonification. Il s'interroge sur la pertinence des correspondances établies entre les notes sur 20 points, et la transposition de ces notes en niveaux de gradation associés aux différents échelons de bonification. Mme Lécuyer indique que les seuils de notes retenus pour l'élaboration de ces correspondances ont été déterminés par analogie avec les pratiques préexistantes : ce paramètre peut cependant être modifié. M. Pedotti estime opportun de réexaminer cette question à l'issue d'une année d'observation sur la mise en place de ces nouvelles activités de bonus.

Mme Almeras détaille ensuite les ajustements apportés au socle commun des bonus AMU (voir annexe 8) :

- Les nouvelles activités décrites ci-dessus ont été intégrées ;
- L'activité de participation à un orchestre symphonique a été précisée comme étant organisée dans le cadre d'OSAMU ;
- Pour le bonus Tandem, il a été rappelé que la note attribuée doit être transposée en niveau de gradation pour pouvoir être comptabilisée au titre de la moyenne semestrielle.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve la reconnaissance des activités suivantes dans la catégorie de bonus « Engagement Etudiant » :

- égalité hommes-femmes,
- lutte contre les discriminations,
- développement durable.

Ce vote se traduit par la validation :

- des modalités de prise en compte et de bonification des activités susmentionnées (annexe 7),
- du socle commun des bonus AMU actualisé (annexe 8).

7) Calendriers universitaires des composantes pour 2017/2018

Mme de Poncins présente succinctement les calendriers universitaires des composantes soumis au vote de ce jour en préparation de l'année universitaire 2017/2018 (voir annexe 9).

Le VP Formation indique que les calendriers présentés en CFVU ont été préalablement validés par les conseils des composantes concernées ou, à défaut, par l'instance de la composante ayant à connaître des questions de formation et de scolarité (comité des études, conseil des études et de la vie universitaire...). Cette seconde option :

- peut être mise en œuvre dans le cas où la fréquence et le planning du conseil de composante ne permettent pas de voter le calendrier universitaire de la structure dans des délais adaptés à la préparation de l'année universitaire suivante ;
- est conditionnée à la présence d'élus usagers dans la composition de l'instance précitée.

Quelques remarques générales sont formulées quant à l'élaboration des calendriers universitaires.

M. Cassuto appelle de ses vœux une révision de la structuration des enseignements et des modalités d'évaluation dans certaines composantes, le calendrier des épreuves pouvant s'avérer complexe à établir en raison d'un nombre substantiel d'options à faible effectif étudiant.

Relayant la position des élus étudiants de l'UFR ALLSH, M. Pedotti indique que ceux-ci déplorent une trop forte concentration de leurs épreuves d'examens de fin de semestre impair. M. Collomp objecte que cette modalité d'organisation constitue la contrepartie de l'octroi d'une semaine de révision avant la période d'examen. Il rappelle que ce dispositif répond à une demande forte des étudiants qui seront donc vraisemblablement peu enclins à renoncer à cet acquis. Les difficultés rencontrées pour planifier les épreuves sont d'autant plus prégnantes au cours de la présente période que les travaux associés au Plan Campus empêchent l'utilisation de certaines salles.

M. Pedotti juge peu lisible le format des tableaux soumis au vote de ce jour, préférant une présentation sous forme de frise chronologique descriptive des principales étapes qui jalonnent les calendriers des composantes. Le VP Formation indique que le format actuel des documents est adapté au cadre des délibérations de la CFVU, lesquelles ont vocation à être opposables et donc précises. Or, le document sollicité par M. Pedotti ne permettra pas de voter



des éléments suffisamment détaillés ; ce document pourra toutefois être fourni aux élus afin de faciliter leur travail d'analyse et d'expertise.

M. Collomp souhaite qu'un ajout soit opéré dans le calendrier de l'UFR ALLSH : la mention *Langues et cultures étrangères : aire culturelle romane* devra y figurer, le M1 de cette mention présentant un semestre pair échelonné sur sept semaines.

Vote

Par 30 voix pour et 1 abstention, la CFVU approuve les calendriers universitaires des composantes pour l'année 2017/2018 annexés au présent procès-verbal (annexe 9).

Ce vote s'accompagne des réserves et recommandations suivantes :

- Le calendrier de l'UFR ALLSH devra faire état du M1 de la mention *Langues et cultures étrangères : aire culturelle romane* ;
- Un document d'aide à l'analyse sera fourni aux élus de la CFVU : ce document présentera de manière macroscopique, et sous forme d'axe chronologique, les principales bornes qui ponctuent les calendriers des composantes.

8) Attribution de financements au titre du FIP 2017

Dans le prolongement de la commission *ad hoc* organisée le 13 mars 2017 en vue de l'attribution des financements issus du Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) 2017, le VP Formation présente les projets retenus (voir annexes 10 et 11). Les membres de ladite commission présents en CFVU sont ensuite invités à s'exprimer.

En réponse à l'interrogation de M. Koubiti, Mme Almeras indique que des retours d'information consécutifs à la commission *ad hoc* seront systématiquement adressés aux porteurs des projets non financés.

Le VP Formation note que certains dossiers examinés ou retenus au titre du FIP semblent également éligibles aux appels à projets mis en place dans les cadres respectifs du Schéma Directeur du Numérique (SDN), ou encore d'AMIDEX. Il pourrait ainsi être envisagé de regrouper ces trois appels à projets en un seul. Mme Mouret estime que, si un tel mode opératoire venait à être validé, il s'agirait de veiller à établir un calendrier lisible pour les composantes, et éventuellement déployé sur deux campagnes successives par année universitaire. Le VP Formation émet des réserves quant à la possibilité d'organiser deux campagnes d'examen des projets au cours d'une même année universitaire. Toute campagne effectuée durant une année universitaire N/N+1 concerne en effet des projets à mettre en place durant l'année N+1/N+2 : les projets sélectionnés à la faveur de la campagne la plus tardive de l'année N/N+1 ne pourront pas bénéficier d'un délai suffisant pour une réalisation effective à la date prévue. En outre, il est à noter que ces contraintes de calendrier doivent être conciliées avec le bornage de l'année budgétaire.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financements formulées par la commission *ad hoc* du 13 mars 2017, constituée en vue du pré-examen des dossiers dans le cadre de l'attribution du FIP 2017.

Le classement des projets retenus ainsi que les montants des financements accordés sont présentés en annexe au présent procès-verbal (annexe 10).

9) Frais de Formation Continue des diplômes nationaux pour 2017/2018

M. Carette présente les propositions des composantes relatives aux frais de Formation Continue (FC) des diplômes nationaux pour 2017/2018 (voir annexe 12). La plupart de ces grilles tarifaires ont été validées préalablement par le conseil de composante, ou par l'instance de la composante compétente sur les questions de formation et de scolarité (comité des études, conseil des études et de la vie universitaire...). Cette seconde option peut être mise en œuvre dans les mêmes conditions que celles qui ont présidé au vote des calendriers universitaires 2017/2018 (voir *supra*). Certains tarifs présentés ce jour n'ont pas encore été visés selon l'une des procédures décrites ci-dessus : ils seront donc votés par la CFVU sous réserve de confirmation ultérieure par les instances représentatives de la composante, ou par le Conseil d'Administration pour ce qui concerne l'IEP.

La validation de ces frais de FC a été souhaitée la plus précoce possible afin de pouvoir établir rapidement des devis fiables et finalisés auprès des financeurs.

Les tableaux soumis au vote sont présentés selon un format qui a vocation à évoluer au cours des années à venir. Afin de faciliter le travail comparatif entre les grilles tarifaires d'une année universitaire N/N+1 et celles d'une année N+1/N+2, une/des colonne.s supplémentaire.s sera/seront introduite.s, dans laquelle/lesquelles les composantes apporteront la justification des modifications proposées. Par ailleurs, une réflexion est actuellement en cours afin de clarifier la notion d'aménagement pédagogique, ce qui permettra aux composantes de renseigner cette information de manière exhaustive et homogène.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux frais de FC 2017/2018 proposés par les composantes au titre des diplômes nationaux (voir annexe 12).

V VIE ETUDIANTE

1) Projets FSDIE

M. Pedotti présente les conclusions de la commission FSDIE projets du 22 mars 2017. Cette commission a statué sur :



- les projets d'initiative étudiante présentés en annexe 13 au présent procès-verbal. M. Grau émet certaines réserves quant aux choix opérés par la commission FSDIE (voir *infra* : chapitre des questions diverses) ;
- l'affectation de crédits FSDIE à un projet d'établissement à destination de la communauté étudiante (voir annexe 14). A cet égard, il est précisé que le montant de subvention antérieurement consenti est reconduit. Une discussion a toutefois été menée avec le partenaire impliqué dans ce projet (Radio Grenouille) : il s'agit en effet de baliser les modalités de cette coopération, qui doit impérativement bénéficier aux étudiants d'AMU. Le respect de ces conditions fera l'objet d'une évaluation *a posteriori*.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les avis de la commission FSDIE du 22 mars 2017, concernant :

- les projets d'initiative étudiante détaillés en annexe 13 au présent procès-verbal ;
- l'affectation de crédits FSDIE à un projet d'établissement à destination de la communauté étudiante (voir annexe 14).

2) Forfait Sport : grille tarifaire

Mme Dimeglio présente la grille tarifaire associée au forfait sport (dit « Pack Sport ») qui sera prochainement proposé par AMU (voir annexe 15). Pour l'ensemble des bénéficiaires de la prestation, le paiement des frais sera réalisé en ligne au moyen d'une application informatique spécifiquement dédiée, laquelle permettra également d'administrer la gestion des pratiques sportives (inscription aux différentes activités, choix des créneaux horaires...). Concernant le public étudiant, le paiement ne sera donc plus associé aux chaînes d'inscription administrative dans les formations, comme ce fut le cas antérieurement.

M. Pedotti tient à saluer le travail considérable mené en vue de l'élaboration du Pack Sport. Il relève notamment l'ampleur des discussions multilatérales qui ont été menées avec les différentes associations sportives.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la grille tarifaire du Pack Sport AMU présenté en annexe 15 au présent procès-verbal.

VI QUESTIONS DIVERSES

1) Etudiants en dernière année de doctorat : bornage spécifique de l'année universitaire

En réponse à la question soulevée en CFVU du 9 mars 2017, le VP Formation indique que le bornage de l'année universitaire N/N+1 est fixé du 1^{er} septembre de l'année civile N au 31 décembre de l'année civile N+1 pour les étudiants inscrits en dernière année de doctorat. Actée par délibération du Conseil d'Administration du 23 octobre 2012, après avis du Conseil Scientifique, cette mesure permet l'organisation de soutenances de thèses sur l'ensemble de la période ainsi définie.

2) Sélection en master 1

Dans le contexte de la récente instauration d'un processus sélectif à l'entrée en M1, certains candidats peuvent avoir postulé sur plusieurs masters de l'établissement. Il serait opportun que les équipes pédagogiques puissent disposer d'un état exhaustif des réponses adressées aux candidats pour l'ensemble de leurs candidatures. A cet effet, il serait souhaitable que ces données puissent être extraites des bases d'E-Candidat. Mme Mouret constate que, pour l'heure, l'application ne permet pas ce type de requêtes.

3) Financement des projets étudiants par la commission FSDIE : critères d'examen des dossiers

Au nom de l'UNI, M. Grau souhaite rappeler les termes du règlement intérieur du FSDIE, qui prévoit le financement de projets étudiants contribuant au rayonnement et à la visibilité d'AMU. Cette orientation implique que :

- le potentiel du projet en terme de rayonnement pour AMU soit assuré ;
- les projets présentant un caractère exclusivement récréatif soient par nature exclus du champ d'éligibilité du FSDIE.

En application de ce règlement, M. Grau remet en cause les choix récemment opérés par la commission FSDIE. Ont en effet été subventionnés :

- des billets de train pour des étudiants participant à des congrès organisés par des universités autres qu'AMU ;
- des manifestations s'inscrivant dans une démarche de strict divertissement.

Dans aucune de ces deux configurations il ne peut être attesté du rayonnement d'AMU au travers des projets soutenus. M. Grau note par ailleurs que le financement de voyages bénéficie à des types d'initiatives qui ne sont elles-mêmes pas accessibles à tous les budgets étudiants : en cela, l'octroi de crédits issus du FSDIE se fait générateur d'iniquité voire d'inégalité. Cette situation est d'autant plus discutable que le FSDIE est alimenté par les droits d'inscription de tous les étudiants, sans distinction : l'utilisation du fonds doit donc bénéficier au plus grand nombre d'entre eux.

M. Grau souhaite donc que les propositions de financement formulées par la commission FSDIE soient désormais recentrées sur les projets éligibles au subventionnement au sens du règlement intérieur du FSDIE.

M. Pedotti insiste tout d'abord sur le fait que les propositions d'attributions de subventions émises par la commission FSDIE sont formulées collégialement, à la majorité, et à l'issue d'un processus concerté et démocratique. Conscient du caractère exécutoire du règlement intérieur du FSDIE, M. Pedotti rappelle toutefois que la présence d'une



commission autorise par elle-même une marge d'interprétation des termes de ce règlement. Concernant le financement des frais de déplacement dans les congrès, M. Pedotti souligne tout d'abord que le nombre d'étudiants bénéficiaires a été revu à la baisse. Par ailleurs, la participation d'étudiants à des congrès constitue un facteur de dynamisation de la vie associative étudiante, laquelle s'articule, outre sa dimension locale, sur de puissants réseaux nationaux impliquant des déplacements. La présence de nos étudiants à de telles manifestations est indéniablement porteuse de retombées favorables pour AMU en raison de l'expérience et des connaissances acquises ou actualisées à l'issue d'un congrès. Il est désormais envisagé de développer une diffusion institutionnelle mieux encadrée des retours des étudiants suite aux congrès suivis : cette démarche permettra d'en formaliser la valeur ajoutée pour l'établissement. Quant aux projets à caractère récréatif susceptibles d'être financés par la commission FSDIE, ils ne sont soutenus qu'à hauteur d'un faible montant, et sont évalués à la lumière des retombées potentielles qu'ils peuvent avoir pour l'établissement. En l'occurrence, la commission FSDIE du 22 mars 2017 a choisi de subventionner certaines initiatives qui relevaient certes de la pratique d'un loisir, mais qui étaient organisées par des associations en phase de création : il a été estimé que le fait d'aider une association à organiser un événement dans le cadre de son lancement ne pourrait que contribuer à l'image positive d'AMU. Le principe de proscrire le soutien d'événements strictement récréatifs demeure ; une marge d'appréciation de la commission existe toutefois si de tels événements sont susceptibles de retombées pour l'université.

Le VP Formation note que l'UNI a utilement rappelé les axes prioritaires qui président à l'emploi du FSDIE. La commission FSDIE est quant à elle garante du respect de ces orientations, tout en pratiquant une évaluation des dossiers au cas par cas afin d'en évaluer l'opportunité. Cette tâche repose sur un équilibre entre la prise en compte des cadres réglementaires en vigueur d'une part, et l'appréciation des spécificités qui peuvent justifier le financement d'un projet d'autre part.

4) Nuisances occasionnées par certains étudiants au sein des restaurants universitaires du CROUS

Mme Cloarec fait état devant la CFVU des tensions récemment engendrées par les comportements de certains étudiants au sein des restaurants universitaires gérés par le CROUS. Dans la mesure où la capacité d'accueil physique de chaque restaurant le permet, une tolérance est opérée à l'égard des étudiants non consommateurs du CROUS, qui peuvent s'attabler dans la salle de restauration. Cette pratique ne peut cependant avoir cours que si la salle n'est pas saturée ; dans le cas contraire, le CROUS souhaite donner la priorité à ses consommateurs. Cette position a été signifiée aux étudiants à l'occasion de certaines pauses méridiennes, qui correspondent à des plages horaires de forte affluence. Or, ce rappel a quelquefois déclenché des postures d'agressivité de la part des étudiants concernés à l'encontre des personnels du CROUS, lesquels ont parfois pu être vivement invectivés.

Le Président d'AMU a donc été saisi à cet égard, le CROUS sollicitant le soutien de l'université dans ce dossier.

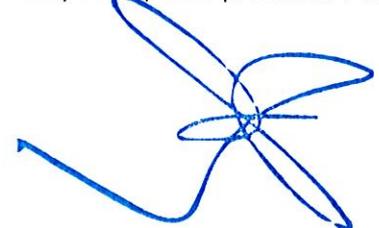
Les membres de la CFVU déplorent et condamnent unanimement les attitudes des étudiants ici décrites ; ils rappellent que les personnels du CROUS font preuve d'une courtoisie sans faille à l'égard des usagers. Il est cependant noté que la problématique soulevée ne pourra être résorbée que si des solutions alternatives sont proposées aux étudiants non consommateurs du CROUS (mise à disposition de fours à micro-ondes pour faire chauffer les repas, ouverture de salles destinées à la consommation des repas). Concernant l'UFR ALLSH, l'absence de tels dispositifs est d'autant plus incompréhensible pour les étudiants que de nombreux espaces sont visiblement inoccupés, conformément aux préconisations de la commission de sécurité.

Outre ces désagréments consécutifs à l'utilisation des locaux et du matériel du CROUS par des étudiants non consommateurs, M. Carette s'interroge sur le caractère réglementaire de cette pratique. Il note plus particulièrement que le fait d'acheminer des denrées alimentaires externes dans un espace de restauration peut présenter un risque sanitaire.

A l'issue de cette discussion, le VP Formation rappelle la position d'AMU, qui soutient pleinement le CROUS : il est demandé aux étudiants d'AMU de se conformer au principe selon lequel les consommateurs du CROUS sont prioritaires quant à l'occupation des locaux des restaurants universitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 18h23.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

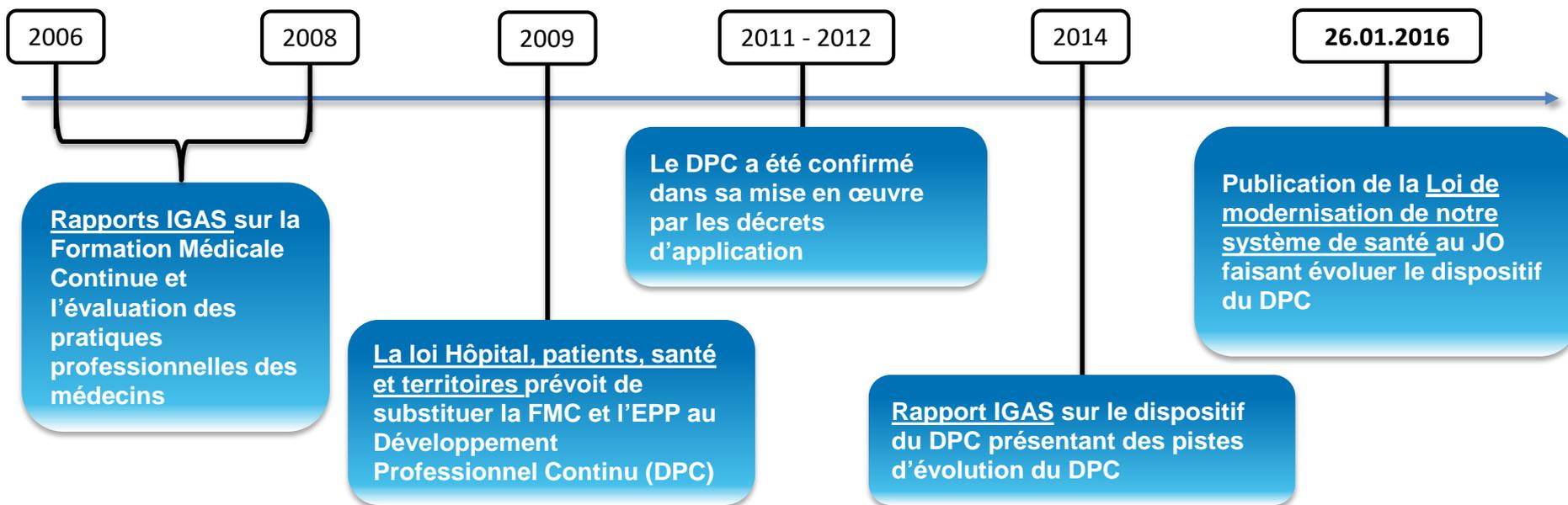
ANNEXE 1



Développement Professionnel Continu des professions de santé

Pr Patrick DISDIER
Aix-Marseille Université
Haut Conseil du DPC
CFVU - 6 avril 2017

Origine et évolution du DPC



Axes de la réforme (article 59 de la loi HPST de 2009) :

- Unifier et simplifier le dispositif de formation
- Mieux garantir son efficience
- Faciliter l'accompagnement des évolutions du système de santé

Axes de la réforme (article 114 de la loi Touraine) :

- Réaliser un parcours de DPC en 3 ans
- Privilégier les actions prioritaires de santé publique
- Définir des orientations nationales par profession en collaboration avec les professions

Les opportunités du DPC 2.0

Au bénéfice des patients

Une démarche de DPC en soutien
des priorités de santé publique

Amélioration de la qualité des
soins et de la sécurité des
patients

Un dispositif de maintien et
d'actualisation des
compétences, d'évaluation
de pratiques
professionnelles et de
gestion des risques



Des actions de DPC indépendantes
ou associées pour garantir la
souplesse nécessaire à un
parcours personnalisé

Une gestion du dispositif
de DPC par et pour les
professionnels de santé

Une offre de DPC spécialisée par profession avec
des contenus scientifiques validés et centrés sur le
soin

Le DPC, une démarche pour tous les professionnels de santé

- Le DPC s'adresse à **tous les professionnels de santé**, tout mode d'exercice confondu
- Environ **1,7 million de professionnels de santé** sont concernés

Un parcours triennal

Composé d'**actions** ou de **programmes** de DPC répondant à 3 objectifs

formation continue

évaluation des pratiques professionnelles

gestion des risques

Un axe qualité fort

Avec un contenu **scientifique et pédagogique** validé et contrôlé

S'appuyant sur des **méthodes et modalités HAS**

Permettant **l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins**

Des orientations nationales prioritaires

Personnalisées par profession et spécialité

Définies par :

1. les **CNP**, les Collèges de Bonnes Pratiques
2. Le **Ministère** en charge de la Santé
3. le **cadre conventionnel**

Evolution de l'obligation : le parcours en 3 ans

- Une démarche individuelle pour chaque professionnel de santé
- Personnalisée par profession et par spécialité
- 3 possibilités de parcours au choix

Entrer dans une
**démarche
d'accréditation**

Réaliser **2 des 3**
types d'actions
de DPC



Action de formation

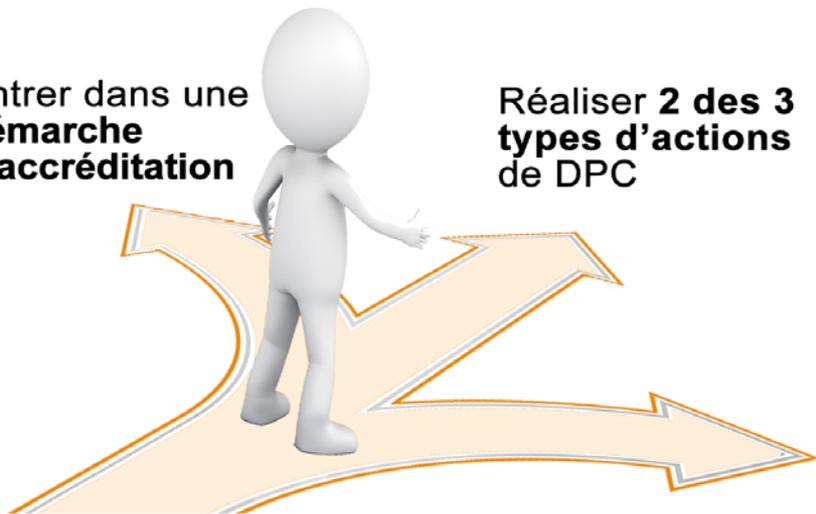
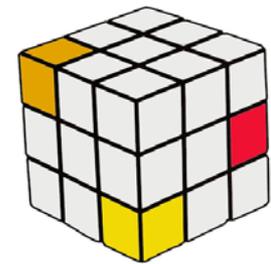


Analyse des pratiques
professionnelles



Gestion des risques

Suivre le parcours
recommandé par le **Conseil
National Professionnel** ou
les représentants de votre
profession



Haute Autorité de santé

Méthodes de DPC

Approche pédagogique ou cognitive

– En groupe

- formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive, formation universitaire...)
- revue bibliographique et analyse d'articles

– Individuelle

- formation à distance (*e-learning, supports écrits et numériques...*)
- formations diplômantes ou certifiantes (autres que les diplômes universitaires)

Haute Autorité de santé

Méthodes de DPC

Analyse des pratiques

– Gestion des risques

- revue de mortalité et de morbidité (RMM)
- comité de retour d'expérience (CREX)
- revue des erreurs médicamenteuses (REMED)
- analyse *a priori* des risques (analyse de processus, analyse des modes de défaillance et de leurs effets)

– Revue de dossiers et analyse de cas

- groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles
- réunions de concertation pluridisciplinaire
- revue de pertinence

– Indicateurs

- suivi d'indicateurs
- registres, observatoire, base de données
- audit clinique

– Analyse de parcours de soins

- Chemin clinique
- Patients traceurs

– Analyse de parcours professionnels

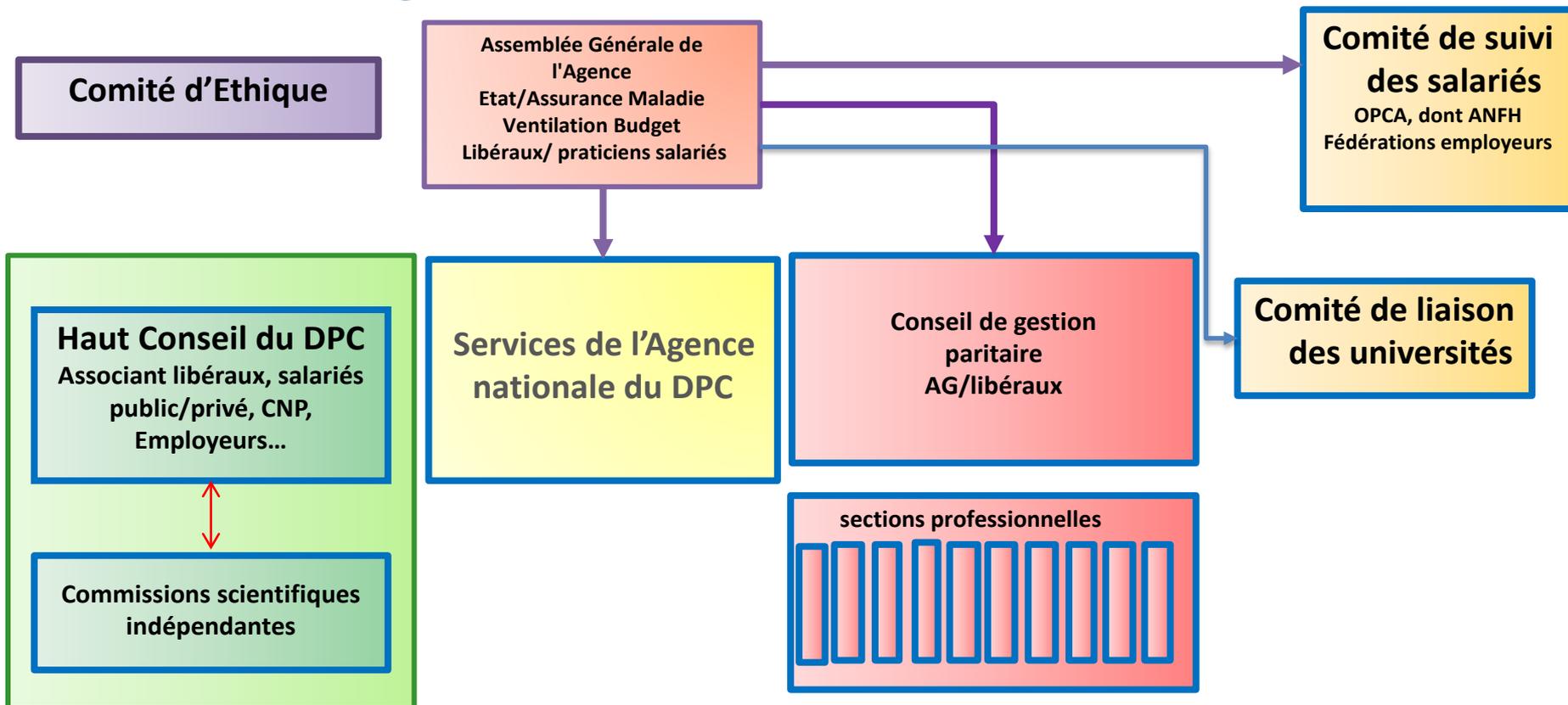
- Bilan de compétence

Haute Autorité de santé

Autres méthodes de DPC

- **Approche intégrée à l'exercice professionnel**
 - Ce sont celles où l'organisation en équipe de l'activité clinique, biologique, pharmaceutique quotidienne, implique à la fois une protocolisation et une analyse des pratiques :
 - gestion des risques en équipe
 - exercice coordonné protocolé pluriprofessionnel (en réseaux, maisons, pôles ou centres de santé...)
- **Dispositifs spécifiques**
 - accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque
 - accréditation des laboratoires de biologie médicale
 - programme d'éducation thérapeutique
 - protocole de coopération
 - formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux)
 - certification des coordinations hospitalières de prélèvement d'organes et/ou de tissus
- **Enseignement et recherche**
 - publication d'un article scientifique
 - recherche clinique en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité
 - maîtrise de stage
 - formateurs pour des activités de DPC
- **Simulation**
 - session de simulation en santé
 - test de concordance de script (TCS)

L'Agence nationale du DPC





Décret relatif à l'organisation du DPC des professionnels de santé (loi Touraine)

Article R. 4021-3. – Pour satisfaire son obligation de développement professionnel continu, le professionnel de santé justifie au cours d'une période de trois ans :

❖ A) Soit de son engagement dans une démarche d'accréditation

❖ B) Soit de son engagement dans une démarche de DPC comportant des actions de formation, d'évaluation et d'amélioration des pratiques et de gestion des risques

✓ La démarche doit comporter sur les trois ans au moins deux de ces trois types d'actions et au moins une s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires prévues à l'article L 4021-2

✓ Ces actions peuvent être suivies de façon indépendante. Elles peuvent également être associées dans le cadre d'un même programme

Dans le cadre de son parcours de développement professionnel continu, le professionnel peut faire valoir toutes les formations organisées par l'**université** qu'il aura suivies

Critères d'enregistrement des structures ou organismes souhaitant présenter des actions de DPC auprès de l'Agence nationale du DPC

Ex : Unités Mixtes de FC en Santé des Universités

- Validité du contenu scientifique des actions
- Qualifications des concepteurs des actions et des intervenants
- Modalités d'évaluation des actions et mise en oeuvre d'une procédure d'amélioration de la qualité
- Transparence des modalités de recours à des sous-traitants pour des activités pédagogiques
- Ressources financières et dispositions garantissant l'indépendance de l'organisme ou de la structure et de ses éventuels sous-traitants notamment à l'égard des entreprises fabriquant ou distribuant des produits de santé
- Politique de gestion des conflits d'intérêts

L'évaluation des actions de DPC

7 commissions scientifiques indépendantes

Médecins, Pharmaciens, Biologistes médicaux, Chirurgiens-dentistes, Sages-femmes, Professions paramédicales et préparateurs en pharmacie, Interprofessionnelle

La grille d'évaluation

- Le libellé
- Les orientations prioritaires
- Les objectifs pédagogique
- Le contenu de l'action
- Les références, recommandations et bibliographie
- La méthode HAS
- Les méthodes pédagogiques
- Les concepteurs
- Les intervenants
- Les modalités d'évaluation
- Le partenariat éventuel
- La sous-traitance éventuelle

Les 4 niveaux d'évaluation

- Favorable
- Favorable avec recommandation(s)
- Défavorable
- Défavorable avec signalement

Les 2 types de contrôle

- A priori (échantillonnage)
- A posteriori (signalement)



Données OGDPC au 30 mars 2016

Nombre de programmes de DPC déposés sur le site de l'OGDPC par les universités

	2013	2014	2015	2016	Total
Médecins	241	434	369	263	1307
Pharmaciens	85	213	196	107	601
Chirurgiens dentistes	53	114	95	48	310
Sage-femme	30	107	110	75	322
Paramédicaux	92	260	316	185	853

Types de programmes de DPC publiés par des universités

Nombre de programmes

Visant plusieurs professions de santé	1 000
Visant une profession	854
Médecin	489
Chirurgien-dentiste	95
Pharmaciens	126
Sage-femme	15
Paramédicaux	129

- **Leadership des médecins conservé**
- **Montée en puissance des autres professions de santé +++**

Les points clés

- **Un périmètre recentré sur la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients**
 - Le DPC est une démarche globale comprenant des actions de formation continue, d'évaluation des pratiques, de gestion des risques
 - Ces actions peuvent être réalisées soit distinctement, soit couplées au sein de programmes dit « intégrés »
- **Une obligation inscrite dans un parcours pluriannuel**
 - Les professionnels de santé doivent rendre compte tous les trois ans via un outil de traçabilité adapté de leur engagement dans une démarche de DPC
 - Cet engagement porte sur leur cœur de métier : le processus de prise en charge du patient, dans un objectif d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
- **Ce parcours pluriannuel comporte des actions ou programmes conformes aux orientations prioritaires**
 - Par profession et/ou discipline sur proposition, des Conseils Nationaux Professionnels et collèges de bonne pratique
 - Par le ministère de la santé (plans de santé)
 - Dans le cadre du dialogue conventionnel (concernant les libéraux conventionnés par l'assurance maladie)

ANNEXE 2

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITE D'ALLERGOLOGIE

I – UNIVERSITE (Préciser les UFR concernées) :

Demande conjointe avec les Universités suivantes	Certains enseignements en collaboration avec les Universités suivantes
	MONTPELLIER
	BORDEAUX
	AIX MARSEILLE Université
	TOULOUSE III Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil
	NICE

II – AVIS :

- **Du ou des Conseils des UFR**
- **Du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire**
- **Du Conseil d'Administration**

III – Nom et qualification du Coordonnateur de l'enseignement :

Pr Pascal Chanez
Clinique des bronches, allergies et sommeil, AP-HM,
Chemin des Bourrelys
Laboratoire d'immunologie INSERM CNRS U 1067, UMR7733,
Aix Marseille Université,
pascal.chanez@univ-amu.fr
TEL 0033 0491 968631
FAX 0033 0491 968902

IV – Justification de la demande :

Les pathologies allergiques sont des maladies fréquentes. A titre d'exemple la prévalence en France des allergies respiratoires est de l'ordre de 25% pour la rhinite allergique, de 7 à 8% pour l'asthme. La prévalence de la dermatite atopique est de l'ordre de 15% chez l'enfant et l'eczéma de contact atteint 8 à 10% chez la femme et 2 à 3% chez l'homme. Quand aux allergies alimentaires et médicamenteuses leur prévalence respective est estimée à 4 et 8%.

Paradoxalement les maladies allergiques sont peu enseignées au cours du deuxième cycle des études médicales puisqu'elle ne représente que 3 questions sur les 345 du programme du 2^{ème} cycle (à 0,9%).

Au cours du troisième cycle des études médicales l'allergologie peut être abordée par le biais d'un DESC de type I permettant notamment aux spécialistes concernés par ces pathologies (pneumologues, dermatologues, pédiatres, ORL) d'acquérir une compétence dans ce domaine.

Néanmoins ce DESC reste, dans l'état actuel, difficile d'accès aux spécialistes en médecine générale en raison des contraintes de leur maquette et de l'absence de cursus post DES clairement identifié. Il est inaccessible aux médecins déjà installés désirant acquérir une compétence complémentaire en allergologie. Pour ces derniers, seule la capacité représente une possibilité de formation théorique et pratique dans ce domaine.

Enfin la capacité d'allergologie est, pour beaucoup de médecins exerçant à l'étranger en pays francophone, le seul moyen de se former à l'allergologie en l'absence de formation universitaire de ce type dans leur pays d'origine.

La démographie des médecins compétents en allergologie en France connaîtra dans les années à venir une chute drastique. Ainsi selon les données du collège des enseignants d'allergologie et du conseil national de l'ordre des médecins :

En 2002, les médecins ayant une compétence en allergologie étaient : 2 355, soit 1 médecin pour 25 257 habitants.

En 2008, ils étaient 2 250 médecins, soit 1 médecin pour 27 432 habitants.

En 2009, on estime qu'ils seront 2 200, soit 1 médecin pour 28 140 habitants

En 2015, ils seront 2 050 médecins, soit 1 médecin pour 30 746 habitants.

Dans l'hypothèse où en 2002 le nombre de praticiens compétents permettait une offre de soins quantitativement satisfaisante, il faudrait d'ici 2015 former environ 450 médecins.

Ces données paraissent donc largement justifier le maintien de la capacité d'allergologie comme système de formation de compétence en allergologie.

Les autorités de tutelle ont à l'évidence compris la nécessité de maintenir cette formation en allergologie comme en témoigne la présente demande du ministère de susciter des dossiers de réhabilitation ou d'habilitation de la capacité en allergologie.

V – Nombre de candidats susceptibles d'être accueillis chaque année :

Actuellement une soixantaine d'étudiants sont inscrits à la capacité dans les Facultés de Toulouse, Marseille, Montpellier et Bordeaux qui prodiguent un enseignement commun. Ceci correspond donc à une douzaine d'étudiants par faculté. Ce chiffre devrait rester stable voire légèrement augmenter dans les années à venir. En terme d'enseignement et de stages pratiques à la faculté de Médecine de Marseille, il est envisageable d'accueillir un maximum de 15 à 20 étudiants pour les 2 années

VI – Organisation des enseignements :

Thèmes enseignés	Volumes horaires	Nom et qualification des enseignants
Séminaire A : Environnement et allergie - Epidémiologie - Prévention	12h	<p><u>Enseignants de Aix-Marseille Université :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chanez Pascal – PU-PH - Pneumologie - Charpin Denis - PU-PH - Pneumologie - GOUITTA Marion - PH - Pneumologie - Vitte Joana – MCU-PH - Immunologie - Dubus JC - PH - Pédiatrie - Carsin A. - CCA - Pédiatrie - Grob JJ, Richard MA, Berbis P – PU-PH - Dermatologie - Koeppel MC - PH - Dermatologie
Séminaire B : Allergènes – Immunothérapie spécifique	12h	
Séminaire C : Exploration de l’allergie <i>in vivo</i> et <i>in vitro</i>	12h	
Séminaire D : Anaphylaxie – Allergie aux venins d’hyménoptères	12h	
Séminaire E : Asthme, 1 ^{ère} partie	12h	
Séminaire F : Asthme, 2 ^{ème} partie	12h	
Séminaire G : Dermatologie, 1 ^{ère} partie	12h	
Séminaire H : Dermatologie, 2 ^{ème} partie	12h	
Séminaire I : ORL – Ophtalmologie	12h	
Séminaire J : Allergies professionnelles – Allergie au latex	12h	
Séminaire K : Allergies alimentaires	12h	
Séminaire L : Allergies médicamenteuses	12h	

La validation pratique repose sur des stages : quarante ½ journées au cours de 2 années consécutives dans des services ou unités reconnues validantes par le Collège des Enseignants d'Allergologie.

Des stages pratiques chez des praticiens compétents en allergologie et adhérent de l'association nationale de formation médicale continue en allergologie (ANAFORCAL) sont également possibles.

Depuis 2009 la Faculté de Médecine de Nice qui effectue, pour la première fois cette année, une demande d'habilitation, sera intégrée à ce programme si son habilitation est accordée.

Actuellement dans le sud de la France l'enseignement de la capacité d'allergologie est délivré conjointement par les Facultés de Médecine de Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, sous forme d'un enseignement théorique répondant au Programme National de la Capacité d'Allergologie (Revue française d'allergologie et d'immunologie clinique. 2004 ; 44 : 705-707). Le programme de la capacité d'allergologie a fait l'objet d'une révision par le Collège des enseignants d'allergologie et la Société française d'allergologie qui est appliquée depuis la rentrée 2009-2010.

Le nouveau programme comporte 7 modules enseignés sur les 12 séminaires :

1.Immunologie, Génétique, Allergènes

- 1.1 Définition et classification des hypersensibilités
- 1.2 Cellules présentatrices d'antigènes et allergie : phénotype, propriétés, fonctions
- 1.3 Immunité innée et allergie
- 1.4 Lymphocytes Th1, Th2, Treg, Th17 et allergie
- 1.5 Circulation et domiciliation des cellules immunitaires dans l'allergie, principales molécules d'adhérence et principales chimiokines
- 1.6 IgE : structure, fonction, synthèse, récepteurs
- 1.7 Bases génétiques de l'atopie et des maladies allergiques
- 1.8 Mastocytes et basophiles : structure, activation, médiateurs
- 1.9 Eosinophiles : structure, activation, médiateurs
- 1.10 Métabolisme de l'acide arachidonique : prostaglandines, leucotriènes, PAF
- 1.11 Physiopathologie de l'hypersensibilité immédiate
- 1.12 Physiopathologie de l'hypersensibilité retardée
- 1.13 Mécanismes généraux de la tolérance, régulation réponse immune
- 1.14 Allergènes : structure, notions d'épitope, familles de protéines allergéniques (profiline, lipocalines...), nomenclature
- 1.15 Standardisation des allergènes
- 1.16 Allergènes recombinants : caractérisation, modalités d'obtention
- 1.17 Aéroallergènes (intérieurs, extérieurs, professionnels)
- 1.18 Allergènes médicamenteux
- 1.19 Allergènes croissants

2. Pharmacologie

- 2.1 Antihistaminiques
- 2.2 Adrénaline
- 2.3 Béta 2 mimétiques
- 2.4 Glucocorticoïdes
- 2.5 Antileucotriènes
- 2.6 Anticholinergiques
- 2.7 Inhibiteurs des phosphodiésterases (théophylline et autres)
- 2.8 Trousse d'urgence : composition, modalités de prescription et d'utilisation
- 2.9 Immunothérapie spécifique : mécanismes d'action, voies d'administration, formes galéniques, surveillance, indications, contreindications, effets secondaires
- 2.10 Biothérapies: Anticorps anti IgE, anti-cytokines, immunisation génique,

allergènes recombinants modifiés

- 2.11 Techniques d'accoutumance aux médicaments et aux aliments
- 2.12 Effets pharmacologiques indésirables des β -bloqueurs
- 2.13 Réactions d'hypersensibilité aux médicaments anti-infectieux
- 2.14 Réactions anaphylactiques per et post opératoires
- 2.15 Hypersensibilités aux anesthésiques locaux
- 2.16 Hypersensibilités aux produits de contraste iodés
- 2.17 Hypersensibilités à l'aspirine et aux AINS
- 2.18 Hypersensibilités aux corticoïdes
- 2.19 Hypersensibilités aux vaccins
- 2.20 Médicaments anti allergiques et antiasthmatiques pendant la grossesse

3. Technologie et explorations

- 3.1 Définition des caractéristiques des tests diagnostiques : spécificité, sensibilité, reproductibilité, valeurs prédictives positive et négative
- 3.2 Tests cutanés aux aéroallergènes : techniques, interprétation, pertinence
- 3.3 Tests cutanés dans l'allergie alimentaire : techniques, interprétation, pertinence
- 3.4 Tests cutanés dans l'allergie médicamenteuse : techniques, interprétation, pertinence
- 3.5 Les tests épicutanés (épidermotests) : technique, interprétation, pertinence
- 3.6 Techniques de détection et de mesure des IgE spécifiques : principes et interprétation
- 3.7 Dosages d'histamine, tryptase : principes et interprétation
- 3.8 Tests de provocation : indications, méthodes, interprétations, pertinence
- 3.9 EFR appliquées à l'asthme
- 3.10 Recueil et identification des allergènes de l'environnement domestique
- 3.11 Recueil et identification des pollens et allergènes polliniques

4. Allergologie générale

- 4.1 Réactions anaphylactiques: physiopathologie, formes cliniques, diagnostics différentiels
- 4.2 Allergie et hypersensibilité aux additifs (inclue les sulfites)
- 4.4 CAT devant une hyperéosinophilie
- 4.5 Allergie aux venins d'hyménoptères
- 4.6 Allergie aux arthropodes et aux insectes piqueurs (à l'exception des hyménoptères)
- 4.7 Allergie alimentaire : physiopathologie, facteurs de risque, tableaux cliniques, diagnostic et diagnostic différentiel avec les fausses allergies alimentaires, allergies croisées, prise en charge

Environnement: données environnementales, tableaux cliniques, prise en charge et éviction

- 4.8 De l'allergie aux animaux domestiques
 - 4.9 De l'allergie aux acariens
 - 4.10 De l'allergie aux moisissures
 - 4.11 De l'allergie aux pollens
 - 4.12 De l'allergie au latex
 - 4.13 Prise en charge des allergies professionnelles : principales étiologies, diagnostic, aspects médico-légaux
- Epidémiologie
- 4.14 Epidémiologie des maladies allergiques (rhinite, asthme, dermatite atopique, allergie alimentaire, allergies professionnelles)
 - 4.15 Pollution et maladies allergiques

5. Dermatologie

- 5.1 Dermatite atopique : physiopathologie, facteurs de risque, diagnostic, tableaux cliniques, prise en charge

- 5.2 Eczema allergique de contact : physiopathologie, facteurs étiologiques, diagnostic et traitement. Les dermatites de contact médicamenteuses, végétales et cosmétiques
- 5.3 Autres dermatoses de contact (urticairre, purpura, érythème polymorphe)
- 5.4 Photodermatoses allergiques - Bilan photobiologique.
- 5.5 Urticairre et angio-œdème : physiopathologie, aspects étiologiques, diagnostic, bilan et traitement. Les urticaires physiques
- 5.6 CAT devant un prurit
- 5.7 Œdèmes angioneurotiques héréditaires et acquis : physiopathologie, clinique, traitement
- 5.8 Dermocorticoïdes : classification, indications, effets secondaires, contre-indications

6. Pneumologie

- 6.1 Hyperréactivité bronchique : définition, mécanismes, exploration
- 6.2 Physiopathologie de l'asthme (inclus mécanismes de neurorégulation, cibles pharmacologiques, mécanismes de l'inflammation bronchique)
- 6.3 Asthme de l'adulte et de l'enfant : aspects cliniques, diagnostic, suivi, prise en charge thérapeutique et éducation
- 6.4 Asthme induit par l'exercice : aspects cliniques, diagnostic, prise en charge thérapeutique
- 6.5 Asthme aigu grave : aspects cliniques, prise en charge thérapeutique
- 6.6 Asthmes professionnels et syndromes apparentés : diagnostic étiologique, prévention et aspects médico-légaux
- 6.7 Asthme à l'aspirine et aux AINS
- 6.8 Les faux asthmes
- 6.9 Pneumopathies d'hypersensibilité : physiopathologie, tableaux cliniques, diagnostic étiologique, prise en charge, aspects médico-légaux
- 6.10 ABPA
- 6.11 Conduite à tenir devant une toux chronique de l'adulte
- 6.12 Asthme sévère et difficile: facteurs aggravants et phénotypes cliniques

7. ORL, Ophtalmo, pédiatrie

- 7.1 Rhinite allergique : classification, physiopathologie, diagnostic, prise en charge
- 7.2 Conduite diagnostique devant des rhinosinusites chroniques
- 7.3 Conduite diagnostique devant une polypose nasosinusienne
- 7.4 Eczéma des paupières et blépharites allergiques : diagnostic positif et différentiel
- 7.5 Conjonctivites et kérato-conjonctivites allergiques
- 7.6 Réactions allergiques aux collyres : conduite diagnostique
- 7.7 Deficit Immunitaire Commun variable: aspects cliniques, diagnostiques et thérapeutiques
- 7.8 Asthme du nourrisson : aspects cliniques, conduite thérapeutique
- 7.9 Allergie aux protéines du lait de vache : physiopathologie, aspects cliniques, diagnostic, prise en charge thérapeutique
- 7.10 Allergie alimentaire de l'enfant : aspects cliniques, allergènes, évolution naturelle (incluse l'allergie à l'arachide)
- 7.11 Conduite à tenir devant une toux spasmodique de l'enfant
- 7.12 Vaccinations et maladies allergiques
- 7.13 Prise en charge de l'allergie et de l'asthme en milieu scolaire, mise en place du PAI

VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

cf plus haut 18H/cours par année en magistral

Visioconférences mensuelles 24H/année

Stages pratiques 20 X4H /an soit 80H

VII – Services susceptibles d’accueillir les étudiants en stage :

Dénomination de l’établissement et du service, nom et qualification du Chef de Service (fournir lettre d’accord)

- **Service ambulatoire du Pôle thorax – Hôpital Nord, la timone**
 - Responsable Pr P Chanez – Chef de Service (Pneumo-Allergologue) (pascal.chanez@univ-amu.fr)
 - Co-Responsable de l’allergologie Dr C Tummino (Celine.tummino@ap-hm.fr)
 - Consultants :
 - Dr Sofalvi, Tunde" <sofitu@yahoo.com> ,
 - Dr Celine, TUMMINO Celine.Tummino@ap-hm.fr>
 - Dr Faiza betayeb
 - Pr Denis Charpin : DenisAndre.CHARPIN@ap-hm.fr
 -
- **Service de Pneumologie-Allergologie pédiatrique Hôpital la Timone**
 - Chef de service Pr Chabrol –
 - Responsable de l’allergologie : Pr JC Dubus (Pneumo-Pédiatre –Allergologue) JeanChristophe.DUBUS@ap-hm.fr
 - Consultantes :
 - Dr Agabriel Chantal chantalagabriel@wanadoo.fr
 - Dr Ania Carsin PHU Ania.Carsin@ap-hm.fr
 -
- **Service des bronches, allergie et sommeil – Hôpital Nord**
 - Chef de Service Pascal Chanez (Pneumo-Allergologue) (pascal.chanez@univ-amu.fr)
 - Co-Responsable de l’allergologie Dr M Gouitaa Marion.GOUITAA@ap-hm.fr
- **Service de Dermatologie Hôpital Nord**
 - Chef de service Pr Philippe Berbis philippe.berbis@mail.ap-hm.fr
 - Co-Responsable de l’allergologie Dr MC Koepfel MC.koepfel@mail.ap-hm.fr
 - Consultante : Dr Bonnet Nathalie nathalie.bonnet@mail.ap-hm.fr
- **Service de Dermatologie Hôpital La Timone**
 - Chef de service Pr Grob jean-jacques.grob@mail.ap-hm.fr
 - Responsables de l’allergologie :
 - Dr Michel CASTELAIN mcastel1.mrs@wanadoo.fr
 - Dr Valérie LIABEUF v.liabeuf@wanadoo.fr
- **Service d’Immunologie**
 - Pr Jean Louis Megge
 - Responsable de l’allergologie Dr Joana Vitte MCHU PH;
 - joana.vitte@mail.ap-hm.fr
- **Service de pneumoallergologie HIA Laveran**
 - Dr Jean Miltgen jean.miltgen@wanadoo.fr

Une réunion d’allergologie clinique est programmée tous les mois en visioconférence ou les étudiants sont invités à présenter des cas cliniques observés lors des consultations pour être discutés et une séance de bibliographie commentée en rapport avec l’allergologie clinique.

Chaque semaine tous les étudiants reçoivent 4 à 6 publications récentes en relation avec le programme de la capacité.

Les étudiants sont invités à assister à une visioconférence tous les deux mois sur les allergies médicamenteuses organisée sous la responsabilité du Dr M Gouitaa.

Les étudiants sont vivement invités à assister, au congrès français d'allergologie en Avril à Paris et aux journées marseillaises d'allergologie qui ont lieu chaque année en juin et donnent lieu à des présentations théoriques et des ateliers pratiques d'allergologie.

VIII – Modalités du contrôle des connaissances :

1. Examen probatoire préalable à l'inscription

- Oui. Cet examen est organisé localement et porte sur les notions d'immunologie générale du programme des études médicales et sur des notions de prise en charge des pathologies allergiques les plus fréquentes (rhinite, asthme, eczéma), le plus souvent en rapport avec le premier séminaire.
- Les étudiants doivent obtenir la moyenne 10/20 et on juge non seulement leurs connaissances mais aussi leurs possibilités d'expression et d'organisation écrite en français. Cet examen s'accompagne d'un entretien pour juger de la motivation à intégrer cette formation.
- Les médecins installés en France ou spécialistes (pédiatres, dermatologues, ORL ou pneumologues) depuis plus de 3 ans peuvent après entretien, être dispensés du probatoire. L'examen probatoire est obligatoire pour les médecins de nationalité étrangère.

2. Modalités de validation des enseignements

1) *Fin de 1ère année :*

Examen écrit : une question d'une heure et 6 questions d'une demi-heure. Cet examen est commun aux facultés de Bordeaux, Montpellier, Marseille et Toulouse (et Nice dans le futur).

Les étudiants doivent obtenir la moyenne 10/20 et on juge non seulement leurs connaissances mais aussi leurs possibilités d'expression et d'organisation écrite en français en prévision de l'examen national de la deuxième année. Le redoublement est possible.

2) *Fin de 2ème année :*

Examen écrit commun à tous les inscrits en France en capacité d'allergologie à PARIS. Jury National désigné par le Collège des enseignants en allergologie. Une question d'une heure et 6 questions d'une demi-heure avec double correction anonyme. Le redoublement est possible.

Oral local portant sur l'évaluation des stages pratiques effectués et le projet d'exercice allergologique du médecin et au moins une communication écrite soumise ou acceptée dans une revue médicale nécessitant une expertise initiale par des pairs.

3) Présence obligatoire aux enseignements pour autorisation de passer l'examen de 2^{ème} année

3. Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement)

- Chaque étudiant devra effectuer au cours des deux années, **40 demi-journées de stage/ 2 années**. Il devra passer dans les différents services pratiquant l'allergologie, à savoir : pneumologie, pneumo-pédiatrie, dermatologie, ORL, service d'immunologie. Cinq demi-journées pourront être effectuées dans un cabinet d'un médecin compétent en allergologie et adhérent de l'ANAFORCAL

ANNEXE 3

Composante : **ALLSH**
Diplôme : **Licence Professionnelle**

Future offre de formation présentée à la CFVU du 9 mars 2017		
Domaine	Mention	Parcours-type
SHS	Management et gestion des organisations (co-portage avec FEG, IUT)	Management des associations (Loi 1905), laïcité
		<i>Responsable de structures enfance, petite enfance</i> (porté par FEG)
		<i>Chargé de projet digital</i> (porté par IUT)
		<i>Management de PME-PMI</i> (porté par IUT)

Ajustement de la future offre de formation		
Domaine	Mention	Parcours-type
SHS	Management et gestion des organisations (co-portage avec FEG, IUT)	Management des associations (Loi 1905), laïcité
		<i>Responsable de structures enfance, petite enfance</i> (porté par FEG)
		<i>Chargé de projet digital</i> (porté par IUT)
		<i>Management de PME-PMI</i> (porté par IUT)

Composante : **FEG**
Diplôme : **Licence Professionnelle**

Future offre de formation présentée à la CFVU du 9 mars 2017		
Domaine	Mention	Parcours-type
	Management et gestion des organisations (co-portage avec ALLSH, IUT)	Responsable de structures enfance, petite enfance
		<i>Management des associations (Loi 1905), laïcité (porté par ALLSH)</i>
		<i>Chargé de projet digital (porté par IUT)</i>
		<i>Management de PME-PMI (porté par IUT)</i>

Ajustement de la future offre de formation		
Domaine	Mention	Parcours-type
DEG	Gestion des structures sanitaires et sociales	Responsable de structures enfance, petite enfance
	Management et gestion des organisations (co-portage avec ALLSH, IUT)	<i>Management des associations (Loi 1905), laïcité (porté par ALLSH)</i>
		<i>Chargé de projet digital (porté par IUT)</i>
		<i>Management de PME-PMI (porté par IUT)</i>

Composante : **IUT**
Diplôme : **Licence Professionnelle**

Future offre de formation présentée à la CFVU du 9 mars 2017		
Domaine	Mention	Parcours-type
	Management et gestion des organisations (co-portage avec ALLSH, FEG)	Chargé de projet digital
		Management de PME-PMI
		<i>Management des associations (Loi 1905), laïcité</i> (porté par ALLSH)
		<i>Responsable de structures enfance, petite enfance</i> (porté par FEG)

Ajustements de la future offre de formation		
Domaine	Mention	Parcours-type
	Management et gestion des organisations (co-portage avec ALLSH, FEG)	Chargé de projet digital
		Management de PME-PMI
		<i>Management des associations (Loi 1905), laïcité</i> (porté par ALLSH)
		<i>Responsable de structures enfance, petite enfance</i> (porté par FEG)

Composante : **ALLSH**
Diplôme : **Master**

Future offre de formation présentée à la CFVU du 9 mars 2017		
Domaine	Mention	Parcours-type
ALL	Langues et sociétés	Etudes chinoises
		Langues et sciences sociales, Chine, Japon, Corée
ALL	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes des mondes Arabe, Musulman et Hamito-sémitique
		Tourisme, langues et cultures
		Etudes hispaniques et latino-américaine
		Etudes Italiennes
		Etudes portugaises et brésiliennes
		Etudes slaves
		Etudes interculturelles franco-allemandes

Ajustements de la future offre de formation		
Domaine	Mention	Parcours-type
ALL	Langues et sociétés	Etudes chinoises
		Langues et sciences sociales, Chine, Japon, Corée
		Etudes des mondes arabe, musulman et hamito-sémitique
ALL	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes des mondes Arabe, Musulman et Hamito-sémitique
		Tourisme, langues et cultures
		Etudes hispaniques et latino-américaine
		Etudes Italiennes
		Etudes portugaises et brésiliennes
		Etudes slaves
		Etudes interculturelles franco-allemandes

Composante : **FDSP**
Diplôme : **Master**

Future offre de formation présentée à la CFVU du 9 mars 2017		
Domaine	Mention	Parcours-type
DEG	Droit des affaires	Distribution concurrence
		Administration et liquidation d'entreprises en difficulté
		Droit des affaires internationales
		Droit du sport
		Droit économique
		Droit et fiscalité de l'entreprise
		Management et droit du transport aérien
		Droit rural des affaires
		Gouvernance environnementale et sociétale de l'entreprise
		Ingénierie des sociétés
		Monde asiatique des affaires
		Procédures bancaires et marché des professionnels
		Propriété intellectuelle, numérique et technologies avancées (double rattachement avec la mention "Droit du numérique")
		Droit maritime
		Droit et management des transports terrestres
		Droit des assurances
Droit de la banque et des opérations patrimoniales		

Ajustements de la future offre de formation		
Domaine	Mention	Parcours-type
DEG	Droit des affaires	Distribution concurrence
		Administration et liquidation d'entreprises en difficulté
		Droit des affaires internationales
		Droit du sport
		Droit économique
		Droit et fiscalité de l'entreprise
		Management et droit du transport aérien
		Droit rural des affaires
		Gouvernance environnementale et sociétale de l'entreprise
		Ingénierie des sociétés
		Monde asiatique des affaires
		Procédures bancaires et marché des professionnels
		Propriété intellectuelle, numérique et technologies avancées (double rattachement avec la mention "Droit du numérique")
		Droit maritime
		Droit et management des transports terrestres
		Droit des assurances
Droit de la banque et des opérations patrimoniales		
DEG	Administration et liquidation d'entreprises en difficulté	

Composante : **Médecine**

Diplôme : **Dipômes de santé**

Future offre de formation présentée à la CFVU du 9 mars 2017 / Ajustement de la future offre de formation		
Niveau	Diplôme	Année / Intitulé
3ème cycle des Etudes Médicales	Diplôme d'état	Docteur en médecine
	DES : Diplôme d'Etudes Spécialisées	Anatomie et cytologie pathologiques
		Anesthésie-réanimation/médecine intensive-réanimation (co-DES)
		Biologie médicale
		Chirurgie orale/chirurgie maxillo-faciale (co-DES)
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Chirurgie pédiatrique
		Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
		Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
		Chirurgie vasculaire
		Chirurgie viscérale et digestive
		Dermatologie et vénéréologie
		Endocrinologie-diabétologie-nutrition
		Génétique médicale
		Gériatrie
		Gynécologie médicale
		Gynécologie obstétrique
Hématologie		
Hépatogastro-entérologie		

Composante : **Médecine**

Diplôme : **Dipômes de santé**

Future offre de formation présentée à la CFVU du 9 mars 2017 / Ajustement de la future offre de formation		
Niveau	Diplôme	Année / Intitulé
3ème cycle des Etudes Médicales	DES : Diplôme d'Etudes Spécialisées	Médecine cardiovasculaire/médecine vasculaire (co-DES)
		Médecine du travail
		Médecine d'urgence
		Médecine générale
		Médecine interne et immunologie clinique/maladies infectieuses et tropicales/allergologie (co-DES)
		Médecine légale et expertises médicales
		Médecine nucléaire
		Médecine physique et de réadaptation
		Néphrologie
		Neurochirurgie
		Neurologie
		Oncologie
		Ophthalmologie
		Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale
		Pédiatrie
		Pneumologie
		Psychiatrie
		Radiologie et imagerie médicale
Rhumatologie		
Santé publique		
Urologie		

Composante : **Odontologie**

Diplôme : **Dipômes de santé**

Future offre de formation présentée à la CFVU du 9 mars 2017 / Ajustements de la future offre de formation		
Niveau	Diplôme	Année / Intitulé
3ème cycle des Etudes Odontologiques	Diplôme d'état	Docteur en chirurgie dentaire
	DES : Diplôme d'Etudes Spécialisées	Chirurgie orale
		Orthopédie dento-faciale
		Médecine bucco-dentaire
	CES : Certificat d'Etudes Supérieures de chirurgie dentaire	Biomatériaux en odontologie
		Odontologie légale
		Odontologie pédiatrique et prévention

Composante : **Pharmacie**

Diplôme : **Dipômes de santé**

Future offre de formation présentée à la CFVU du 9 mars 2017 / Ajustement de la future offre de formation		
Niveau	Diplôme	Année / Intitulé
3ème cycle des Etudes Pharmaceutiques	Diplôme d'état	Docteur en pharmacie
	DES : Diplôme d'Etudes Spécialisées	Biologie médicale
		Pharmacie
		Innovation pharmaceutique et recherche

ANNEXE 4

CFVU 6 avril 2017

Labellisation (renouvellement) de cordées de la réussite

Qu'est-ce que les cordées de la réussite ?

OBJECTIF : lutter contre des contextes socio scolaires défavorables à la réussite des élèves tout en essayant de susciter l'ambition et l'intérêt pour les études supérieures ou les parcours sélectifs

MOYEN : mise en œuvre de partenariats entre établissements de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur

STRUCTURES PILOTES / FINANCEURS :

- Ministère en charge de la politique de la ville / CGET / DDSC13
- MENESR / Rectorats

374 cordées au niveau national / 21 dans l'académie / 7 dans AMU (« tête de cordées »)

CFVU 6 avril 2017

Labellisation (renouvellement) de cordées de la réussite

TANDEM (Actions de tutorat étudiant)

ESPQPM ? (Actions d'aide à l'orientation)

SPRING (Actions d'accompagnement pour l'accès aux filières supérieures sélectives post-bac)

TECHS TONIQUES (Actions d'aide à la réussite post-bac)

Cordée TANDEM

C. Creff (DEVE) et T. Ferrani Bornet (AFEV)

Dispositif historique (2006/2007) qui préexistait avant les cordées

- Actions réorientées spécifiquement en collège (4^e-3^e) mais pouvant se poursuivre en 2nde pour construire la base des parcours d'excellence en vue d'un encordement avec les autres cordées de la réussite
- Tutorat individuel par un étudiant d'AMU (toutes les composantes) formés et suivis par des membres de l'AFEV (pour validation de la bonification)
- Aide au travail scolaire (encouragement, méthodologie), soutien à l'orientation et ouverture socio-culturelle
- Budget de 171 200 € : 220 élèves touchés dans 17 collèges (en augmentation : objectif de toucher tous les collèges REP+) et 7 lycées

Cordée ESPQPM ?

« des Etudes Scientifiques Pourquoi Pas Moi ? »

L. Mouret (UFR Sciences) et A. Mokrane (Tous Chercheurs)
Cordée créée en 2008

- Actions de la seconde à la terminale dans les lycées Diderot et St Exupéry sur le modèle des parcours d'excellence
- Seconde : sensibilisation au monde et à l'esprit de la recherche scientifique (stage, visites de labos à Luminy...)
- Première : projet scientifique et dossier de compétences au contact des chercheurs (stage, rencontres...)
- Terminale : transmission des lycéens vers des collégiens (encadrement de stages)
- Tutorat par des doctorants et post-doctorants (33h, 51h et 33h respectivement sur les 3 années) accompagnés par des membres de Tous Chercheurs et d'un ingénieur de l'INSERM
- Budget de 30 290 € : 80 élèves des 2 lycées

Cordée SPRING

«Suivre un Parcours de Réussite pour devenir INGénieur »

C.Abid et P. Dumas (Polytech Marseille)

Cordée créée en 2006

- 2 années de PEIP : accompagnement des élèves provenant de 12 lycées de la région, dont les 3 lycées cibles de Marseille (Diderot, Victor Hugo et St Exupéry) : mise à disposition de livres de d'ordinateurs portables, tutorat pédagogique étudiant ET enseignant, aide à l'orientation, stage linguistique pour la pratique de l'anglais...
- Adaptation aux parcours d'excellence par un tutorat des élèves de la seconde à la terminale des 3 lycées cibles par des élèves de la PEIP, des classes mixtes lycée-prépa et des conférences métiers
- Budget de 25 000 € : 30 élèves de 8 lycées et 38 étudiants de DUT (sur les 2 années)

Cordée LES TECHS TONIQUES

J.-H. Ferrasse et H. Perbet (IUT)

Cordée créée en 2014

- Accompagnement des élèves provenant de bacs STL et STI2D des lycées St-Exupéry et Victor Hugo en vue de la filière Procédés de l'IUT (de la 1^{ère} jusqu'à l'obtention du DUT)
- TP communs avec des lycéens de 1^{ère} et Term. avec des étudiants de 1^{ère} et 2^{nde} années de DUT
- Suivi personnalisé à l'IUT des étudiants de la cordée et soutien en maths
- Tutorat des projets de Term. par des étudiants de 2^{nde} année
- Adaptation aux parcours d'excellence par une articulation envisagée avec ESPQPM en 2^{nde}
- Budget de 25 000 € : 100 élèves des 2 lycées

ANNEXE 5

Procédures relatives aux demandes de labellisation

Fonctionnement

Les dossiers de candidatures sont instruits par les représentants de la *Commission académique de suivi et de labellisation des Cordées de la Réussite*. Cette instance est composée d'un président, représentant du recteur, et de 12 à 15 membres issus d'horizons professionnels divers et dont les champs d'expertise ont été jugés utiles à l'examen des projets. A ces membres titulaires, s'ajoute un secrétaire de séance qui a voix consultative.

Après le dépôt du dossier de candidature, chaque projet fait l'objet d'une présentation orale devant un jury de soutenance de 3 ou 4 personnes, dont le président de la Commission chargé de veiller à la bonne conformité des projets aux critères de labellisation (voir annexe 2).

Après délibération de tous les jurys, la Commission transmet des avis au recteur de l'académie d'Aix-Marseille, lequel prend la décision de labellisation ; celle-ci est ensuite adressée aux porteurs de projets.

Les labellisations académiques sont attribuées pour 3 ans.

Toutefois si le projet le nécessite, la durée de labellisation peut être limitée à 1 an, notamment afin de permettre au porteur d'affiner son dispositif.

Planning et dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature ne doit pas excéder 5 pages et doit être signé par le responsable de la tête de cordée.

Il doit être envoyé au plus tard le 21 avril 2017,

- ⇒ au référent académique cordées (Valérie Guidarini - <valerie.guidarini@ac-aix-marseille.fr>)
- ⇒ ainsi qu'au président de la Commission (Marc Bruant – marc.bruant@ac-aix-marseille.fr).

Après instruction des dossiers, une soutenance des projets-candidats est prévue devant un jury composé de membres de la Commission, aux dates suivantes : **Mar30 mai et Jeu 1er juin 2017**

Les porteurs de projet recevront une convocation, précisant le jour et l'heure de soutenance, dès réception du dossier de candidature.

Les décisions relatives à la labellisation seront signifiées à chaque porteur durant le mois de juin 2017.

Modalités de Soutenance

La soutenance des projets dure 3/4 d'heure au maximum : **10 mn de présentation** et environ 1/2h d'échanges / questions du jury. Les supports visuels type diaporama ne sont pas autorisés.

Consignes pour l'oral : 6 points à aborder

1. Objectifs du projet : *le porteur doit montrer qu'il est un pilote éclairé, au fait des problématiques liées à la politique des cordées et aux enjeux qui la sous-tendent ;*
2. Présentation très succincte du projet et de son fonctionnement
3. Elargissements envisagés dans le cadre des PE
3. Les moyens mis en œuvre
4. La mesure des résultats p/r aux objectifs
5. Les difficultés rencontrées
6. Les points de satisfaction

IDENTITE ET CONTACTS		
1	Intitulé du dispositif	DES ÉTUDES SCIENTIFIQUES POURQUOI PAS MOI ?
2	Tête de cordée	AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ Jardin du Pharo – 58 boulevard Charles Livon 13284 MARSEILLE cedex 07
3	Tutelle de rattachement	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
4	Porteur (si différent de la tête de cordée)	UFR Sciences – Université Aix-Marseille 3, Place Victor Hugo – Case G 13331 Marseille cedex 3
5	Contact(s)	Laurence MOURET, Vice-Doyenne Laurence.mouret@univ-amu.fr / 04 13 55 04 50 Amina MOKRANE, Chargée de mission à Tous Chercheurs Amina.mokrane@touschercheurs.fr / 04 91 82 81 45
DESCRIPTIF DU PROJET		
6	But global	<p>Créer un parcours sur trois ans permettant à des lycéens (1) de comprendre comment la science se pratique actuellement dans les laboratoires de recherche et ce qu'est le travail des chercheurs ; et (2) de réfléchir puis de construire un projet d'orientation et/ou professionnel.</p> <p>Un second niveau d'objectif consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer la curiosité, l'esprit critique et les capacités expérimentales des élèves ; - les initier au travail de groupe tout en encourageant leur autonomie ; - développer leur culture scientifique et technique ; <p>- et leur permettre de réfléchir puis de construire un projet d'orientation et/ou professionnel en accompagnant leur réflexion et leurs recherches.</p>
7	Problématique	L'orientation est un moment crucial et difficile pour chaque élève car il lui faut à la fois se connaître lui-même (représentation de soi) et connaître les différents métiers qui s'ouvrent à lui (représentation de l'environnement socioprofessionnel). Par des actions concrètes, la cordée « Des études scientifiques, pourquoi pas moi ? » cherche à enrichir la connaissance que les élèves ont de la science et des métiers scientifiques pour leur (re)donner envie de se lancer dans des études scientifiques. Il s'agit notamment de lutter contre les phénomènes d'autocensure.
8	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - faire comprendre aux lycéens de classes scientifiques comment se créent les résultats de science dans les laboratoires de recherche et comment ces résultats sont ensuite validés par la communauté internationale ; - consolider les compétences qu'ils auront acquises durant les deux premières années du parcours en opérant un changement de posture la dernière année : de « tutorés », les lycéens deviennent « tuteurs » ; - initier leur réflexion sur leur projet d'orientation et accompagner la construction de leur projet professionnel ; - leur offrir une ouverture sur le monde professionnel en leur faisant rencontrer les différents acteurs de la recherche académique et privée ; - et valoriser l'ensemble des compétences qu'ils auront acquises durant les trois années de parcours à travers la réalisation d'un « dossier de compétences » (dans la perspective des e-portfolios universitaires). <p>Un second niveau d'objectifs consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer la curiosité, l'esprit critique, et les capacités expérimentales des élèves ; - les initier au travail de groupe tout en encourageant leur autonomie ; <p>- et développer leur culture scientifique et technique.</p>

9	Moyens	<p><u>Une ouverture sur le monde de la recherche</u> : pour apprendre à travailler comme des chercheurs (problématique, mise au point d'un protocole, expérimentation, discussion, expérimentation de nouveau si nécessaire, analyse et restitution des résultats et conclusions), les élèves ont accès à des outils de recherche de pointe dans un espace dédié à l'expérimentation en biologie (laboratoire Tous Chercheurs). Leur accompagnement est assuré par des chercheurs qui appliquent une pédagogie de type « Apprendre en faisant ». Cette méthodologie a été développée par l'équipe de Recherche (ERTé 47) en partenariat avec l'association Tous Chercheurs.</p> <p><u>Une ouverture sur le monde universitaire et sur le monde professionnel</u> : cette partie du projet est réalisée en partenariat avec le SUJO et des enseignants chercheurs d'Aix-Marseille Université. La première année, il s'agit de faire découvrir aux lycéens le monde universitaire (visite du campus de la faculté des sciences, site de Luminy), les différents services de la vie étudiante (le Crous, la Cité et le Restaurant Universitaire, les équipements sportifs...) et les filières de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les deux années suivantes (en classes de première et de terminale), il s'agit d'initier la réflexion des lycéens sur leur projet d'orientation et de les accompagner dans la construction d'un projet professionnel (recherche documentaire, rencontres de professionnels, enquêtes...).</p>
10	Actions menées	<p>Classes de seconde : apprendre la démarche des chercheurs (faire preuve de curiosité scientifique, établir un protocole et le suivre, analyser des résultats, les critiquer et les présenter) ; et découvrir un campus universitaire.</p> <p>Chaque élève bénéficiera de 38h d'accompagnement (préparation, stages, restitution, visites). Travail par petits groupes de 6 élèves.</p> <p>Classes de première scientifique : consolider les compétences acquises en seconde ; apprendre à synthétiser ses résultats avec ceux des autres ; comprendre le fonctionnement de la recherche (académique et privée) en rencontrant les différents acteurs qui l'animent (ouverture sur les métiers) ; réfléchir, enquêter et présenter un projet d'orientation et/ou professionnel ; réaliser un « dossier de compétences ».</p> <p>Chaque élève bénéficiera de 51h d'accompagnement (préparation, stages, restitution, rencontres avec les acteurs de la recherche). Travail par petits groupes de 6 élèves.</p> <p>Classes de terminale scientifique : consolider les compétences acquises en première ; apprendre à transmettre en encadrant eux-mêmes des stages à destination de collégiens ; apprendre à faire des critiques positives ; consolider ou reconsidérer son projet d'orientation et/ou professionnel ; et compléter son « dossier de compétences ».</p> <p>Chaque élève bénéficiera de 33h d'accompagnement (préparation, encadrement de stages, restitution). Travail par petits groupes de 6 élèves.</p> <p>Descriptif détaillé des actions en annexe 3</p>
11	Evaluation	<p>Mesure de l'évolution des représentations des élèves (la démarche expérimentale, le métier de Chercheur...) grâce à un questionnaire distribué la première année avant le début des actions et la troisième année après la fin des actions. Ces questionnaires seront analysés à la sortie du dispositif.</p>
	Aménagements du projet vers Parcours d'Excellence (PE)	<p>Cette cordée est conçue comme un parcours de la seconde à la terminale.</p>
FINANCEMENT, PILOTAGE, PARTENARIAT		
12	Coût du dispositif / an	<p>Coût année 1 : 24K€ (16K€ CGET, 4K€ MENESR et 4K€ financement indirect) Coût année 2 : 30K€ (18K€ CGET, 4K€ MENESR et 8K€ financement indirect)</p> <p>Coût année 3 : 30K€ (18K€ CGET, 4K€ MENESR et 8K€ financement indirect)</p>
13	Financeurs 2015/2016	<p>Financement direct : CGET et MENESR</p> <p>Financements indirects : Inserm, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</p>
14	Autres partenaires du projet	<p>Association Tous Chercheurs et Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation</p>

FONCTIONNEMENT

15	Etablissements sources du secondaire impliqués <i>(Renseigner le tableau)</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nom Etab.</th> <th>+ code UAI¹</th> <th>Ville et arrondt</th> <th>Statut</th> <th>étab²</th> <th>Nb</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><i>Total</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">+/-80</td> </tr> <tr> <td>Lycées</td> <td>Saint-Exupéry</td> <td>0130048G</td> <td>Marseille 15^e</td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">+/-30</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Denis Diderot</td> <td>0130050J</td> <td>Marseille 13^e</td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">+/-20</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Lycée 3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">+/-30</td> </tr> </tbody> </table>		Nom Etab.	+ code UAI ¹	Ville et arrondt	Statut	étab ²	Nb		<i>Total</i>					+/-80	Lycées	Saint-Exupéry	0130048G	Marseille 15 ^e		x	+/-30		Denis Diderot	0130050J	Marseille 13 ^e		x	+/-20		Lycée 3				x	+/-30
	Nom Etab.	+ code UAI ¹	Ville et arrondt	Statut	étab ²	Nb																															
	<i>Total</i>					+/-80																															
Lycées	Saint-Exupéry	0130048G	Marseille 15 ^e		x	+/-30																															
	Denis Diderot	0130050J	Marseille 13 ^e		x	+/-20																															
	Lycée 3				x	+/-30																															
16	Partenariat avec le secondaire	<p>Convention entre Université Aix-Marseille et Tous Chercheurs.</p> <p>Conventions entre Université d'Aix Marseille et les établissements sources (les lycées).</p>																																			
17	Etablissements d'accueil	<p>Les actions proposées dans le cadre de cette cordée se déroulent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les lycées ; - sur le campus de l'UFR Sciences à Luminy, Marseille 9^e ; - et dans le laboratoire Tous Chercheurs (Inserm U901), Marseille 9^e. 																																			
18	Population cible	<p>Cette cordée ne s'adresse pas à des élèves individuellement, mais à des classes entières. Pour assurer le suivi des élèves sur trois ans, il sera nécessaire de créer des classes à projet Tous Chercheurs dans les lycées partenaires.</p>																																			
19	Description recrutement pop cible	<p>En accord avec les équipes pédagogiques des établissements.</p>																																			
20	Nb élèves concernés (pop cible) <i>(Renseigner le tableau)</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>Dont filles</th> <th>Dont garçons</th> <th>Dont boursiers</th> <th>En étab. REP +</th> <th>En étab REP</th> <th>En QP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Collégiens</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lycéens</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">+/-80</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Total</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	En étab. REP +	En étab REP	En QP	Collégiens								Lycéens							+/-80	<i>Total</i>										
	Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	En étab. REP +	En étab REP	En QP																														
Collégiens																																					
Lycéens							+/-80																														
<i>Total</i>																																					
21	Place de la famille	<p>Les familles sont associées aux phases de restitution et de valorisation. Chaque fin d'année, elles prennent part aux présentations des travaux et peuvent ainsi suivre les progrès réalisés par les élèves et l'évolution de leur engagement, de la seconde à la terminale.</p>																																			
22	Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement des stages de science au laboratoire Tous Chercheurs : 4 tuteurs (PhD ou post-doctorants) par classe. - Coordination des travaux scientifiques : 1 professeur de SVT et 1 ingénieur Inserm/Tous Chercheurs par classe. - Encadrement des travaux sur l'orientation : 3 enseignants-chercheurs, 3 tuteurs (étudiants en licence). - Coordination des travaux d'orientation : 1 ingénieur Aix-Marseille Université. - Gestion de projet, administration et communication : 1 chargé de mission Tous Chercheurs 																																			
23	Si tuteurs, description profil <i>(Renseigner le tableau)</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>Dont filles</th> <th>Dont garçons</th> <th>Dont boursiers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Tuteurs</i></td> <td style="text-align: center;">+/-15</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>bac +1</th> <th>bac + 2</th> <th>bac + 3</th> <th>bac +4</th> <th>bac + 5</th> <th>> bac + 5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Tuteurs</i></td> <td style="text-align: center;">+/-15</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">+/-3</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">+/-12</td> </tr> </tbody> </table>		Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	<i>Tuteurs</i>	+/-15					Total	bac +1	bac + 2	bac + 3	bac +4	bac + 5	> bac + 5	<i>Tuteurs</i>	+/-15			+/-3			+/-12									
	Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers																																	
<i>Tuteurs</i>	+/-15																																				
	Total	bac +1	bac + 2	bac + 3	bac +4	bac + 5	> bac + 5																														
<i>Tuteurs</i>	+/-15			+/-3			+/-12																														
24	Modalités de valorisation de l'engagement étudiant	<p>Les « doctorants » peuvent valider le volume d'heures qu'ils consacrent au projet en heures de formation (dans le cadre de leur contrat doctoral).</p> <p>Les « post-doctorants » et « autres » sont rémunérés.</p>																																			
25	Si existante, description formation tuteurs	<p>Les tuteurs qui encadrent les stages sont principalement des doctorants ou des post-doctorants. Ils bénéficient d'une formation individuelle d'une demi-journée au laboratoire Tous Chercheurs. Cette formation consiste à leur expliquer les buts et les grands principes de la pédagogie de l'association (quels messages délivrer aux élèves ? comment faire observer ? comment encadrer les expériences ? comment faire préparer le diaporama et le poster ?), ainsi que le déroulement des stages (présentation des équipements, des consignes de sécurité...). Les tuteurs se forment ensuite « sur le terrain » avec le soutien d'un permanent Tous Chercheurs toujours présent à leurs côtés pour les aider. Les tuteurs disposent ensuite d'un document de synthèse « guide du tuteur ».</p>																																			

¹ Chaque établissement scolaire bénéficie d'un code UAI (ex-RNE) composé de 7 chiffres et d'une lettre (par exemple 0951099D) :

- ⇒ 3 premiers chiffres (095) qui correspondent au département (par exemple 012 pour l'Aveyron, 095 pour le Val-d'Oise, 974 pour la Réunion...);
- ⇒ 4 chiffres (1099) qui permettent d'identifier un établissement de façon unique dans le département ;
- ⇒ 1 lettre (D) qui sert de checksum (ou somme de contrôle) pour vérifier la bonne saisie du code.

Ce code est présent dans l'adresse électronique de l'établissement.

² Cartes à consulter :

http://www.education.gouv.fr/cid84829/donner-a-l-ecole-les-moyens-de-faire-reussir-tous-les-eleves.html#carte_education_prioritaire
<http://www.ville.gouv.fr/?geographie-prioritaire-de-la>

		Durée de la formation Tous Chercheurs : 0,5 journée <i>En outre, les tuteurs sont formés à la réalisation de « dossiers de compétences » par une conférence suivie d'un essai pratique, par un intervenant d'Aix-Marseille Université.</i>
26	Durée du dispositif pour l'élève	3 ans
27	Nb heures/élèves/an	<i>En seconde : 38 heures En première : 51 heures En terminale : 33 heures</i>
28	Zone géographique d'intervention	<i>Marseille, Bouches-du-Rhône</i>
29	Année démarrage du projet	2008
30	Description des éventuels supports de communication spécifiques	<i>Site web et comptes réseaux sociaux de Tous Chercheurs</i>

Je soussigné, **BERLAND Yvon**

représentant légal de l'établissement **AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ,**

tête de cordée du projet **DES ÉTUDES SCIENTIFIQUES POURQUOI PAS MOI ?**

certifie exactes les informations du présent dossier.

Fait le à Marseille

Signature du représentant légal

Annexe 1 - Budget prévisionnel

NB Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2017 / 2018

CHARGES	Montant ³	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	16872	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	16872		
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	22000
Autres fournitures		Etat :	
61 - Services extérieurs	4000	Fonds Cordées MENESR	4000
Locations	4000	Fonds cordées POL.VILLE	18000
Entretien et réparation		Autre MENESR	
Assurance		Autre ministère (préciser):	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Région(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s) :	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Intercommunalité(s) : EPCI ⁴	
Services bancaires, autres		Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
64- Charges de personnel	1128	Autres établissements publics	
Rémunération des personnels,	755	Autres privées	
Charges sociales,	373		
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	22000	TOTAL DES PRODUITS	22000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	8290	Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	8290
TOTAL	30290	TOTAL	30290

³ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁴ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

Budget prévisionnel – Exemple de l'année 2 (3 classes de première)

Détail des dépenses

SUR LA BASE DE 80 ÉLÈVES DE PREMIÈRE ET 15 JOURS D'OCCUPATION DU LABORATOIRE TOUS CHERCHEURS		
Achat		3000
Produit labo	3000	
Détail des salaires TTC		21955
Coordination, gestion administrative et comptable	8007	
Encadrement des élèves (tuteurs, enseignants, ingénieurs...)	13948	
Service extérieurs		5005
Locations immobilières	646	
Locations mobilières (BUS 4 jours *2 lycées (DENIS DIDEROT ET SAINT-EXUPÉRY))	4000	
Entretien et réparation	251	
Assurance	108	
Autres services		330
Rémunérations intermédiaires	201	
Télécom	129	
TOTAL		30290

SOUS FORME DE PRESTATION (Les dépenses sont prises en charge par l'association Tous Chercheurs)			16872
Autres dépenses réglées par l'Université			5127
	Location BUS 4 jours *2 lycées	4000	
	Salaire personnel SUIO	755	
	Charges personnel SUIO	372	
Mise à disposition d'un ingénieur Inserm			4032
Cofinancement obtenus via Tous Chercheurs (Conseil Régional PACA)			4259
TOTAL			30290

Annexe 2 – Critères d'éligibilité

DEFINITION des CORDEES

Conçues comme des passerelles entre le secondaire et le supérieur, le but principal des cordées est de favoriser la poursuite d'études, l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur de publics d'élèves faisant face à des obstacles divers (matériels, scolaires, culturels, ...) qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études supérieures, alors qu'ils en ont les capacités.

Le Pilotage

1. Un partenariat institutionnel secondaire/supérieur

Une cordée est un partenariat entre un ou plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur (têtes de cordées) et un ou plusieurs établissement(s) du secondaire (établissements sources).

Le partenariat est formalisé par une convention ou toute autre document contractuel attestant que les deux parties s'y sont engagées de façon délibérée.

Ces conventions sont annexées au dossier de candidature dans le cas des demandes de renouvellement de la labellisation.

2. La tête de cordée est un établissement d'enseignement supérieur

Elle peut faire appel à un porteur pour la mise en œuvre (opérateur associatif ou autre).

3. La cordée est encordée

Elle fait partie du réseau local et national des cordées de la réussite et à ce titre participe à une politique globale qui implique des droits :

- Aide et assistance pour la gestion administrative
- Mise à disposition de ressources documentaires
- Aide à la communication

... et des devoirs :

- ⇒ Renseigner en temps et heures les dossiers réclamés et toute autre demande
- ⇒ Répondre aux mesures de suivis (questionnaires d'évaluation nationales, fiches synthèse et enquêtes académiques)
- ⇒ Participer régulièrement aux réunions de la Plateforme
- ⇒ S'impliquer à minima dans les travaux collectifs du réseau local des cordées

4. Un Réseau de partenaires

La présence d'autres partenaires qui collaborent à l'action, est bienvenue : collectivités, associations, entreprises, laboratoires de recherche etc.

5. Financement des actions

Les demandes de subventions devront être calculées au prorata des publics éligibles aux subventions des différents opérateurs financiers.

Sur ce point on rappelle que le ministère en charge de la politique de la ville, financeur principal des fonds cordées, ne soutient que les projets dont 50 % au moins du public réside dans les Quartiers Prioritaires, ou sont issus d'établissements scolaires localisés dans ces mêmes quartiers.

Le MENESR, outre le complément qu'il peut apporter aux cordées déjà financées par le ministère en charge de la politique de la ville, a vocation aussi à soutenir en propre les projets non éligibles aux critères de la politique de la ville.

Les autres ministères impliqués, contribuent au financement par la valorisation ou le soutien indirect des actions relevant des cordées de leurs établissements sous tutelle.

En complément de l'accompagnement financier de l'Etat, d'autres sources de financement des projets pourront être recherchées, notamment auprès des entreprises, des collectivités partenaires des projets et des fondations œuvrant pour l'égalité des chances.

6. Diversités des sources de financement

Améliorant les chances de pérennité du dispositif, la diversité des sources de financement est recommandée.

Le Projet

7. Une description précise du projet

La cordée s'appuie sur un projet explicite s'inscrivant dans la problématique de l'inégalité des chances scolaires et la lutte contre les déterminismes sociaux : état des lieux de la situation en cours, définition des enjeux, objectifs affichés par le projet, moyens d'y parvenir, mesure des résultats par rapport aux objectifs, etc.

Il doit s'agir d'un projet d'accompagnement global à la scolarité déclinant notamment les volets *soutien à la scolarité / aide à l'orientation / ouverture socio-culturelle*, en vue de développer l'ambition scolaire, d'encourager les élèves à accéder à l'enseignement supérieur de façon éclairée, et les aider à réussir.

8. Des actions spécifiques

Le projet de cordée doit mettre en œuvre des actions différentes de ce qui se fait habituellement dans le champ éducatif ou de ce qui est préconisé dans le cadre des dispositifs de droit commun. La cordée est de ce fait, complémentaire des actions déjà inscrites dans les politiques nationales ou académiques.

9. Continuité des actions

L'accompagnement mis en place doit se faire dans la durée et donner lieu à des activités régulières durant l'année scolaire. Des projets reposant exclusivement sur une ou des manifestations ponctuelles sont exclus.

10. L'implication des familles

La place faite à la famille doit être visible : le projet doit montrer la présence d'actions spécifiques en direction des parents.

Le Public cible

11. Profil social

Le public concerné doit être constitué au moins à 80 % d'élèves à besoins prioritaires :

- a) jeunes socialement défavorisés, relevant de l'une au moins des situations suivantes :
 - boursiers du secondaire
 - boursiers du supérieur d'échelon 4 à 7
 - scolarisés en établissements relevant de l'éducation prioritaire (REP et REP+)
 - scolarisés en établissement situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - résidant ou scolarisés en établissement de zones de revitalisation rurale, boursiers du secondaire ou du supérieur d'échelon 4 à 7
 - résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- b) autre public à besoin prioritaire proposé par un porteur et accepté par la Commission, sous réserve que son profil soit défini par des indicateurs précis, mesurables et quantifiables.

12. Profil scolaire

- a) Potentiel scolaire permettant d'envisager une poursuite d'études vers ou dans le supérieur
- b) Niveau 6^{ème} à bac + 3
- c) Etablissements : collège, lycée (LGT/LP), établissement post-bac

Le Fonctionnement

13. Des personnes référentes

Des interlocuteurs privilégiés, référents du projet de cordées et servant d'interface, doivent être désignés dans les têtes de cordées et de chaque établissement source.

14. Engagement volontaire

Les élèves et les étudiants impliqués dans les cordées doivent être volontaires et motivés.

15. Le tutorat : une démarche solidaire.

Dans le cas des cordées à tuteurs (le tutorat étudiant est le cœur de l'action), l'implication des étudiants dans une action de tutorat relève d'un engagement solidaire. Pas de rémunération économique envisageable.

16. Le tutorat : une démarche encadrée

La relation de tutorat est une relation fragile et délicate. Informer, accompagner et former les tuteurs est indispensable à l'efficacité et à la crédibilité des actions d'accompagnement, de même que leur sensibilisation aux problématiques de l'inégalité des chances scolaires et des territoires. Un recensement détaillé des ressources mises à disposition des tuteurs sera réclamé.

17. Le tutorat : une démarche valorisée

Le tutorat est un investissement lourd pour les étudiants et constitue une expérience riche de sens. La valorisation de cette implication est une question importante. Tout type de rétribution (symbolique ou autre) sera considéré positivement.

Annexe 3 – Descriptif détaillé des actions

J : jour
O : orientation
S : science

1. Classe de seconde – objectifs :

- apprendre la démarche des chercheurs (faire preuve de curiosité scientifique, établir un protocole et le suivre, analyser ses résultats, les critiquer, les présenter) ;
- et découvrir un campus universitaire.

J1S	2h	Au lycée	Choix du projet par les élèves parmi des thèmes proposés par Tous Chercheurs (thèmes dans le cadre du programme scolaire des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) de seconde). <i>Encadrement par le professeur de SVT.</i>
J2S	2h	Au lycée	Questionnement des élèves devant une observation en lien avec le thème du stage <i>Encadrement par un membre de Tous Chercheurs.</i>
J3S J4S J5S	8h 8h 8h	Laboratoire Tous Chercheurs	Expérimentation par groupes de 4-6 élèves et analyse quantitative des résultats <i>Encadrement par des tuteurs-chercheurs formés par l'équipe Tous Chercheurs.</i>
J6S O	4hS	Laboratoire Tous Chercheurs	Restitution orale des résultats de chaque groupe à l'aide d'un diaporama avec figures et leurs légendes en anglais. <i>Encadrement par un membre de Tous Chercheurs</i>
	4hO	Campus de Luminy	Visite guidée du campus de Luminy (découvertes des différents services universitaires). <i>Encadrement par des étudiants de Luminy.</i>
J7S	2h	Au lycée	Présentation du travail aux parents sous la forme d'un poster.

Chaque élève bénéficiera de 38h d'accompagnement (préparation, stages, restitution, visites).

Travail par petits groupes de 6 élèves.

2. Classe de première S – objectifs :

- consolider les compétences acquises en seconde ;
- apprendre à synthétiser ses résultats avec ceux des autres ;
- comprendre le fonctionnement de la recherche (académique et privée) en rencontrant les différents acteurs qui l'anime (ouverture sur les métiers) ;
- réfléchir, enquêter et présenter un projet d'orientation et/ou professionnel ;
- et réaliser un « dossier de compétences ».

J1S		2h	Au lycée	<p>Choix du projet par les élèves parmi des thèmes proposés par Tous Chercheurs (thèmes dans le cadre du programme scolaire des Sciences de SVT de première).</p> <p><i>Encadrement par le professeur de SVT.</i></p>
J1O		2h	Au lycée	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet « orientation » (ce qui est attendu des élèves sur l'année) ; - échanges avec les élèves sur l'orientation ou le métier qu'ils envisagent, leurs envies, leurs contraintes, leurs blocages ; - et communication des consignes pour la recherche documentaire et la trame du bilan à mi-parcours. <p><i>Encadrement par des enseignants-chercheurs de l'Université d'Aix-Marseille.</i></p>
Entre J1O et J2O		Travail personnel des élèves		<p>Les élèves ont 3 semaines pour produire et communiquer (par e-mail) leurs bilans de recherche à mi-parcours aux enseignants-chercheurs (une date précise sera communiquée lors du J1O).</p>
J2O		2h	Au lycée	<ul style="list-style-type: none"> - Retours et échanges avec les élèves sur les bilans à mi-parcours ; - Communication des consignes pour le bilan final (une trame très précise, sur deux pages, sera fournie) ; - Et communication des consignes pour les posters (les posters peuvent être réalisés par groupes si même projet). <p><i>Encadrement par des enseignants-chercheurs de l'Université d'Aix-Marseille.</i></p>
J2S		3h	Au lycée	<p>Questionnement des élèves devant une observation.</p> <p><i>Encadrement par un membre de Tous Chercheurs.</i></p>
J3S J4S J5S J6S		8h 8h 8h 8h	Laboratoire Tous Chercheurs	<p>Expérimentation par groupes de 4-6 élèves et analyse quantitative des résultats Travail de chaque groupe sur un dossier de compétences.</p> <p><i>Encadrement par tuteurs-chercheurs formés par l'équipe Tous Chercheurs</i></p>
J7		4hS et O	Laboratoire Tous Chercheurs	<p>Les élèves remettent leur rapport (projet orientation) aux enseignants-chercheurs et présentent à l'oral leurs posters et leurs dossiers de compétences.</p> <p>À l'issue de la présentation des posters, valorisation des compétences acquises dans le cadre du travail sur l'orientation (échanges entre les enseignants-chercheurs et les élèves) pour compléter le dossier de compétences.</p> <p><i>Encadrement par un membre de Tous Chercheurs et des enseignants-chercheurs.</i></p>
		4hO		<p>Rencontre des acteurs de la recherche scientifique fondamentale ou appliquée suivant la motivation des élèves (chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs).</p>

J8	2h	Au lycée	Présentation des dossiers de compétences (complétés avec la partie acquise dans le cadre du travail sur l'orientation) devant les parents et élèves.
----	----	----------	--

Chaque élève bénéficiera de 51h d'accompagnement (préparation, stages, restitution, rencontres avec les acteurs de la recherche). Travail par petits groupes de 6 élèves.

3. Classe de terminale S – objectifs :

- consolider les compétences acquises en première ;
- apprendre à transmettre en encadrant eux-mêmes des stages à destination de collégiens ;
- apprendre à faire des critiques positives ;
- consolider ou reconsidérer son projet d'orientation et/ou professionnel ;
- et compléter son « dossier de compétences ».

J1S	2h	Au lycée	Présentation aux élèves et au professeur de SVT du thème du stage qu'ils auront à encadrer à Tous Chercheurs et du niveau des élèves encadrés (classe de 3ème). <i>Encadrement par le professeur de SVT et Tous Chercheurs.</i>
J1O	2h	Au lycée	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan pour évaluer l'évolution des projets d'orientation des élèves ; - communication des consignes pour les interviews (chaque élève doit réaliser une interview d'un professionnel) et des informations/questions clés à aborder avec le/la professionnelle ; - et communication des consignes pour l'oral de fin. <p>Si changement de projet entre Première et Terminale, fixer une date (3 semaines plus tard) à laquelle le lycéen devra communiquer aux enseignants chercheurs ses nouvelles recherches (idem qu'en première) par e-mail et organisation d'un entretien par skype avec l'enseignant-chercheur.</p> <p><i>Encadrement par des enseignants-chercheurs de l'Université d'Aix-Marseille.</i></p>
Entre J1O et J2O	Travail personnel des élèves		Rencontre d'un professionnel et réalisation des entretiens. <i>Accompagnement par l'enseignant de SVT et les enseignants-chercheurs.</i>
J2S	2h	Au collège	Rencontre entre les lycéens et les collégiens qu'ils vont encadrer. <i>Encadrement par les deux professeurs de SVT et un membre de Tous chercheurs.</i>
J3S J4S	8h 8h	Laboratoire Tous Chercheurs	Expérimentation par groupes de 4 collégiens et analyse quantitative des résultats. Confection du diaporama. Restitution des collégiens par groupe et critique positive par les lycéens. <i>Encadrement par les lycéens et 1 tuteur Tous Chercheurs en supervision.</i>
J6	4h	Au lycée	Restitution orale des collégiens en présence des lycéens et des parents et élèves du collège volontaires.

Cordées de la Réussite

J30	7h	Sur le campus de Luminy	<ul style="list-style-type: none"> - Journée d'immersion (visites de laboratoires et TP) ; - et oral pour restitution des interviews. <p><i>Encadrement par des enseignants-chercheurs de l'Université d'Aix-Marseille et des étudiants de licence.</i></p>
-----	----	-------------------------	---

Chaque élève bénéficiera de 33h d'accompagnement (préparation, encadrement de stages, restitution).

Travail par petits groupes de 6 élèves.

Procédures relatives aux demandes de labellisation

Fonctionnement

Les dossiers de candidatures sont instruits par les représentants de la *Commission académique de suivi et de labellisation des Cordées de la Réussite*. Cette instance est composée d'un président, représentant du recteur, et de 12 à 15 membres issus d'horizons professionnels divers et dont les champs d'expertise ont été jugés utiles à l'examen des projets. A ces membres titulaires, s'ajoute un secrétaire de séance qui a voix consultative.

Après le dépôt du dossier de candidature, chaque projet fait l'objet d'une présentation orale devant un jury de soutenance de 3 ou 4 personnes, dont le président de la Commission chargé de veiller à la bonne conformité des projets aux critères de labellisation (voir annexe 2).

Après délibération de tous les jurys, la Commission transmet des avis au recteur de l'académie d'Aix-Marseille, lequel prend la décision de labellisation ; celle-ci est ensuite adressée aux porteurs de projets.

Les labellisations académiques sont attribuées pour 3 ans.

Toutefois si le projet le nécessite, la durée de labellisation peut être limitée à 1 an, notamment afin de permettre au porteur d'affiner son dispositif.

Planning et dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature ne doit pas excéder 5 pages et doit être signé par le responsable de la tête de cordée.

Il doit être envoyé au plus tard le 21 avril 2017,

- ⇒ au référent académique cordées (Valérie Guidarini - <valerie.guidarini@ac-aix-marseille.fr>)
- ⇒ ainsi qu'au président de la Commission (Marc Bruant – marc.bruant@ac-aix-marseille.fr).

Après instruction des dossiers, une soutenance des projets-candidats est prévue devant un jury composé de membres de la Commission, aux dates suivantes : **Mar30 mai et Jeu 1er juin 2017**

Les porteurs de projet recevront une convocation, précisant le jour et l'heure de soutenance, dès réception du dossier de candidature.

Les décisions relatives à la labellisation seront signifiées à chaque porteur durant le mois de juin 2017.

Modalités de Soutenance

La soutenance des projets dure 3/4 d'heure au maximum : **10 mn de présentation** et environ 1/2h d'échanges / questions du jury. Les supports visuels type diaporama ne sont pas autorisés.

Consignes pour l'oral : 6 points à aborder

1. Objectifs du projet : *le porteur doit montrer qu'il est un pilote éclairé, au fait des problématiques liées à la politique des cordées et aux enjeux qui la sous-tendent ;*
2. Présentation très succincte du projet et de son fonctionnement
3. Elargissements envisagés dans le cadre des PE
3. Les moyens mis en œuvre
4. La mesure des résultats p/r aux objectifs
5. Les difficultés rencontrées
6. Les points de satisfaction

IDENTITE ET CONTACTS		
1	Intitulé du dispositif	SPRING (Suivre un Parcours de Réussite pour devenir INGénieur)
2	Tête de cordée	<i>AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ Jardin du Pharo – 58 boulevard Charles Livon 13284 MARSEILLE cedex 07</i>
3	Tutelle de rattachement	<i>Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche</i>
4	Porteur (si différent de la tête de cordée)	<i>Polytech Marseille Parc Scientifique et technologique de Luminy Case 925 – 13288 Marseille Cedex 09</i>
5	Contact(s)	ABID Chérifa, MCF, Directrice du PeiP, Tél : 0491106888 / 0491056098 Mail : cherifa.abid@polytech.univ-mrs.fr Adresse : 60 Rue Joliot Curie 13453 Marseille Philippe Dumas, Professeur, Directeur Polytech Marseille philippe.dumas@univ-amu.fr
DESCRIPTIF DU PROJET		
6	But global	Accompagner des élèves en provenance des lycées prioritaires et de milieux défavorisés dans une filière sélective, qui est la préparation intégrée de Polytech.
7	Problématique	<p>La réussite dans un parcours universitaire scientifique résulte d'une combinaison de facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une motivation affirmée ; • une autonomie et un goût pour le travail personnel ; • malgré la gratuité des études, un minimum d'autonomie financière est nécessaire pour l'achat de livres, de revues, ordinateurs ; • un choix adéquat des filières et options en fonctions des objectifs ; • ... <p>Pour un élève de lycée issu d'un milieu défavorisé, la réunion de ces facteurs de réussite peut se révéler difficile, voire impossible. Un élève issu d'un milieu social ou familial défavorisé ne peut, par exemple, améliorer son niveau de langue vivante par des voyages linguistiques. Souvent, les contacts avec le monde du travail sont ténus, à cause d'un environnement familial sinistré. L'environnement de l'élève fait que son niveau de culture générale (scientifique mais aussi économique, juridique...) l'empêche d'accéder facilement à des formations qui mènent à des métiers d'encadrement.</p> <p>De plus, la perspective d'études "longues" favorise l'auto-censure de ces élèves pour qui le niveau Bac+5 (Master ou ingénieur) semble inaccessible.</p>
8	Objectifs	Accompagner des élèves en provenance des lycées prioritaires et de milieux défavorisés dans une filière sélective, qui est la préparation intégrée de Polytech.
9	Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains : Mise à disposition d'un personnel enseignant et d'un personnel administratif pour la gestion, la coordination et le fonctionnement de la cordée • Moyens matériels : Subventions du rectorat et de CGET

Cordées de la Réussite

10	Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une assistance particulière dans l'orientation et le choix d'une filière d'ingénieur • Fournir une aide matérielle sous forme de mise à disposition de matériel informatique portable, mise à disposition de livres de cours et d'exercices • Proposer un tutorat pédagogique étudiant ET un tutorat pédagogique enseignant • Proposer un stage linguistique pour la pratique de l'anglais • Proposer une ouverture sur la culture scientifique avec visite de laboratoires, lecture régulière de revues de vulgarisation scientifique, liens avec l'actualité scientifique internationale, ... • Proposer une préparation au concours scientifique Post-Bac pour les élèves en terminale scientifique
11	Evaluation	<p><i>Les élèves bénéficiant du dispositif suivent les enseignements de la première année du PeiP "Parcours école ingénieur Polytech".</i></p> <p><i>L'évaluation se fait sur le taux de réussite de la population cible de la première à la deuxième année et de la deuxième année à la troisième année de la filière ingénieur.</i></p> <p><i>Et enfin, recenser le nombre de diplômés ingénieurs issus des élèves cibles</i></p>
	Aménagements du projet vers Parcours d'Excellence (PE)	<p><i>Montrer les éventuelles actions visant à aménager le projet de cordée afin qu'il intègre l'expérimentation Parcours d'Excellence en cours notamment autour des 3 lycées cibles marseillais et de leurs collègues REP+ sources.</i></p> <p><i>Ce dispositif peut être étendu vers un parcours d'excellence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tutorat des élèves de la prépa intégrée de Polytech pour accompagner des élèves de la seconde jusqu'à la terminale des 3 lycées cibles</i> • <i>Organiser des journées avec des classes mixtes "lycée-Prépa"</i> • <i>Organiser des conférences sur le métier d'ingénieur à Polytech pour les élèves de seconde des lycées cibles</i>
FINANCEMENT, PILOTAGE, PARTENARIAT		
12	Coût du dispositif / an	25 000 €
13	Financeurs 2016/2017	<p><i>Frais directs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Rectorat : 7000 euros</i> • <i>Politique de la ville CGET : 14000 euros</i> <p><i>Frais indirects :</i></p> <p><i>Polytech : 2000 euros (mise à disposition de secrétariat, enseignant pour la gestion)</i></p>
14	Autres partenaires du projet	Néant

FONCTIONNEMENT

15	Etablissements sources du secondaire impliqués <i>(Renseigner le tableau)</i>	12	Total	Nom Etab.	+ code UAI ¹	Ville et arrondt	Statut étab ²				Nb	
								REP+	REP	LQP ³	QP ⁴	Elèves
		Lycées		Saint Exupéry	0130048G	Marseille						15
				Victor Hugo	0130043B	Marseille						15
				Diderot	0130050J	Marseille						10
				La fourragère	0134003F	Marseille						4
				Lycée militaire	0131596P	Aix en Provence						2
				Thiers	0130040Y	Marseille						4
				Saint Charles	0130039X	Marseille						3
				Maurice Genevoix	0132410Z	Marignane						4
				Maurice Janetti	0831559U	Saint Maximin						3
				Jean Monnet	0133288D	Vitrolles						2
				Montgrand	0130042A	Marseille						1
		Fourcade	0133244F	Gardanne						5		
16	Partenariat avec le secondaire	<p><i>Pour la préparation au concours Geipi-Polytech, nous sommes en contact le lycée Saint Exupéry, le lycée et le lycée Victor Hugo pour inscrire des élèves de terminale S pour la préparation au concours.</i></p> <p><i>Cette préparation a été dispensée même aux élèves non inscrits au concours et en provenance de ces lycées.</i></p> <p><i>Il n'y a pas de convention écrite</i></p>										
17	Etablissements d'accueil	Polytech Marseille										
18	Population cible	Elèves en provenance des lycées cibles, élèves boursiers "Echelon élevé", élèves issus des quartiers CUCS										
19	Description recrutement pop cible	Par qui, quand, où ? Expliciter les modalités de ciblage, détailler les indicateurs retenus										
20	Nb élèves concernés (pop cible) <i>(Renseigner le tableau)</i>		Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	En étab. REP +	En étab REP	En QP			
		Collégiens	0	0	0	0	0	0	0			
		Lycéens	30									
		BAC+1	25	10	15	25						
		BAC+2	13	7	6	13						
		Total	68									
21	Place de la famille	Aucune										
22	Moyens humains	mise à disposition de secrétariat et d'un enseignant pour la gestion										
23	Si tuteurs, description profil <i>(Renseigner le tableau)</i>		Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers						
		Tuteurs	8	4	4							
			Total	bac + 1	bac + 2	bac + 3	bac + 4	bac + 5	> bac + 5			
		Tuteurs	8	0	5	0	2	1				
24	Modalités de valorisation de l'engagement étudiant	Néant										
25	Si existante, description formation tuteurs	Néant										
26	Durée du dispositif pour l'élève	2 ans										
27	Nb heures/élèves/an	20h/an										

¹ Chaque établissement scolaire bénéficie d'un code UAI (ex-RNE) composé de 7 chiffres et d'une lettre (par exemple 0951099D) :

- ⇒ 3 premiers chiffres (095) qui correspondent au département (par exemple 012 pour l'Aveyron, 095 pour le Val-d'Oise, 974 pour la Réunion...);
- ⇒ 4 chiffres (1099) qui permettent d'identifier un établissement de façon unique dans le département;
- ⇒ 1 lettre (D) qui sert de checksum (ou somme de contrôle) pour vérifier la bonne saisie du code.

Ce code est présent dans l'adresse électronique de l'établissement.

² Cartes à consulter :

http://www.education.gouv.fr/cid84829/donner-a-l-ecole-les-moyens-de-faire-reussir-tous-les-eleves.html#carte_education_prioritaire

<http://www.ville.gouv.fr/?geographie-prioritaire-de-la>

³ Limitrophe à un quartier prioritaire

⁴ En quartier prioritaire

28	Zone géographique d'intervention	<i>Aix-Marseille Université</i>
29	Année démarrage du projet	2006
30	Description des éventuels supports de communication spécifiques	<i>ONISEP Site de Polytech Marseille</i>

Je soussigné, **BERLAND Yvon**

représentant légal de l'établissement **AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ**,

tête de cordée du projet **SPRING**

certifie exactes les informations du présent dossier.

Fait le à Marseille

Signature du représentant légal

Annexe 1 - Budget prévisionnel

NB Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2017 / 2018

CHARGES	Montant ⁵	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	13000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	11000		
Achats matières et fournitures	2000	74- Subventions d'exploitation	23000
Autres fournitures		Etat :	
61 - Services extérieurs	2000	<i>Fonds Cordées MENESR</i>	7000
Locations		<i>Fonds cordées POL. VILLE</i>	16000
Entretien et réparation		<i>Autre MENESR</i>	
Assurance		<i>Autre ministère (préciser):</i>	
Documentation	2000		
62 - Autres services extérieurs	3000	Région(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s) :	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions	3000	Intercommunalité(s) : EPCI ⁶	
Services bancaires, autres		Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
64- Charges de personnel	5000	Autres établissements publics	
Rémunération des personnels,	5000	Autres privées	
Charges sociales,			
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement	2000		2000
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	25000	TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	25000	TOTAL	25000

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

Annexe 2 – Critères d'éligibilité

DEFINITION des CORDEES

Conçues comme des passerelles entre le secondaire et le supérieur, le but principal des cordées est de favoriser la poursuite d'études, l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur de publics d'élèves faisant face à des obstacles divers (matériels, scolaires, culturels, ...) qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études supérieures, alors qu'ils en ont les capacités.

Le Pilotage

1. Un partenariat institutionnel secondaire/supérieur

Une cordée est un partenariat entre un ou plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur (têtes de cordées) et un ou plusieurs établissement(s) du secondaire (établissements sources).

Le partenariat est formalisé par une convention ou toute autre document contractuel attestant que les deux parties s'y sont engagées de façon délibérée. **Ces conventions sont annexées au dossier de candidature dans le cas des demandes de renouvellement de la labellisation.**

2. La tête de cordée est un établissement d'enseignement supérieur

Elle peut faire appel à un porteur pour la mise en œuvre (opérateur associatif ou autre).

3. La cordée est encadrée

Elle fait partie du réseau local et national des cordées de la réussite et à ce titre participe à une politique globale qui implique des droits :

- Aide et assistance pour la gestion administrative
- Mise à disposition de ressources documentaires
- Aide à la communication

... et des devoirs :

- ⇒ Renseigner en temps et heures les dossiers réclamés et toute autre demande
- ⇒ Répondre aux mesures de suivis (questionnaires d'évaluation nationales, fiches synthèse et enquêtes académiques)
- ⇒ Participer régulièrement aux réunions de la Plateforme
- ⇒ S'impliquer à minima dans les travaux collectifs du réseau local des cordées

4. Un Réseau de partenaires

La présence d'autres partenaires qui collaborent à l'action, est bienvenue : collectivités, associations, entreprises, laboratoires de recherche etc.

5. Financement des actions

Les demandes de subventions devront être calculées au prorata des publics éligibles aux subventions des différents opérateurs financiers.

Sur ce point on rappelle que le ministère en charge de la politique de la ville, financeur principal des fonds cordées, ne soutient que les projets dont 50 % au moins du public réside dans les Quartiers Prioritaires, ou sont issus d'établissements scolaires localisés dans ces mêmes quartiers.

Le MENESR, outre le complément qu'il peut apporter aux cordées déjà financées par le ministère en charge de la politique de la ville, a vocation aussi à soutenir en propre les projets non éligibles aux critères de la politique de la ville.

Les autres ministères impliqués, contribuent au financement par la valorisation ou le soutien indirect des actions relevant des cordées de leurs établissements sous tutelle.

En complément de l'accompagnement financier de l'Etat, d'autres sources de financement des projets pourront être recherchées, notamment auprès des entreprises, des collectivités partenaires des projets et des fondations œuvrant pour l'égalité des chances.

6. Diversités des sources de financement

Améliorant les chances de pérennité du dispositif, la diversité des sources de financement est recommandée.

Le Projet

7. Une description précise du projet

La cordée s'appuie sur un projet explicite s'inscrivant dans la problématique de l'inégalité des chances scolaires et la lutte contre les déterminismes sociaux : état des lieux de la situation en cours, définition des enjeux, objectifs affichés par le projet, moyens d'y parvenir, mesure des résultats par rapport aux objectifs, etc.

Il doit s'agir d'un projet d'accompagnement global à la scolarité déclinant notamment les volets *soutien à la scolarité / aide à l'orientation / ouverture socio-culturelle*, en vue de développer l'ambition scolaire, d'encourager les élèves à accéder à l'enseignement supérieur de façon éclairée, et les aider à réussir.

8. Des actions spécifiques

Le projet de cordée doit mettre en œuvre des actions différentes de ce qui se fait habituellement dans le champ éducatif ou de ce qui est préconisé dans le cadre des dispositifs de droit commun. La cordée est de ce fait, complémentaire des actions déjà inscrites dans les politiques nationales ou académiques.

9. Continuité des actions

L'accompagnement mis en place doit se faire dans la durée et donner lieu à des activités régulières durant l'année scolaire. Des projets reposant exclusivement sur une ou des manifestations ponctuelles sont exclus.

10. L'implication des familles

La place faite à la famille doit être visible : le projet doit montrer la présence d'actions spécifiques en direction des parents.

Le Public cible

11. Profil social

Le public concerné doit être constitué au moins à 80 % d'élèves à besoins prioritaires :

- a) jeunes socialement défavorisés, relevant de l'une au moins des situations suivantes :
 - boursiers du secondaire
 - boursiers du supérieur d'échelon 4 à 7
 - scolarisés en établissements relevant de l'éducation prioritaire (REP et REP+)
 - scolarisés en établissement situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - résidant ou scolarisés en établissement de zones de revitalisation rurale, boursiers du secondaire ou du supérieur d'échelon 4 à 7
 - résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

b) autre public à besoin prioritaire proposé par un porteur et accepté par la Commission, sous réserve que son profil soit défini par des indicateurs précis, mesurables et quantifiables.

12. Profil scolaire

- a) Potentiel scolaire permettant d'envisager une poursuite d'études vers ou dans le supérieur
- b) Niveau 6^{ème} à bac + 3
- c) Etablissements : collège, lycée (LGT/LP), établissement post-bac

Le Fonctionnement

13. Des personnes référentes

Des interlocuteurs privilégiés, référents du projet de cordées et servant d'interface, doivent être désignés dans les têtes de cordées et de chaque établissement source.

14. Engagement volontaire

Les élèves et les étudiants impliqués dans les cordées doivent être volontaires et motivés.

15. Le tutorat : une démarche solidaire.

Dans le cas des cordées à tuteurs (le tutorat étudiant est le cœur de l'action), l'implication des étudiants dans une action de tutorat relève d'un engagement solidaire. Pas de rémunération économique envisageable.

16. Le tutorat : une démarche encadrée

La relation de tutorat est une relation fragile et délicate. Informer, accompagner et former les tuteurs est indispensable à l'efficacité et à la crédibilité des actions d'accompagnement, de même que leur sensibilisation aux problématiques de l'inégalité des chances scolaires et des territoires.

Un recensement détaillé des ressources mises à disposition des tuteurs sera réclamé.

17. Le tutorat : une démarche valorisée

Le tutorat est un investissement lourd pour les étudiants et constitue une expérience riche de sens. La valorisation de cette implication est une question importante. Tout type de rétribution (symbolique ou autre) sera considéré positivement.

Procédures relatives aux demandes de labellisation

Fonctionnement

Les dossiers de candidatures sont instruits par les représentants de la *Commission académique de suivi et de labellisation des Cordées de la Réussite*. Cette instance est composée d'un président, représentant du recteur, et de 12 à 15 membres issus d'horizons professionnels divers et dont les champs d'expertise ont été jugés utiles à l'examen des projets. A ces membres titulaires, s'ajoute un secrétaire de séance qui a voix consultative.

Après le dépôt du dossier de candidature, chaque projet fait l'objet d'une présentation orale devant un jury de soutenance de 3 ou 4 personnes, dont le président de la Commission chargé de veiller à la bonne conformité des projets aux critères de labellisation (voir annexe 2).

Après délibération de tous les jurys, la Commission transmet des avis au recteur de l'académie d'Aix-Marseille, lequel prend la décision de labellisation ; celle-ci est ensuite adressée aux porteurs de projets.

Les labellisations académiques sont attribuées pour 3 ans.

Toutefois si le projet le nécessite, la durée de labellisation peut être limitée à 1 an, notamment afin de permettre au porteur d'affiner son dispositif.

Planning et dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature ne doit pas excéder 5 pages et doit être signé par le responsable de la tête de cordée.

Il doit être envoyé au plus tard le 21 avril 2017,

- ⇒ au référent académique cordées (Valérie Guidarini - <valerie.guidarini@ac-aix-marseille.fr>)
- ⇒ ainsi qu'au président de la Commission (Marc Bruant – marc.bruant@ac-aix-marseille.fr).

Après instruction des dossiers, une soutenance des projets-candidats est prévue devant un jury composé de membres de la Commission, aux dates suivantes : **Mar30 mai et Jeu 1er juin 2017**

Les porteurs de projet recevront une convocation, précisant le jour et l'heure de soutenance, dès réception du dossier de candidature.

Les décisions relatives à la labellisation seront signifiées à chaque porteur durant le mois de juin 2017.

Modalités de Soutenance

La soutenance des projets dure 3/4 d'heure au maximum : **10 mn de présentation** et environ 1/2h d'échanges / questions du jury. Les supports visuels type diaporama ne sont pas autorisés.

Consignes pour l'oral : 6 points à aborder

1. Objectifs du projet : *le porteur doit montrer qu'il est un pilote éclairé, au fait des problématiques liées à la politique des cordées et aux enjeux qui la sous-tendent ;*
2. Présentation très succincte du projet et de son fonctionnement
3. Elargissements envisagés dans le cadre des PE
3. Les moyens mis en œuvre
4. La mesure des résultats p/r aux objectifs
5. Les difficultés rencontrées
6. Les points de satisfaction

IDENTITE ET CONTACTS		
1	Intitulé du dispositif	TANDEM
2	Tête de cordée	AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ Jardin du Pharo – 58 boulevard Charles Livon 13284 MARSEILLE cedex 07
3	Tutelle de rattachement	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
4	Porteur (si différent de la tête de cordée)	Direction des Etudes et de la Vie Etudiante et Association de la Fondation Etudiante pour la Ville - AFEV
5	Contact(s)	Tatiana Ferrani-Bornet - Déléguée Territoriale Pôle Aix-Marseille 96 la Canebière 13001 Marseille, 04 91 50 83 88 tatiana.ferranibornet@afev.org
DESCRIPTIF DU PROJET		
6	But global	Accompagnement scolaire et culturel individualisé visant à encourager l'ambition scolaire
7	Problématique	Les adolescents des classes de 4ème, 3ème et 2de sont à la fois à un âge charnière et à un carrefour important de leur parcours scolaire. Cette période complexe pose de façon cruciale la question des inégalités sociales et culturelles car elle interroge la capacité de chaque adolescent à se projeter dans un parcours scolaire et professionnel, à utiliser les ressources de son environnement, à être mobile : disparités en termes de « capital scolaire », inégalités territoriales : comme le rappelle un rapport du Haut conseil de l'éducation ¹ , dès la fin de la troisième les élèves ne bénéficient pas des mêmes possibilités d'orientation scolaire selon leur origine sociale et leur lieu d'études.
8	Objectifs	<u>Pour les élèves</u> Le tutorat mis en place cherche à aider les élèves à prendre conscience de leurs capacités et à mieux s'approprier leur parcours de formation. Ses diverses finalités : redonner confiance en soi et en ses capacités, positiver le sens de l'école et de la réussite scolaire, développer l'ambition scolaire et professionnelle. Aider à mieux appréhender l'orientation et soutenir une démarche d'ouverture. Permettre à certains de se projeter dans la poursuite d'études supérieures. <u>Pour les étudiants</u> Cet engagement bénévole constitue une expérience de découverte et de partage, riche de sens, et l'occasion de développer des compétences transversales ainsi que des savoir-faire et de la savoirs-être susceptible de favoriser leur formation et leur insertion professionnelle. Cet engagement est valorisé dans leur cursus universitaire (bonification de points ou unité d'enseignement).
9	Moyens	Pour donner les moyens aux binômes d'atteindre ces objectifs, nous avons développé un dispositif de suivi et d'outillage des bénévoles qui nous permet d'être au plus près de leurs attentes en termes d'accompagnement. (Suivi régulier des binômes, documents ressources – guides divers, réseau de partenaires très divers, idées de sorties régulières, rencontres avec des professionnels, formation des tuteurs...).
10	Actions menées	L'étudiant rencontre le même collégien ou lycéen, deux heures par semaine, durant toute l'année scolaire. L'accompagnement se déroule au domicile de l'élève ou dans un lieu tiers comme la bibliothèque ou une structure du quartier. Aide au travail scolaire : aider, encourager, être présent pour régler des difficultés mais surtout échanger sur la méthodologie. Soutien à l'orientation : aider l'élève à faire émerger son projet d'orientation, l'accompagner, en relais des professionnels, dans sa compréhension du fonctionnement du système scolaire, dans sa découverte du monde de l'enseignement supérieur et du monde du travail ; encourager l'appétence pour les sciences. Ouverture socio-culturelle : ouvrir sur l'environnement, aider à la maîtrise des ressources du quartier, de la ville et des modes de déplacements ; faire découvrir des lieux de culture ; favoriser les pratiques citoyennes.

11	Evaluation	<p>Outils de suivi informatisés (logiciel spécifique) Retours réguliers des tuteurs Retours réguliers des familles et du jeune accompagné Bilans de mi parcours et de fin d'année avec les référents des établissements scolaires Le suivi de l'élève se fait sur deux années.</p>
	Aménagements du projet vers Parcours d'Excellence (PE)	<p><i>Encordement de Cordées :</i> <i>On accompagne en priorité les élèves de 4^{ème}/3^{ème} de tous les collèges REP + de Marseille et on les oriente selon des indicateurs précis vers une autre cordée après les 2 ans d'Accompagnement individualisé avec Tandem</i></p>
FINANCEMENT, PILOTAGE, PARTENARIAT		
12	Coût du dispositif / an	<p>Coût total : 171200€ dont coût des subventions directes : 165000€..... et coût des financements indirects :</p>
13	Financeurs 2015/2016	<p>ACSE via DDCS 13 (fonds cordées) : 85 000 € CD13 : 35 000€ Ville de Marseille : 24000 € Ville d'Aix en Provence : 7000€</p>
14	Autres partenaires du projet	<p>Lieux culturels (théâtre du Merlan, Kalyssilum, Théâtre Massalia, Cité des Arts de la rue...) BMVR, Fondation BNP Paribas (offre des places pour des sorties culturelles), Marie de Marseille (offre de sorties culturelles pour les étudiants)</p>

FONCTIONNEMENT

15	Etablissements sources du secondaire impliqués <i>(Renseigner le tableau)</i>	Total	Nom Etab.	+ code UAI ¹ Ville et arrondt	Statut	Etab ²		Nb	No m et Sta tut Réf é re nt		
						REP+	REP				
		220									
	Collèges	180	Vieux-Port	0130136C	Marseille 13002	X			x	10	M. Tréjaut, CPE
			Edgard Quinet	0131935H	Marseille 13003	X			x	10	M. Courthieu, CPE
			Versailles	0131264D	Marseille 13003	X			x	10	Mme Lansiaux, CPE
			Pythéas		Marseille 13014					10	
			Belle de Mai	0131884C	Marseille 13003	X			X	15	Mme Barbey/ Mme

1 Chaque établissement scolaire bénéficie d'un code UAI (ex-RNE) composé de 7 chiffres et d'une lettre (par exemple 0951099D) :

- ⇒ 3 premiers chiffres (095) qui correspondent au département (par exemple 012 pour l'Aveyron, 095 pour le Val-d'Oise, 974 pour la Réunion...);
- ⇒ 4 chiffres (1099) qui permettent d'identifier un établissement de façon unique dans le département;
- ⇒ 1 lettre (D) qui sert de checksum (ou somme de contrôle) pour vérifier la bonne saisie du code.

Ce code est présent dans l'adresse électronique de l'établissement.

2 Cartes à consulter :

- http://www.education.gouv.fr/cid84829/donner-a-l-ecole-les-moyens-de-faire-reussir-tous-les-eleves.html#carte_education_prioritaire
- <http://www.ville.gouv.fr/?geographie-prioritaire-de-la>

3 Limitrophe à un quartier prioritaire

4 En quartier prioritaire

																			Antoine
			A. Dumas			Marseille 13014													10
			M. Laurencin			Marseille 13014													10
			Clair Soleil			Marseille 13014													10
			J. Prevert	0131262B		Marseille 13388	x												10
			E. Manet	0131703F		Marseille 13013	x												10
			Mallarmé	0132313U		Marseille 13381	x												10
			R. Parks	0132785G		Marseille 13015	x												10
			J. Ferry	0132408X		Marseille 13410	x												10
			Jas de Bouffan	0130007M		Aix-en-Provence 13090			X										20
			Arc de Meyran	0131712R		Aix-en-Provence 13100													10
			Château Double	0132009N		Aix-en-Provence 13100													10
			Mignet	0132568W		Aix-en-Provence													5
	Lycées	40	V. Hugo	0130043B		Marseille 13003	X												5
			Le Chatelier	0130055P		Marseille 13003													5
			Marie Curie	01300		Marseille 13													10
			La Floride	0130056R		Marseille 13014													5
			Saint Exupery	0130048G		Marseille 13326	x												5
			Paul Cézanne	0130002G		Aix-en-Provence 13100													5
			Zola	0130001F		Aix-en-Provence 13100													5
			Autres, hors partenariat			Marseille et Aix-en-Provence													
16	Partenariat avec le secondaire	<i>Conventions avec les établissements partenaires</i>																	
17	Etablissements d'accueil	Domicile des élèves Bibliothèques (surtout l'Alcazar et le Merlan à Marseille) Établissements scolaires pour les accompagnements collectifs hebdomadaires																	
18	Population cible	Classe : prioritairement 3 ^{ème} mais possible toute autre classe Niveau scolaire : « moyen » - potentiel à encourager – manque de méthodologie Profil socio-spatial : origine sociale défavorisée – issue d'établissements en éducation prioritaire ou des quartiers de la Politique de la ville Autre indicateurs : manques de ressources personnelles – manque de confiance – absence de mobilité sur appréciation du référent Tandem (établissement) NB Indicateurs non cumulatifs !																	

		Les élèves doivent être volontaires et s'engager sur l'ensemble de l'année																																
19	Description recrutement pop cible	<p>Les élèves doivent être volontaires et sont ciblés par l'équipe pédagogique de l'établissement en fin ou début d'année scolaire.</p> <p>Profil scolaire : des collégiens et lycéens possédant un potentiel scolaire à encourager et dont on suppose qu'un accompagnement personnalisé pourrait les aider à réussir. L'accent est mis sur les classes de 3^{ème} et de seconde avec des accompagnements qui peuvent démarrer dès la 4^{ème}.</p> <p>Profil social : les élèves doivent être issus d'un établissement relevant de l'éducation prioritaire ou situé dans un quartier de la politique de la ville.</p> <p>Liste préalable d'élèves, fournie idéalement à la fin du conseil de classe de juin ; fiches d'inscription d'élèves données à l'Afev entre septembre et les vacances de Toussaint.</p> <p>Une personne référente est présente dans chaque établissement partenaire (CPE, enseignant(e), Coordo REP, etc.). Son rôle : faire le lien entre l'établissement et l'Afev, expliciter le projet auprès des collègues concernés et des élèves/familles, faire remonter les fiches d'inscriptions à l'Afev, avoir un rôle de régulation et d'intermédiaire pour les bilans et évaluations.</p>																																
20	Nb élèves concernés (pop cible) (Renseigner le tableau)	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>Dont filles</th> <th>Dont garçons</th> <th>Dont boursiers</th> <th>En étab. REP +</th> <th>En étab REP</th> <th>En QP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Collégiens</td> <td>180</td> <td></td> <td></td> <td>/</td> <td>135</td> <td></td> <td>180</td> </tr> <tr> <td>Lycéens</td> <td>40</td> <td></td> <td></td> <td>/</td> <td>10</td> <td></td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>220</td> <td></td> <td></td> <td>/</td> <td>145</td> <td></td> <td>220</td> </tr> </tbody> </table>		Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	En étab. REP +	En étab REP	En QP	Collégiens	180			/	135		180	Lycéens	40			/	10		40	Total	220			/	145		220
	Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	En étab. REP +	En étab REP	En QP																											
Collégiens	180			/	135		180																											
Lycéens	40			/	10		40																											
Total	220			/	145		220																											
21	Place de la famille	<p>Depuis maintenant 6 ans, nous avons développé des actions en direction des familles des jeunes qui bénéficient d'un accompagnement individualisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journal à destination des familles pour faire découvrir des structures socioculturelles, et pour diffuser des idées de sorties gratuites à faire en famille pendant les vacances scolaires. Cet outil permet également aux familles de témoigner, partager des expériences ou des recettes de cuisine. - Sorties collective en familles pour découvrir les ressources du territoire (calanques, musées, fermes pédagogiques, ateliers cuisine...). - Permanence culture du cœur, pour permettre aux parents de bénéficier de places gratuites pour des concerts, pièce de théâtre, expositions... à faire avec leurs enfants. <p>Ateliers FLE et Alphabétisation pour les parents d'enfants scolarisés en Centre Ville. Apprentissage du langage et des codes de l'école.</p>																																
22	Moyens humains	<p>-AFEV : 8 salariés et 30 volontaires de service civique</p> <p>-Secondaire : 1 référent par établissement dit en partenariat direct soit 20 personnes en 2016-2017</p> <p>-Supérieur : 200 étudiants engagés + personnel universitaire pour la communication et la valorisation + soutien de la DEVE</p> <p>-Volontaires de service civique : 25 impliqués dans l'animation des accompagnements collectifs hebdomadaires et 15 engagés bénévolement dans le suivi individuel d'un collégien ou lycéen.</p> <p>-Autres : personnel rectorat, ville de Marseille, associations et partenaires culturels qui collaborent à l'action.</p>																																
23	Si tuteurs, description profil (Renseigner le tableau)	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>Dont filles</th> <th>Dont garçons</th> <th>Dont boursiers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tuteurs</td> <td>220</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>bac +1</th> <th>bac + 2</th> <th>bac + 3</th> <th>bac + 4</th> <th>bac + 5</th> <th>> bac + 5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tuteurs</td> <td>220</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	Tuteurs	220					Total	bac +1	bac + 2	bac + 3	bac + 4	bac + 5	> bac + 5	Tuteurs	220												
	Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers																														
Tuteurs	220																																	
	Total	bac +1	bac + 2	bac + 3	bac + 4	bac + 5	> bac + 5																											
Tuteurs	220																																	
24	Modalités de valorisation de l'engagement étudiant	L'engagement des étudiants tuteurs bénévoles du projet Tandem est reconnu par AMU sous forme d'un bonus « engagement » pour les L1 au M1 ou de crédits d'enseignement.																																
25	Si existante, description formation tuteurs	<p>Chaque étudiant doit participer à une Journée d'Intégration bénévole – JIB (7h) et un Echange de Pratique – EDP (2h)</p> <p>La formation est axée autour de trois thématiques :</p> <p>Psychologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éléments de psychologie de l'enfant et de l'adolescent - L'accompagnement à la scolarité : la place du tuteur <p>Sociologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les déterminants sociaux de la réussite scolaire - Les familles populaires et l'école - La ville et ses quartiers : frontières spatiales, frontières sociales 																																

		<p>Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs de lutte contre l'exclusion et l'échec - La politique de la ville - L'organisation scolaire dédiée (REP, REP+,...) - <p>Elle comporte également des apports pratiques pour l'accompagnement : outils et méthodologie pour travailler l'ouverture socioculturelle et la question de l'orientation avec le jeune.</p>
26	Durée du dispositif pour l'élève	Une année scolaire renouvelable, 2 ans sont systématiquement proposé à présent.
27	Nb heures/élèves/an	En moyenne 60h par an et par élève, soit entre 10 000 et 12 000 heures d'accompagnement individuel selon l'année.
28	Zone géographique d'intervention	Dans les villes d'Aix en Provence et Marseille
29	Année démarrage du projet	Le projet a démarré en 2006/2007
30	Description des éventuels supports de communication spécifiques	<p>Tracts ecopli, affiches, livret étudiant AFEV (Tracts une double page détachable), affiches divers formats A2 et format aribus, livret de l'étudiant bénévole 20 pages.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site internet Afev Aix-Marseille / Facebook - Encarts de com dans divers guides : Guides étudiants ville de Marseille et CROUS et AMU + Navette Carreize Aix-en-Provence / Marseille - 2 vidéos « Tandem » réalisés par les volontaires en service civique - Un visuel spécifique Tandem

Je soussigné, BERLAND Yvon

représentant légal de l'établissement AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ,

tête de cordée du projet

certifie exactes les informations du présent dossier.

Fait le à Marseille

Signature du représentant légal

Annexe 1 - Budget prévisionnel

NB Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2017 / 2018

CHARGES	⁵ Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	10280	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	2855		
Achats matières et fournitures	5130	74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures	2295	Etat :	
61 - Services extérieurs	7327	Fonds Cordées MENESR	10000
Locations	5951	Fonds cordées POL. VILLE	85000
Entretien et réparation	796	Autre MENESR	
Assurance	580	Autre ministère (préciser):	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	16904	Région(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6060	Département(s) :	35000
Publicité, publication	3730	-	
Déplacements, missions	5066	Intercommunalité(s) : EPCI ⁶	
Services bancaires, autres	2048	Commune(s) :	34000
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
64- Charges de personnel	136608	Autres établissements publics	
Rémunération des personnels,	95891	Autres privées	7200
Charges sociales,	36082		
Autres charges de personnel	4635		
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements	81	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	171200	TOTAL DES PRODUITS	171200
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	198000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole	198000	Dons en nature	
TOTAL	369200	TOTAL	369200

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

Annexe 2 – Critères d'éligibilité

DEFINITION des CORDEES

Conçues comme des passerelles entre le secondaire et le supérieur, le but principal des cordées est de favoriser la poursuite d'études, l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur de publics d'élèves faisant face à des obstacles divers (matériels, scolaires, culturels, ...) qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études supérieures, alors qu'ils en ont les capacités.

Le Pilotage

1. Un partenariat institutionnel secondaire/supérieur

Une cordée est un partenariat entre un ou plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur (têtes de cordées) et un ou plusieurs établissement(s) du secondaire (établissements sources).

Le partenariat est formalisé par une convention ou toute autre document contractuel attestant que les deux parties s'y sont engagées de façon délibérée. **Ces conventions sont annexées au dossier de candidature dans le cas des demandes de renouvellement de la labellisation.**

2. La tête de cordée est un établissement d'enseignement supérieur

Elle peut faire appel à un porteur pour la mise en œuvre (opérateur associatif ou autre).

3. La cordée est encadrée

Elle fait partie du réseau local et national des cordées de la réussite et à ce titre participe à une politique globale qui implique des droits :

- Aide et assistance pour la gestion administrative
- Mise à disposition de ressources documentaires
- Aide à la communication

... et des devoirs :

- ⇒ Renseigner en temps et heures les dossiers réclamés et toute autre demande
- ⇒ Répondre aux mesures de suivis (questionnaires d'évaluation nationales, fiches synthèse et enquêtes académiques)
- ⇒ Participer régulièrement aux réunions de la Plateforme
- ⇒ S'impliquer à minima dans les travaux collectifs du réseau local des cordées

4. Un Réseau de partenaires

La présence d'autres partenaires qui collaborent à l'action, est bienvenue : collectivités, associations, entreprises, laboratoires de recherche etc.

5. Financement des actions

Les demandes de subventions devront être calculées au prorata des publics éligibles aux subventions des différents opérateurs financiers.

Sur ce point on rappelle que le ministère en charge de la politique de la ville, financeur principal des fonds cordées, ne soutient que les projets dont 50 % au moins du public réside dans les Quartiers Prioritaires, ou sont issus d'établissements scolaires localisés dans ces mêmes quartiers.

Le MENESR, outre le complément qu'il peut apporter aux cordées déjà financées par le ministère en charge de la politique de la ville, a vocation aussi à soutenir en propre les projets non éligibles aux critères de la politique de la ville.

Les autres ministères impliqués, contribuent au financement par la valorisation ou le soutien indirect des actions relevant des cordées de leurs établissements sous tutelle.

En complément de l'accompagnement financier de l'Etat, d'autres sources de financement des projets pourront être recherchées, notamment auprès des entreprises, des collectivités partenaires des projets et des fondations œuvrant pour l'égalité des chances.

6. Diversités des sources de financement

Améliorant les chances de pérennité du dispositif, la diversité des sources de financement est recommandée.

Le Projet

7. Une description précise du projet

La cordée s'appuie sur un projet explicite s'inscrivant dans la problématique de l'inégalité des chances scolaires et la lutte contre les déterminismes sociaux : état des lieux de la situation en cours, définition des enjeux, objectifs affichés par le projet, moyens d'y parvenir, mesure des résultats par rapport aux objectifs, etc.

Il doit s'agir d'un projet d'accompagnement global à la scolarité déclinant notamment les volets *soutien à la scolarité / aide à l'orientation / ouverture socio-culturelle*, en vue de développer l'ambition scolaire, d'encourager les élèves à accéder à l'enseignement supérieur de façon éclairée, et les aider à réussir.

8. Des actions spécifiques

Le projet de cordée doit mettre en œuvre des actions différentes de ce qui se fait habituellement dans le champ éducatif ou de ce qui est préconisé dans le cadre des dispositifs de droit commun. La cordée est de ce fait, complémentaire des actions déjà inscrites dans les politiques nationales ou académiques.

9. Continuité des actions

L'accompagnement mis en place doit se faire dans la durée et donner lieu à des activités régulières durant l'année scolaire. Des projets reposant exclusivement sur une ou des manifestations ponctuelles sont exclus.

10. L'implication des familles

La place faite à la famille doit être visible : le projet doit montrer la présence d'actions spécifiques en direction des parents.

Le Public cible

11. Profil social

Le public concerné doit être constitué au moins à 80 % d'élèves à besoins prioritaires :

- a) jeunes socialement défavorisés, relevant de l'une au moins des situations suivantes :
 - boursiers du secondaire
 - boursiers du supérieur d'échelon 4 à 7
 - scolarisés en établissements relevant de l'éducation prioritaire (REP et REP+)
 - scolarisés en établissement situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - résidant ou scolarisés en établissement de zones de revitalisation rurale, boursiers du secondaire ou du supérieur d'échelon 4 à 7
 - résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- b) autre public à besoin prioritaire proposé par un porteur et accepté par la Commission, sous réserve que son profil soit défini par des indicateurs précis, mesurables et quantifiables.

12. Profil scolaire

- a) Potentiel scolaire permettant d'envisager une poursuite d'études vers ou dans le supérieur
- b) Niveau 6^{ème} à bac + 3
- c) Etablissements : collège, lycée (LGT/LP), établissement post-bac

Le Fonctionnement

13. Des personnes référentes

Des interlocuteurs privilégiés, référents du projet de cordées et servant d'interface, doivent être désignés dans les têtes de cordées et de chaque établissement source.

14. Engagement volontaire

Les élèves et les étudiants impliqués dans les cordées doivent être volontaires et motivés.

15. Le tutorat : une démarche solidaire.

Dans le cas des cordées à tuteurs (le tutorat étudiant est le cœur de l'action), l'implication des étudiants dans une action de tutorat relève d'un engagement solidaire. Pas de rémunération économique envisageable.

16. Le tutorat : une démarche encadrée

La relation de tutorat est une relation fragile et délicate. Informer, accompagner et former les tuteurs est indispensable à l'efficacité et à la crédibilité des actions d'accompagnement, de même que leur sensibilisation aux problématiques de l'inégalité des chances scolaires et des territoires.

Un recensement détaillé des ressources mises à disposition des tuteurs sera réclamé.

17. Le tutorat : une démarche valorisée

Le tutorat est un investissement lourd pour les étudiants et constitue une expérience riche de sens. La valorisation de cette implication est une question importante. Tout type de rétribution (symbolique ou autre) sera considéré positivement.

Procédures relatives aux demandes de labellisation

Fonctionnement

Les dossiers de candidatures sont instruits par les représentants de la *Commission académique de suivi et de labellisation des Cordées de la Réussite*. Cette instance est composée d'un président, représentant du recteur, et de 12 à 15 membres issus d'horizons professionnels divers et dont les champs d'expertise ont été jugés utiles à l'examen des projets. A ces membres titulaires, s'ajoute un secrétaire de séance qui a voix consultative.

Après le dépôt du dossier de candidature, chaque projet fait l'objet d'une présentation orale devant un jury de soutenance de 3 ou 4 personnes, dont le président de la Commission chargé de veiller à la bonne conformité des projets aux critères de labellisation (voir annexe 2).

Après délibération de tous les jurys, la Commission transmet des avis au recteur de l'académie d'Aix-Marseille, lequel prend la décision de labellisation ; celle-ci est ensuite adressée aux porteurs de projets.

Les labellisations académiques sont attribuées pour 3 ans.

Toutefois si le projet le nécessite, la durée de labellisation peut être limitée à 1 an, notamment afin de permettre au porteur d'affiner son dispositif.

Planning et dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature ne doit pas excéder 5 pages et doit être signé par le responsable de la tête de cordée.

Il doit être envoyé au plus tard le 21 avril 2017,

- ⇒ au référent académique cordées (Valérie Guidarini - <valerie.guidarini@ac-aix-marseille.fr>)
- ⇒ ainsi qu'au président de la Commission (Marc Bruant – marc.bruant@ac-aix-marseille.fr).

Après instruction des dossiers, une soutenance des projets-candidats est prévue devant un jury composé de membres de la Commission, aux dates suivantes : **Mar30 mai et Jeu 1er juin 2017**

Les porteurs de projet recevront une convocation, précisant le jour et l'heure de soutenance, dès réception du dossier de candidature.

Les décisions relatives à la labellisation seront signifiées à chaque porteur durant le mois de juin 2017.

Modalités de Soutenance

La soutenance des projets dure 3/4 d'heure au maximum : **10 mn de présentation** et environ 1/2h d'échanges / questions du jury. Les supports visuels type diaporama ne sont pas autorisés.

Consignes pour l'oral : 6 points à aborder

1. Objectifs du projet : *le porteur doit montrer qu'il est un pilote éclairé, au fait des problématiques liées à la politique des cordées et aux enjeux qui la sous-tendent ;*
2. Présentation très succincte du projet et de son fonctionnement
3. Elargissements envisagés dans le cadre des PE
3. Les moyens mis en œuvre
4. La mesure des résultats p/r aux objectifs
5. Les difficultés rencontrées
6. Les points de satisfaction

IDENTITE ET CONTACTS

1	Intitulé du dispositif	Les TECHS TONIQUES
2	Tête de cordée	Université d'Aix-Marseille (AMU) Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon 13284 Marseille cedex 07
3	Tutelle de rattachement	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
4	Porteur (si différent de la tête de cordée)	IUT d'Aix Marseille Département Génie Chimique – Génie des Procédés Site de Marseille Saint Jérôme 431 Avenue Gaston Berger 13625 Aix-en-Provence cedex 1
5	Contact(s)	<i>FERRASSE Jean-Henry,</i> <i>Maîtres de Conférences,</i> <i>Chef de département</i> <i>Département Génie Chimique Génie des Procédés</i> <i>IUT d'Aix Marseille</i> <i>142 Traverse Charles Susini</i> <i>13013 Marseille</i> <i>Hélène PERBET</i> <i>Enseignante agrégée</i> <i>Département Génie Chimique Génie des Procédés</i> <i>IUT d'Aix Marseille</i> <i>142 Traverse Charles Susini</i> <i>13013 Marseille</i>

DESCRIPTIF DU PROJET

6	But global	<i>Découvrir l'enseignement supérieur en général et le domaine des Procédés pour les élèves de filière technologique STL et STI2D. Encourager les élèves à faire des études supérieures adaptées à leur cursus, en particulier dans les filières technologiques de l'université.</i> <i>Aider à la réussite des élèves encordés de bacs STL et STI2D au département Génie Chimique Génie des Procédés de l'IUT d'Aix Marseille.</i> <i>La cordée les Techs Toniques est actuellement la seule cordée destinée aux bacs STL.</i>
7	Problématique	<i>La position particulière de l'académie d'Aix-Marseille est bien documentée et possède le plus gros pourcentage de REP+ avec 2/3 des établissements sur la ville de Marseille. Des disparités sont constatées en fonction de l'origine sociale du public.</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le taux de boursier est de 75 à 82% dans les lycées cibles alors qu'il est de 25 % en France et inférieur à 20% dans d'autres quartiers de la ville.</i> - <i>La composition sociale du public est de 65% d'enfants d'ouvriers ou inactifs dans les lycées cibles alors qu'il est de 20% par exemple pour le lycée Marseilleveyre.</i> - <i>Le taux de bacheliers technologiques est plus important pour les enfants d'ouvriers (20%) contre 12% pour ceux de cadres.</i> - <i>La légitimité à s'inscrire dans l'enseignement supérieur et l'accès à l'information dépend de l'origine sociale du public (source MENESR). L'inégalité des représentations sociales dans le supérieur est bien documentée (enfant de cadre vs ouvrier).</i> - <i>La connaissance est moindre et l'accès à l'enseignement supérieur est de 40% pour les enfants d'ouvriers contre 82% pour les enfants de cadres.</i> - <i>La légitimité à postuler dans des filières techniques semble fortement remise en question puisque les enfants d'ouvriers s'inscrivent majoritairement dans des filières sociales et paramédicales (parfois inadéquates au Bac obtenu) alors que les enfants de cadres vont majoritairement dans les classes préparatoire, école d'ingénieurs et IUT.</i> - <i>La connaissance de l'accès à l'IUT et la réussite en IUT varie selon l'origine sociale avec une proportion plus importante pour les enfants de cadres que d'ouvriers (45% vs 30%).</i>

Cordées de la Réussite

		<p>Le département GCGP, implanté sur le site de Saint Jérôme dans le 13ème arrondissement, possède une répartition de 50% d'étudiants boursiers, 30% de bachelier technologiques et une inscription à plus de 70% d'étudiants du département des bouches du Rhône. Nous constatons des différences dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un très faible nombre (quasi-nul avant le démarrage de la cordée) issu des lycées situés en quartier prioritaire - avec un taux de réussite nul ou quasi-nul jusqu'à l'ouverture de la cordée pour ceux issus des quartiers prioritaires. - un taux d'abandon plus important pour les bacheliers technologiques (En 2013 (avant la cordée), un bachelier technologique sur 7 a obtenu son diplôme.) et en particulier encore plus important pour les étudiants issus des quartiers prioritaires. En particulier, pour l'année 2014-2015 précédent l'ouverture de cette cordées, deux lycéens (uniquement des STL) inscrits issus des deux lycées cibles ont abandonné avant la fin de la première année. - un lien évident entre niveau en mathématiques et la réussite en IUT <p>L'IUT offre une formation technique donnant un diplôme à Bac+2 reconnu sur le marché du travail. Les besoins de techniciens supérieurs dans le domaine de formation (évalué par l'Union des Industries Chimiques) est estimé à environ 500 postes offerts alors que qu'il y a moins de 100 diplômés par an à ce niveau dans ce secteur dans la région PACA. Ainsi apparaît clairement le paradoxe entre le nombre de personnes non diplômées et/ou sans emploi dans les quartiers prioritaires et la grande demande industrielle dans le secteur des procédés.</p>
8	Objectifs	<p>Face à ce faible nombre d'inscrits d'élèves issus des quartiers prioritaires de la ville et à leur faible réussite, le département a décidé de s'impliquer dans le programme de la cordée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances des filières de l'enseignement supérieur et échanger sur les choix d'orientation - Découvrir le grand domaine technologique des Procédés en présentant les installations et le type de métiers ainsi que leur importance économique et industrielle, - Encourager les lycéens à devenir des étudiants pour poursuivre leurs études en travaillant sur la préparation à l'entrée dans le supérieur, l'estime de soi et la cohérence entre les parcours technologiques, - Accompagner les élèves qui souhaitent venir à l'IUT dans leurs études et leur réussite aux examens <p>Dans cette seconde phase de la cordée, nous envisageons d'étendre notre Cordée à d'autres lycées, par exemple le lycée Marie Curie, le lycée Méditerranée à La Ciotat et le nouveau lycée de Saint-Mitre jouxtant l'IUT. Dans cette perspective, nous serons attentifs aux critères d'éligibilité pour la Cordée.</p>
9	Moyens	<p>Les études supérieures dans le domaine des Procédés sont possibles quelque soit l'option du bac STL. En effet le département GCGP présente deux options, une option « procédés » qui correspond à l'option STL physique chimie et une option « bio-procédés » qui correspond à l'option STL biotechnologie.</p> <p>Un partenariat est en place entre l'IUT et les lycées Victor Hugo et Saint Exupéry. Les enseignants de lycée sont impliqués dans l'organisation, les enseignements, le suivi, le soutien des élèves et étudiants encordés. La proviseure du Lycée Victor Hugo (Mme Guerel) et la proviseure adjointe du lycée Saint Exupéry (Mme Mahé-Mir) sont impliquées ainsi que les enseignants responsables des filières STL (M. Vieux pour Victor Hugo et Mmes Palomba et Pitillonni pour Saint Exupéry).</p> <p>Ce que nous avons réussi à créer est un partenariat durable au travers de communications directes dans l'équipe et de visites régulières des lycéens à l'IUT et des étudiants tuteurs au lycée. Nous favorisons par ce contact entre lycéens et étudiants un lien entre jeunes gens d'origine diverses.</p>

Cordées de la Réussite

10	Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> - visite au lycée d'étudiants et d'enseignants de l'IUT en début d'année, en première pour susciter l'échange, en terminale pour décrire le département GCGP (Interventions et présentations régulières d'enseignants et d'étudiants de Cordée, rencontres occasionnelles des proviseurs). - venue des enseignants de lycée au département pour la concertation, le suivi et le soutien, les projets et améliorations pour l'avenir - séances de travaux pratiques lors des deux semestres pour les lycéens. Les élèves de première avec les premières années pour découvrir les travaux pratiques de thermique et de chimie et les terminales avec les deuxièmes années selon l'option sur des travaux pratiques de procédés. Encadrement par les enseignants de l'IUT lors des séances de TP. - échange entre enseignants autour de travaux pratiques et la Cordée. - mise en place d'un accompagnement à l'inscription, à la préparation de la rentrée - mise en place d'un suivi personnalisé des étudiants encordés et d'un soutien en outils mathématiques au semestre 1 par les enseignants de lycée - Tutorat par des étudiants (de Cordée ou non) de 2^{ème} année sur le déroulement des projets d'élèves de terminale
11	Evaluation	<p>Le nombre d'élèves de 1^{ère} et terminale qui sont bénévoles pour participer au partenariat est constant sur les 3 années, soit environ 100 élèves de lycée.</p> <p>Le nombre de dossiers en IUT et filières technologiques de bacheliers issus des lycées cibles a augmenté.</p> <p>Le taux de réussite au semestre 1 pour les étudiants issus de ces 2 lycées est passé de 0% en 2014/2015 à 40% en 2015/2016, puis 50% en 2016/2017.</p> <p>Le taux d'abandon au semestre 1 pour les étudiants issus de ces 2 lycées est passé de 100% en 2014/2015 à 20% en 2015/2016 puis 33% en 2016/2017.</p> <p>Le suivi personnalisé permet un travail constructif sur le comportement, la motivation et le sérieux des étudiants de Cordée.</p> <p>Le test de niveau en outils mathématiques montre une amélioration de 4 points sur 10 après le soutien mis en place au semestre 1.</p> <p>En 2016/2017 :</p> <p>Le taux de réussite après redoublement de la première année est de 100% au semestre 1.</p> <p>Les étudiants de Cordées de 2^{ème} année ont un taux de réussite de 100% au semestre 3.</p> <p>Un étudiant encordé fait actuellement sa deuxième année en alternance avec la société Lyondell Basell.</p> <p>Comme notre cordée a 3 ans, nous n'avons pas encore d'étudiants en cordée sortis de l'IUT, salariés ou en poursuites d'études.</p>
	Aménagements du projet vers Parcours d'Excellence (PE)	<p>Notre cordée est sur 4 ans, de bac-2 à bac+2.</p> <p>Nous n'avons pas à ce jour de projet de Parcours d'Excellence. Une possibilité serait de s'encorder avec ESPPM</p>
FINANCEMENT, PILOTAGE, PARTENARIAT		
12	Coût du dispositif / an	<p>Coût total dont <u>coût des subventions directes</u> et <u>coût des financements indirects</u></p> <p>25 000 = 22000 + 3000</p>
13	Financeurs 2015/2016	<p>ACSÉ : 15 000 €</p> <p>MENESR : 5 000 €</p>
14	Autres partenaires du projet	<p>Aucun à ce jour</p>

FONCTIONNEMENT

15	Etablissements sources du secondaire impliqués <i>(Renseigner le tableau)</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nom Etab.</th> <th>+ code UAI¹</th> <th>Ville et arrondt</th> <th colspan="2">Statut élab²</th> <th>Nb</th> </tr> <tr> <th>Total</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th>REP+</th> <th>REP</th> <th>Elèves</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">...</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lycées</td> <td>Victor Hugo</td> <td>0130043B</td> <td>Marseille 3</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">X 55</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Saint Exupéry</td> <td>0130048G</td> <td>Marseille 15</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">X 45</td> </tr> </tbody> </table>		Nom Etab.	+ code UAI ¹	Ville et arrondt	Statut élab ²		Nb	Total				REP+	REP	Elèves		...						Lycées	Victor Hugo	0130043B	Marseille 3			X 55		Saint Exupéry	0130048G	Marseille 15			X 45													
	Nom Etab.	+ code UAI ¹	Ville et arrondt	Statut élab ²		Nb																																												
Total				REP+	REP	Elèves																																												
	...																																																	
Lycées	Victor Hugo	0130043B	Marseille 3			X 55																																												
	Saint Exupéry	0130048G	Marseille 15			X 45																																												
16	Partenariat avec le secondaire	<p><i>Les actions prévues pour l'année scolaire sont présentées et autorisées par les chefs d'établissement.</i></p> <p><i>Des réunions sont organisées à l'IUT avec les référents de lycées et les enseignants de lycée et d'IUT impliqués.</i></p> <p><i>Des rencontres occasionnelles sont organisées avec les proviseurs ou proviseurs adjoints de lycée.</i></p> <p><i>Une convention incluant la Cordée est signée entre l'IUT et les lycées cibles.</i></p>																																																
17	Etablissements d'accueil	<i>IUT d'Aix-Marseille – département GCGP</i>																																																
18	Population cible	<i>Les élèves de STL des lycées cibles Victor Hugo et Saint Exupéry</i>																																																
19	Description recrutement pop cible	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Volontariat pour la découverte de l'IUT. Les critères retenus sont la motivation.</i> - <i>Procédure APB pour le recrutement en GCGP. Les critères retenus sont la motivation, les relevés de notes de première et terminale, un entretien dans la cadre d'APB.</i> 																																																
20	Nb élèves concernés (pop cible) <i>(Renseigner le tableau)</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>Dont filles</th> <th>Dont garçons</th> <th>Dont boursiers</th> <th>En élab. REP +</th> <th>En élab REP</th> <th>En QP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Collégiens</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lycéens</td> <td style="text-align: center;">100</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">Issus 100%</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">Issus 100%</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">106</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	En élab. REP +	En élab REP	En QP	Collégiens	0							Lycéens	100				100%			Total	4	3	1	3	Issus 100%				2	0	2	2	Issus 100%				106						
	Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	En élab. REP +	En élab REP	En QP																																											
Collégiens	0																																																	
Lycéens	100				100%																																													
Total	4	3	1	3	Issus 100%																																													
	2	0	2	2	Issus 100%																																													
	106																																																	
21	Place de la famille	<p><i>Le contact avec les familles et l'information est géré par les lycées.</i></p> <p><i>Nous envisageons de recevoir les familles en juillet lors de la préparation de la rentrée à l'IUT ou de les rencontrer sans les lycéens dans le lycée d'origine.</i></p> <p><i>Peut être faudrait-il envisager une action conjointe avec les enseignants du lycée lors de rencontre et demander un créneau spécifique.</i></p>																																																
22	Moyens humains	<p><i>ENSEIGNANTS référents des filières ainsi que le corps enseignant des matières techniques (chimie, physique, biologie, mathématiques)</i></p> <p><i>ETUDIANTS tuteurs des lycéens durant les TP (40 étudiants), projets (3 étudiants) et lors des visites en lycée (6 étudiants)</i></p>																																																

¹ Chaque établissement scolaire bénéficie d'un code UAI (ex-RNE) composé de 7 chiffres et d'une lettre (par exemple 0951099D) :

- ⇒ 3 premiers chiffres (095) qui correspondent au département (par exemple 012 pour l'Aveyron, 095 pour le Val-d'Oise, 974 pour la Réunion...);
- ⇒ 4 chiffres (1099) qui permettent d'identifier un établissement de façon unique dans le département;
- ⇒ 1 lettre (D) qui sert de checksum (ou somme de contrôle) pour vérifier la bonne saisie du code.

Ce code est présent dans l'adresse électronique de l'établissement.

² Cartes à consulter :

http://www.education.gouv.fr/cid84829/donner-a-l-ecole-les-moyens-de-faire-reussir-tous-les-eleves.html#carte_education_prioritaire
<http://www.ville.gouv.fr/?geographie-prioritaire-de-la>

³ Limitrophe à un quartier prioritaire

⁴ En quartier prioritaire

Cordées de la Réussite

23	Si tuteurs, description profil (Renseigner le tableau)	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>Dont filles</td> <td>Dont garçons</td> <td>Dont boursiers</td> </tr> <tr> <td>Tuteurs</td> <td>40</td> <td>19</td> <td>21</td> <td>22</td> </tr> </table> <p>Les 6 étudiants encordés de 1^{ère} année sont volontaires pour présenter notre formation dans leur lycée d'origine. Les étudiants en TP expliquent leur TP aux lycéens, leur montrent les techniques de manipulation et échangent avec eux sur les études.</p> <p>Les étudiants de 2^{ème} année sont volontaires pour être tuteur d'un groupe de projet de terminale.</p>		Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	Tuteurs	40	19	21	22						
			Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers												
Tuteurs	40	19	21	22														
		<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>bac +1</td> <td>bac + 2</td> <td>bac + 3</td> <td>bac +4</td> <td>bac + 5</td> <td>> bac + 5</td> </tr> <tr> <td>Tuteurs</td> <td>6</td> <td>4</td> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Total	bac +1	bac + 2	bac + 3	bac +4	bac + 5	> bac + 5	Tuteurs	6	4	3				
	Total	bac +1	bac + 2	bac + 3	bac +4	bac + 5	> bac + 5											
Tuteurs	6	4	3															
24	Modalités de valorisation de l'engagement étudiant	Les étudiants qui font une intervention en lycée ou qui encadrent des projets de terminale reçoivent une bonification de 2 points sur leur note de projet.																
25	Si existante, description formation tuteurs	Les tuteurs ont une formation d'une heure sur la communication autour du département GCGP. Ils ont à leur disposition plusieurs présentations power point qu'ils peuvent utiliser et personnaliser.																
26	Durée du dispositif pour l'élève	L'élève est dans cette cordée de bac-2 à bac+2, soit 4 ans.																
27	Nb heures/élèves/an	En 1 ^{ère} : 8h, En terminale : 10h + projet 6h, en 1 ^{ère} année DUT : 40h, En 2 ^{ème} année DUT : 4h à 8h + projet 6h.																
28	Zone géographique d'intervention	IUT d'Aix-Marseille, département Génie Chimique– Génie des Procédés, Marseille 13 et lycées cibles Marseille 3 et 15																
29	Année démarrage du projet	Décembre 2014																
30	Description des éventuels supports de communication spécifiques	Présentations Power Point des Cordées, de l'IUT, du département Génie Chimique – Génie des Procédés Livret d'accueil spécifique aux étudiants de Cordée s'inscrivant en GCGP																

Je soussigné(e), **BERLAND Yvon**.

représentant(e) légal(e) de l'établissement AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

tête de cordée du projet LES TECHS TONIQUES

certifie exactes les informations du présent dossier.

Fait le à Marseille

Signature du représentant légal

Annexe 1 - Budget prévisionnel

NB Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2017 / 2018

CHARGES	Montant ⁵	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	12000	74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat :	
61 - Services extérieurs		Fonds Cordées MENESR	6000
Locations		Fonds cordées POL. VILLE	16000
Entretien et réparation		Autre MENESR	
Assurance		Autre ministère (préciser):	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Région(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s) :	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Intercommunalité(s) : EPCI ⁶	
Services bancaires, autres		Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
64- Charges de personnel		Autres établissements publics	
Rémunération des personnels,	7500	Autres privées	
Charges sociales,			
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante	2500	75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	22000	TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	3000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole	3000	Dons en nature	
TOTAL	25000	TOTAL	25000

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

Annexe 2 – Critères d'éligibilité

DEFINITION des CORDEES

Conçues comme des passerelles entre le secondaire et le supérieur, le but principal des cordées est de favoriser la poursuite d'études, l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur de publics d'élèves faisant face à des obstacles divers (matériels, scolaires, culturels, ...) qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études supérieures, alors qu'ils en ont les capacités.

Le Pilotage

1. Un partenariat institutionnel secondaire/supérieur

Une cordée est un partenariat entre un ou plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur (têtes de cordées) et un ou plusieurs établissement(s) du secondaire (établissements sources).

Le partenariat est formalisé par une convention ou toute autre document contractuel attestant que les deux parties s'y sont engagées de façon délibérée. **Ces conventions sont annexées au dossier de candidature dans le cas des demandes de renouvellement de la labellisation.**

2. La tête de cordée est un établissement d'enseignement supérieur

Elle peut faire appel à un porteur pour la mise en œuvre (opérateur associatif ou autre).

3. La cordée est encadrée

Elle fait partie du réseau local et national des cordées de la réussite et à ce titre participe à une politique globale qui implique des droits :

- Aide et assistance pour la gestion administrative
- Mise à disposition de ressources documentaires
- Aide à la communication

... et des devoirs :

- ⇒ Renseigner en temps et heures les dossiers réclamés et toute autre demande
- ⇒ Répondre aux mesures de suivis (questionnaires d'évaluation nationales, fiches synthèse et enquêtes académiques)
- ⇒ Participer régulièrement aux réunions de la Plateforme
- ⇒ S'impliquer à minima dans les travaux collectifs du réseau local des cordées

4. Un Réseau de partenaires

La présence d'autres partenaires qui collaborent à l'action, est bienvenue : collectivités, associations, entreprises, laboratoires de recherche etc.

5. Financement des actions

Les demandes de subventions devront être calculées au prorata des publics éligibles aux subventions des différents opérateurs financiers.

Sur ce point on rappelle que le ministère en charge de la politique de la ville, financeur principal des fonds cordées, ne soutient que les projets dont 50 % au moins du public réside dans les Quartiers Prioritaires, ou sont issus d'établissements scolaires localisés dans ces mêmes quartiers.

Le MENESR, outre le complément qu'il peut apporter aux cordées déjà financées par le ministère en charge de la politique de la ville, a vocation aussi à soutenir en propre les projets non éligibles aux critères de la politique de la ville.

Les autres ministères impliqués, contribuent au financement par la valorisation ou le soutien indirect des actions relevant des cordées de leurs établissements sous tutelle.

En complément de l'accompagnement financier de l'Etat, d'autres sources de financement des projets pourront être recherchées, notamment auprès des entreprises, des collectivités partenaires des projets et des fondations œuvrant pour l'égalité des chances.

6. Diversités des sources de financement

Améliorant les chances de pérennité du dispositif, la diversité des sources de financement est recommandée.

Le Projet

7. Une description précise du projet

La cordée s'appuie sur un projet explicite s'inscrivant dans la problématique de l'inégalité des chances scolaires et la lutte contre les déterminismes sociaux : état des lieux de la situation en cours, définition des enjeux, objectifs affichés par le projet, moyens d'y parvenir, mesure des résultats par rapport aux objectifs, etc.

Il doit s'agir d'un projet d'accompagnement global à la scolarité déclinant notamment les volets *soutien à la scolarité / aide à l'orientation / ouverture socio-culturelle*, en vue de développer l'ambition scolaire, d'encourager les élèves à accéder à l'enseignement supérieur de façon éclairée, et les aider à réussir.

8. Des actions spécifiques

Le projet de cordée doit mettre en œuvre des actions différentes de ce qui se fait habituellement dans le champ éducatif ou de ce qui est préconisé dans le cadre des dispositifs de droit commun. La cordée est de ce fait, complémentaire des actions déjà inscrites dans les politiques nationales ou académiques.

9. Continuité des actions

L'accompagnement mis en place doit se faire dans la durée et donner lieu à des activités régulières durant l'année scolaire. Des projets reposant exclusivement sur une ou des manifestations ponctuelles sont exclus.

10. L'implication des familles

La place faite à la famille doit être visible : le projet doit montrer la présence d'actions spécifiques en direction des parents.

Le Public cible

11. Profil social

Le public concerné doit être constitué au moins à 80 % d'élèves à besoins prioritaires :

a) jeunes socialement défavorisés, relevant de l'une au moins des situations suivantes :

- boursiers du secondaire
- boursiers du supérieur d'échelon 4 à 7
- scolarisés en établissements relevant de l'éducation prioritaire (REP et REP+)
- scolarisés en établissement situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- résidant ou scolarisés en établissement de zones de revitalisation rurale, boursiers du secondaire ou du supérieur d'échelon 4 à 7
- résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

b) autre public à besoin prioritaire proposé par un porteur et accepté par la Commission, sous réserve que son profil soit défini par des indicateurs précis, mesurables et quantifiables.

12. Profil scolaire

a) Potentiel scolaire permettant d'envisager une poursuite d'études vers ou dans le supérieur

b) Niveau 6^{ème} à bac + 3

c) Etablissements : collège, lycée (LGT/LP), établissement post-bac

Le Fonctionnement

13. Des personnes référentes

Des interlocuteurs privilégiés, référents du projet de cordées et servant d'interface, doivent être désignés dans les têtes de cordées et de chaque établissement source.

14. Engagement volontaire

Les élèves et les étudiants impliqués dans les cordées doivent être volontaires et motivés.

15. Le tutorat : une démarche solidaire.

Dans le cas des cordées à tuteurs (le tutorat étudiant est le cœur de l'action), l'implication des étudiants dans une action de tutorat relève d'un engagement solidaire. Pas de rémunération économique envisageable.

16. Le tutorat : une démarche encadrée

La relation de tutorat est une relation fragile et délicate. Informer, accompagner et former les tuteurs est indispensable à l'efficacité et à la crédibilité des actions d'accompagnement, de même que leur sensibilisation aux problématiques de l'inégalité des chances scolaires et des territoires.

Un recensement détaillé des ressources mises à disposition des tuteurs sera réclamé.

17. Le tutorat : une démarche valorisée

Le tutorat est un investissement lourd pour les étudiants et constitue une expérience riche de sens. La valorisation de cette implication est une question importante. Tout type de rétribution (symbolique ou autre) sera considéré positivement.

ANNEXE 6

Date CFVU	Composante	Diplôme	Mention	Spécialité / Parcours-type	Type partenariat	Nature (création/ renouvellement)	Pays partenaire(s)	Etablissement(s) partenaire(s)	Porteur(s) du DPI	Enseignant chargé de l'expertise	Expertise						Avis de la CFVU du 06 avril 2017	Observations de la CFVU du 06 avril 2017
											Item 1 (Opportunité du partenariat - Pilotage de la formation)	Item 2 (Adéquation des enseignements, organisation de la formations et moyens pédagogiques)	Item 3 (Accompagnement des étudiants en mobilité)	Item 4 (Moyens financiers et logistiques spécifiques)	Item 5 (retour d'expérience, difficultés rencontrées, solutions proposées et évolutions de la formation/du partenariat)	Item 6 (Appréciation générale)		
06/04/2017	ALLSH	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	Italien	Double diplôme	Création	Italie	Universita degli Studi di Napoli "l'orientale" Via Chaitamone, 61/62, 80121 Napoli, Italie	Cécile Cottenet Sophie Saffi	William Benéssiano	A	A	B	C	so	A-/B		
06/04/2017	Pharmacie	Master	Ingénierie de la santé	Médicaments et produits de santé	Formation délocalisée	Création	Cambodge	Université des sciences de la santé du Cambodge (USSC) 73 bd Monivong Phnom Penh	Philippe Piccerelle Philippe Charpiot Hot Bun	Marcel Pasquinelli	A	A+	so	A	A	A		

ANNEXE 7

Document présenté à la CFVU du 6 avril 2017

Proposition d'une nouvelle activité éligible à la bonification dans le cadre de la catégorie de bonus « Engagement étudiant » :

« Engagement pour le développement durable, l'égalité femmes-hommes ou la lutte contre les discriminations »

Dans le cadre de la catégorie de Bonus « Engagement étudiant », l'activité « **Engagement pour le Développement durable, l'égalité femmes-hommes ou la lutte contre les discriminations** » est une bonification pédagogique proposée à chaque semestre des formations de licence et de première année de Master.

Cette bonification valorise la participation des étudiant·e·s d'AMU à des activités d'accompagnement, de tutorat, de parrainage, ou à un projet individuel ou associatif destiné aux étudiant·e·s d'AMU portés en relation avec des associations ou organismes reconnus par l'établissement dans les domaines du développement durable, de l'égalité entre les femmes et les hommes ou de la lutte contre les discriminations.

La bonification « Engagement pour le Développement durable, l'égalité femmes-hommes ou contre les discriminations » est proposée et encadrée conjointement par la Vice-Présidence déléguée au Développement Durable (VPd DD) et la Vice-Présidence déléguée à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations (VPd EFHLD). Les membres des comités de pilotage de ces deux Vice-Présidences pourront être amenés, le cas échéant, à co-encadrer les étudiant·e·s engagé·e·s dans ce bonus.

Socle commun d'activités :

1/ Participation obligatoire en présentiel (ou, pour les étudiant·e·s de sites délocalisés, par visio-conférence ou AMU skype) à 3 séances de sensibilisation de 2 heures assurées par les deux Vice-Présidentes déléguées, soient :

- Séance 1 (en présence de l'ensemble des étudiant·e·s inscrit·e·s) : définitions et enjeux du développement durable, de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations / Politique de l'établissement et plans d'actions / Propositions de projet et/ou validation de projets des étudiant·e·s (VPd DD + VPd EFHLD)(2H ETD).
- Séances 2 et 3. (séparation des étudiant·e·s en deux groupes : DD et EFHLD en fonction de l'orientation de leur activité ou de la teneur de leur projet) :
 - o Approfondissement des connaissances (formation aux questions essentielles)
 - o Présentation des partenariats possibles (internes et externes).
 - o Validation définitive des projets

Séances de 2h ETD assurés pour chaque groupe soit par la VPd DD, soit par la VPd EFHLD.

Ces séances se feront sous la forme de pédagogie innovante et active.

2/ Conception d'un projet ou création d'une activité ou d'un évènement en lien avec le Développement durable, l'égalité femmes-hommes ou la lutte contre les discriminations.

3/ - Rédaction d'un dossier de présentation (20 pages) pour les projets, activités ou évènements validés ne pouvant pas être mis en œuvre dans le temps d'un semestre

OU

- Mise en œuvre ou réalisation d'un projet, d'une activité ou d'un évènement validé au terme du semestre.

Les critères de validation des projets seront les suivants :

- Pertinence et lien avec les domaines du DD et de l'EFHLD
- Faisabilité dans le temps d'un semestre ou plus (dans ce cas, établissement d'un calendrier et définition des critères d'évaluation au terme de chaque semestre)
- Impact du projet sur les publics visés
- Répartition des tâches si le projet est mené par plusieurs étudiant·e·s
- Partenariats identifiés
- Un·e étudiant·e ne peut pas présenter 2 fois le même projet rigoureusement identique
- Si un projet s'inscrit sur plusieurs années, l'année suivante, l'étudiant·e devra démontrer la plus-value de son projet au regard de l'année précédente

Modalités de contrôle des connaissances :

L'évaluation portera sur :

- L'assiduité aux cours (5/20)
- La qualité du dossier ou sur la qualité de l'évènement/de l'activité réalisé par l'étudiant·e ainsi que son niveau d'engagement ou d'investissement (9/20)
- Une présentation orale (avec diaporama de support) de 10mn présentant le projet, la démarche, les difficultés rencontrées (6/20)

La note sur 20 sera transformée par le notateur pour intégrer le barème de notation des bonus :

Gradation de la notation :

La gradation de la notation proposée sera la suivante :

- Note > 14 : +0,5
- Note comprise entre 10 et 14 : +0,25

Le jury d'évaluation sera composé des deux VPd et de deux membres de chaque Comité de Pilotage des VPd. Il associera, le cas échéant, des membres extérieur·e·s ayant assuré le suivi de l'évolution du projet.

Annexe : Exemples de projets possibles pour les étudiant·e·s inscrit·e·s au bonus

- **Sur le Développement Durable :**
 - Participation active du ou de la candidat·e à l'organisation d'un évènement éco-responsable
 - Organisation d'une journée de nettoyage d'un site pollué au sein d'AMU ou ailleurs
 - Participation à l'organisation d'une action de sensibilisation au DD au sein d'AMU
 - Sensibilisation au DD dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire
 - Contribution aux actions mises en évidence dans le cadre du plan vert.
 - Réalisation d'œuvres artistiques utilisant des déchets
 - Création ou participation à la création d'une épicerie sociale et solidaire
 - Actions bénévoles auprès d'acteurs locaux en lien avec l'action sociale et solidaire : ressourcerie, EMMAÜS...
 - Participation à l'**organisation** de la journée vélo à Marseille
 - Réalisation d'enquêtes qualitatives auprès des étudiant·e·s d'AMU
 - ...

- **Sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations :**
 - Participation à l'organisation d'une action de sensibilisation au sein d'AMU
 - Conception et mise en œuvre d'une démarche de sensibilisation auprès des associations étudiantes
 - Conception d'outils de sensibilisation sur les thèmes de l'égalité entre les femmes et les hommes ou sur les discriminations
 - Conception et/ou mise en œuvre d'un projet culturel ou artistique en lien avec l'égalité femmes-hommes ou la lutte contre les discriminations
 - Inscription d'un projet dans le cadre du Parcours citoyen du Camp mémoriel des Milles
 - Participation à un projet des associations ou institutions partenaires de la VPd (Réseau Régional pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, CIDFF, ...)
 - Participation à la réalisation d'un projet de la feuille de route de la VPd à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations
 - Réalisation d'enquêtes qualitatives auprès des étudiant·e·s d'AMU
 - Participation à un projet mixité ou dans le cadre du dispositif Bac-3/Bac+3 du Rectorat et de l'ONISEP auprès des lycéen·ne·s...
 - ...

ANNEXE 8

SOCLE COMMUN DES BONUS *
MODALITES DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES ACTIVITES DONNANT LIEU A BONIFICATION POUR LES LICENCES ET MASTERS 1
A compter de l'année universitaire 2017/2018

*Concernant les quatre catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces quatre catégories. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des MCC de la composante (cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats
Sport	Sport	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans une pratique régulière d'une activité sportive encadrée : - dans le cadre d'une pratique hebdomadaire encadrée par le SUAPS	3 niveaux de gradation : +0,20 (14/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines) et démontrant une motivation et une implication acceptable. +0,35 (17/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10séances/12 semaines) et démontrant une motivation et une implication forte. +0,50 (20/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10séances/12 semaines) et démontrant une motivation et une implication maximum ;	Evaluation par l'enseignant responsable de la discipline sportive
Engagement étudiant	Engagement pour le développement durable, l'égalité femmes-hommes ou la lutte contre les discriminations.	Cherche à valoriser la participation des étudiant·e·s d'AMU à des activités d'accompagnement, de tutorat, de parrainage, ou à un projet individuel ou associatif destiné aux étudiant·e·s d'AMU portés en relation avec des associations ou organismes reconnus par l'établissement dans les domaines du développement durable, de l'égalité entre les femmes et les hommes ou de la lutte contre les discriminations.	Modalités de contrôle des connaissances : L'évaluation portera sur : - L'assiduité aux cours (5/20) - La qualité du dossier ou sur la qualité de l'évènement/de l'activité réalisé par l'étudiant·e ainsi que son niveau d'engagement ou d'investissement (9/20) - Une présentation orale (avec diaporama de support) de 10mn présentant le projet, la démarche, les difficultés rencontrées (6/20) La note sur 20 sera transformée par le notateur pour intégrer le barème de notation des bonus : 2 niveaux de gradation : + 0,25 : note comprise entre 10 et 14 + 0,50 : note supérieure à 14	Le jury d'évaluation ou le notateur référent transmet la note et sa transformation en gradation bonus à la scolarité de la composante de l'étudiant bénéficiant du bonus.
Engagement étudiant	Etudiants engagés dans la vie institutionnelle de l'établissement	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie institutionnelle de l'établissement et des structures en charge des oeuvres universitaires que ce soit : - en Conseil Central (CA, CR, CFVU) - en Conseil de Composante - Conseils de Département (dans certains cas, taille critique) - Conseil d'Administration du CROUS	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils du semestre concerné (sans démontrer d'investissement particulier). +0,50 : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils du semestre concerné qui démontrerait fort investissement dans la vie institutionnelle par la participation à des travaux préparatoires ou connexes du conseil (participation à des GT ou commissions connexes (FSDIE, COVE...), aux bureaux des Conseils, interventions importantes et régulières lors des Conseils)	Le BVE réunit les éléments d'appréciation auprès des Directions encadrant les travaux des Conseils Centraux (DEVE, DRV, DAJI) et Composantes sur une base objective et opposable : - listes d'émargement des Conseils, - comptes rendus et documents attestant de la participation aux réunions connexes à ces conseils La notation est attribuée par le Directeur de la composante

*Concernant les quatre catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces quatre catégories. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des MCC de la composante (cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats
Engagement étudiant	Etudiants accompagnant un étudiant en situation de handicap	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants valides dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans leur prise de notes ou un accompagnement pédagogique plus avancé	<p>2 niveaux de gradation :</p> <p>+0,25 : sanctionnant la transmission régulière par un étudiant valide de ses notes prises en cours aux étudiants en situation de handicap (notes claires et adaptées à l'étudiant accompagné).</p> <p>+0,50 : sanctionnant un étudiant qui en plus de la transmission de ses notes réalise un accompagnement pédagogique plus avancé (notamment une aide aux révisions, une aide à la recherche documentaire...)</p>	Le BVE réunit les éléments d'appréciation auprès des étudiants en situation de handicap accompagnés et transmet ces informations à l'enseignant référent handicap désigné par la composante qui propose une notation
Engagement étudiant	Etudiants tuteurs du dispositif TANDEM 1 et 2 (AFEV)	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans l'accompagnement de collégiens et lycéens des zones urbaines défavorisées de l'agglomération d'Aix-Marseille.	<p>Evaluation indicative communiquée par l'AFEV à l'enseignant référent ; cette évaluation se fait sur la base de 4 items comptant chacun pour 1/4 d'une note finale sur 20 : chaque item est donc noté sur 5 points. La note sur 20 résultant de cette évaluation AFEV pourra le cas échéant être modulée à la hausse ou à la baisse par l'enseignant référent en fonction de l'appréciation générale communiquée par l'AFEV.</p> <p><i>Cette note sera ensuite transformée par l'enseignant référent pour intégrer le barème de notation des bonus, lequel prévoit 2 niveaux de gradation :</i></p> <p><i>Pour chaque item, l'AFEV évalue les travaux du candidat sur 2 niveaux de gradation possibles :</i></p> <p>+ 0,25 + 0,50</p>	Le coordonnateur AFEV adresse au BVE les éléments d'appréciation des étudiants (fiche évaluation) les fait suivre à chacun des enseignants correspondants AFEV de composante pour attribution de note.
Engagement étudiant	Etudiants plus avancés dans le cycle de leurs études (de L2 au M1) parrainant des étudiants de L1, voire L2	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants de L2 jusqu'au M1 dans l'accompagnement des nouveaux étudiants de L1 voire de L2 que ce soit dans le cadre : - d'un simple parrainage, - d'un tutorat pédagogique plus poussé (mais non rémunéré)	<p>2 niveaux de gradation :</p> <p>+0,25 : sanctionnant la réalisation d'une activité de parrainage simple (accueil des nouveaux, aide au repérage institutionnel et géographique sur le campus et ses environs).</p> <p>+0,50 : sanctionnant un étudiant qui propose un accompagnement pédagogique plus avancé (notamment une aide aux révisions, une aide à la recherche documentaire...) mis en place dans le cadre d'un dispositif encadré par la composante (géré directement ou bien délégué à une association mais encadré par la composante)</p>	Le service de Scolarité de la composante, en concertation avec l'enseignant chargé de coordonner le dispositif de parrainage ou de tutorat récupère les éléments d'appréciation pour permettre une évaluation par l'enseignant coordonnateur de l'accompagnement. Ce dernier propose directement les évaluations des étudiants dans le cadre du tutorat avancé.
Engagement étudiant	Etudiants engagés dans la vie associative	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie associative étudiante. Souhaitant valider une intervention active dans le fonctionnement et l'activité des associations étudiantes d'AMU, ce bonus ne valorise pas le simple fait d'être membre de l'assemblée générale d'une association à jour de ses cotisations.	<p>2 niveaux de gradation :</p> <p>+0,25 : sanctionnant la participation effective d'un étudiant membre actif au bureau d'une association étudiante signataire de la charte des associations étudiantes d'AMU (sur des fonctions clairement identifiées dans les statuts de l'association telles que : Président, Vice-président, Trésorier, Secrétaire...)</p> <p>+0,50 : sanctionnant un étudiant membre actif au bureau d'une association, qui porte, au nom de son association, un projet, une activité dont la dimension et le rayonnement sont significatifs pour AMU.</p>	<p>Le service de scolarité de composante, en concertation avec les parties prenantes du dispositif, réunit les éléments d'appréciation auprès des associations étudiantes sur une base objective et opposable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - listes des membres du bureau de l'association, - comptes rendus et documents attestant de la participation active - les dossiers de projet déposés auprès du BVE (attestant du portage de projet) <p>La notation est proposée par le Directeur de la composante.</p>

*Concernant les quatre catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces quatre catégories. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des MCC de la composante (cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats
Approfondissement des connaissances	Approfondissement des connaissances La validation d'enseignements listés par les composantes dans leurs MCC de niveau 2 en tant qu'enseignements participant de l'approfondissement des connaissances	<p>Cherche à valoriser le travail de l'étudiant qui a suivi et validé des enseignements supplémentaires n'entrant pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels il s'est inscrit. (enseignements affichés en général dans la rubrique complément de cursus dans l'ADD et non dans les semestres liés à son cursus).</p> <p>Principes généraux du bonus Approfondissement des connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enseignement "approfondissement des connaissances" est soit un enseignement d'approfondissement de la discipline, soit un enseignement d'une discipline connexe à la formation ou encore un enseignement cohérent avec un projet pédagogique ou professionnel personnel formalisé par l'étudiant et validé par l'enseignant responsable de la formation. - L'inscription aux enseignements permettant la bonification "approfondissement des connaissances" doit se faire en début de semestre (validation pédagogique lors des IP par le responsable de l'année). - La validation des enseignements "approfondissement des connaissances" ne doit pas être valorisé en termes d'ECTS pour l'étudiant dans le cadre d'un autre cursus. - Un enseignement "approfondissement des connaissances" est un enseignement équivalent à 3 ou 6 ECTS (si elle excède 6 ECTS une dérogation est envisageable avec le responsable de la formation). - Les enseignements "approfondissement des connaissances" doivent figurer dans une liste d'enseignements proposés par la composante éventuellement complétée par des propositions individuelles des étudiants validées par le responsable de la formation. 	<p>Les MCC de ces enseignements sont spécifiques à chaque UE. Elles doivent être présentées et régulièrement validées par la CFVU au même titre que l'ensemble des enseignements d'AMU.</p> <p>La valorisation pour le bonus doit se faire comme suit :</p> <p>3 niveaux de gradation :</p> <ul style="list-style-type: none"> +0,20 : note comprise dans l'intervalle [10-12[c'est à dire une note supérieure ou égale à 10 et strictement inférieure à 12 +0,35 : note comprise dans l'intervalle [12-16[c'est à dire une note supérieure ou égale à 12 et strictement inférieure à 16 +0,50 : note comprise dans l'intervalle [16-20] c'est à dire une note supérieure ou égale à 16 	<p>Evaluation par l'enseignant responsable de l'UE et transmission à la scolarité de composante (dans le respect des règles de l'anonymat des corrections des enseignements)</p>
Culture	<p>Bonus Culture :</p> <p>Activité Chorale (semestres 1 et 2), Activité Théâtre (semestres 1 et 2), Activité Orchestre Symphonique OSAMU (semestres 1 et 2)</p>	<p>Cherche à valoriser la participation tout au long du semestre à des activités culturelles organisées directement par l'établissement ou déléguées à des associations ou organismes partenaires reconnus par l'établissement. Dans le cas de partenariats avec des structures culturelles non associatives (conservatoires...) il est nécessaire, pour prendre en compte cette activité se déroulant en dehors d'AMU, qu'il y ait un investissement de l'étudiant au bénéfice de la communauté universitaire (organisation de manifestations au sein des campus universitaires, par exemple). La composante peut compléter la liste des activités proposées.</p>	<p>2 niveaux de gradation :</p> <ul style="list-style-type: none"> +0,25 : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires et démontrant une motivation et une implication acceptable. +0,50 : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires, démontrant une motivation et implication forte et/ou qui participe à la production d'une manifestation de grande dimension. 	<p>Le service de scolarité de la composante, en concertation avec les parties prenantes du dispositif et avec l'enseignant chargé de coordonner l'activité bonifiée récupère les données objectives permettant le suivi des activités bonifiées (présence / participation aux manifestations). La notation est proposée par le coordonnateur des activités.</p>

ANNEXE 9

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018

Formation Générale en Sciences Maieutiques 2ème et 3ème année : 2ème et 3ème années du 1er cycle des études en Sciences Maieutiques :
Formation Approfondie en Sciences Maieutiques 1ère année : 1ère année du 2ème cycle des études en Sciences Maieutiques

Composante : EU3M
Date Conseil UFR : 15 mars 2017

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR							SEMESTRE PAIR							2 ^e session (si concerné)				
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions		Vacances PRINTEMPS		Examens	
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°		Du	Au	Du	Au
Campus Nord	FGSMa2	06/07/2017	28/07/2017	21/08/2017	19/09/2017	37	11/09/2017	16/02/2018	Néant		5	En contrôle continu + ex UE mutualisées du 05 au 09/02/2018		23/12/2017	06/01/2018	19/02/2018	05/08/2018	Néant		22	21/05/2018	26/05/2018	En contrôle continu + ex UE mutualisée du 04 au 08/06/2018		36
Campus Nord	FGSMa3	06/07/2017	28/07/2017	21/08/2017	19/09/2017	37	11/09/2017	11/02/018	Néant		Néant	En contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	12/02/2018	29/07/2018	Néant		Néant	21/04/2018	05/05/2018	En contrôle continu + ex UE mutualisée du 28/05 au 01/06/2018		36
Campus Nord	FASMa1	06/07/2017	28/07/2017	21/08/2017	06/10/2017	37	11/09/2017	11/02/2018	Néant		Néant	En contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	12/02/2018	29/07/2018	Néant		Néant	21/04/2018	05/05/2018	En contrôle continu		36

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017
Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018
Hiver : 24/02 au 10/03/2018
Printemps : 21/04 au 5/05/2018

Composante : Faculté de Pharmacie
Date Conseil UFR : 7 mars 2017

SITES	Niveau du diplôme	Parcours-type	Options	INSCRIPTIONS - RETREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concerné)					
				Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Stages		Vacances PRINTEMPS			Examens				
				Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au		Du	Au	SEM. N°		
Timone	M2 Ingénierie de la Santé	PRNT	RNUC & RPI	Néant	Néant	15/09/17	06/10/17	38	18/09/2017	16/02/2018	Néant	Néant	CC	CC	Néant	Néant	19/02/2018	11/09/2018	Néant	Néant	Alternance 2 semaines / 2 semaines sur un an	Alternance 2 semaines / 2 semaines sur un an	Néant	Néant	CC	CC	Néant			
			37					11/09/2017	15/12/2017	Néant	Néant	23/12/2017			01/01/2018	Néant	Néant	Néant	Néant	02/01/2018							05/09/2018	Néant	Néant	Néant
		MPS	DC					40	02/10/2017	24/11/2017	30/10/2017	03/11/2017																		
		M2RPK																												Néant

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017
Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018
Hiver : 24/02 au 10/03/2018
Printemps : 21/04 au 5/05/2018

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018
Licence et Master 1

Composante : EJCAM
Date Conseil UFR : 17 mars 2017

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR										SEMESTRE PAIR										2 ^e session (si concerné)
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions	Vacances PRINTEMPS		Stages		Examens		
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	
Aix	Licence 3	6 juil. 17	19 juil.17	29-août-17	18 sept. 17	36	11 sept.17	08 déc. 17	Néant	Néant	50	18 dec. 17	22 dec.17	26 dec.17	13 jan.18	15 jan. 18	06 av.18	Néant	Néant	15 *	Néant *	Néant *	9-avr.-18	30-juin-18	16 avr.18 *	20 avr.18	28
Aix	Master 1	6 juil. 17	19 juil.17	29-août-17	18 sept. 17	36	11 sept.17	08 déc. 17	Néant	Néant	Néant	08 janv.18	12 janv.18	26 dec.17	06 jan.18	15 janv.18	13 av.18	Néant	Néant	15 *	Néant	Néant	23-avr.-18	31-juil.-18	16 avr.18	20 avr.18	Néant
Marseille	Master 1	6 juil. 17	19 juil.17	29-août-17	18 sept. 17	36	11 sept.17	08 déc. 17	Néant	Néant	Néant	08 janv.18	12 janv.18	26 dec.17	06 jan.18	15 janv.18	13 av.18	Néant	Néant	15	Néant	Néant	23-avr.-18	31-juil.-18	16 avr.18	20 avr.18	Néant

* semaine des révisions: les étudiants sont libres de commencer leur stage dès cette semaine, ou de conserver une semaine de révision.

* Modif projet CU type 2017-2018

* Etudiants en stage mais retour EJCAM pour les épreuves d'examens

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017
Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018
Hiver : 24/02 au 10/03/2018
Printemps : 21/04 au 5/05/2018

Composante : ALLSH
Date Conseil UFR : 23 mars 2017

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concerné)		
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions	Vacances PRINTEMPS			Examens	
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au		Du	Au
AIX	L1	06/07/17	21/07/17	22/08/17	05/09/17	36	07/09/17	08/12/17	30/10/17	07/11/17	50	18/12/17	13/01/18	25/12/17	06/01/18	15/01/18	07/04/18	Néant	Néant	15	30/04/18	05/05/18	16/04/18	28/04/18	25 -26
AIX	L2	06/07/17	21/07/17	22/08/17	19/09/17	36	07/09/17	08/12/17	30/10/17	07/11/17	50	18/12/17	13/01/18	25/12/17	06/01/18	15/01/18	07/04/18	Néant	Néant	15	30/04/18	05/05/18	16/04/18	28/04/18	25 -26
AIX	L3	06/07/17	21/07/17	22/08/17	19/09/17	36	07/09/17	08/12/17	30/10/17	07/11/17	50	18/12/17	13/01/18	25/12/17	06/01/18	15/01/18	07/04/18	Néant	Néant	15	30/04/18	05/05/18	16/04/18	28/04/18	25 -26
AIX	LP	06/07/17	21/07/17	22/08/17	19/09/17	36	07/09/17	08/12/17	30/10/17	07/11/17	50	18/12/17	13/01/18	25/12/17	06/01/18	15/01/18	07/04/18	Néant	Néant	15	30/04/18	05/05/18	16/04/18	28/04/18	25 -26
AIX	M1	06/07/17	21/07/17	22/08/17	19/09/17	36	07/09/17	08/12/17	30/10/17	07/11/17	50	18/12/17	13/01/18	25/12/17	06/01/18	15/01/18	07/04/18	Néant	Néant	15	30/04/18	05/05/18	16/04/18	28/04/18	25 -26
AIX	M2	06/07/17	21/07/17	22/08/17	06/10/17	36	07/09/17	08/12/17	30/10/17	07/11/17	50	18/12/17	13/01/18	25/12/17	06/01/18	15/01/18	07/04/18	Néant	Néant	15	30/04/18	05/05/18	16/04/18	28/04/18	25 -26
ARLES	LP Patrimoine	06/07/17	21/07/17	23/08/17	04/09/17	39	12/09/17	15/12/17	21/10/17	04/11/17	néant	18/12/17	13/01/18	25/12/17	06/01/18	15/01/18 au 23/02/18	01/03/18 au 07/04/18	Néant	Néant	15	30/04/18	05/05/18	24/02/18	28/02/18	25 -26
Marseille	LP MMAC	06/07/17	21/07/17	23/08/17	04/09/17	37	11/09/17	15/12/17	21/10/17	04/11/17	50	18/12/17	22/12/17	25/12/17	06/01/18	15/01/2018	02/03/18	05/03/18	10/03/18	stage : 02/04/18 au 23/06/18		30/03/2018 31/03/2018	Soutenance 18 et 19 juin 2018	25 -26	
EYM Marseille	L1	06/07/17	21/07/17	22/08/17	05/09/17	36	07/09/17	08/12/17	30/10/17	07/11/17	50	18/12/17	13/01/18	25/12/17	06/01/18	15/01/2018	07/04/18	Néant	Néant	15	30/04/18	05/05/18	16/04/18	28/04/18	25 -26
EYM Marseille	L2	06/07/17	21/07/17	22/08/17	19/09/17	36	07/09/17	08/12/17	30/10/17	07/11/17	50	18/12/17	13/01/18	25/12/17	06/01/18	15/01/2018	07/04/18	Néant	Néant	15	30/04/18	05/05/18	16/04/18	28/04/18	25 -26
EYM Marseille	LP	06/07/17	21/07/17	22/08/17	19/09/17	36	07/09/17	08/12/17	30/10/17	07/11/17	50	18/12/17	13/01/18	25/12/17	06/01/18	15/01/2018	07/04/18	Néant	Néant	15	30/04/18	05/05/18	16/04/18	28/04/18	25 -26

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017
 Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018
 Hiver : 24/02 au 10/03/2018
 Printemps : 21/04 au 5/05/2018

Mémoires de master 1 : date limite de soutenance le 16 septembre 2017 pour une délibération normale du jury avant le 30 septembre (fin de l'année universitaire).
 Master 2 et licence pro : date limite de soutenance pour les mémoires de M2 et LP le 16 septembre 2017 pour une délibération du jury avant le 30 novembre 2017. possibilité, pour les mentions qui comportent un stage obligatoire en août-septembre et qui en font la demande d'ajouter une délibération exceptionnelle avant le 30 novembre 2007. La date limite de soutenance est alors fixée au 18 novembre 2017.

Licence LEA semestre 6 : période d'enseignement du 15/01/18 au 31/03/18, révisions du 02/04/18 au 07/04/18, examens session 1 du 09/04/18 au 14/04/2018, stage du 16/04/18 au 16/06/18 session 2 : du 18/06/18 au 30/06/18.

Master Ergologie semestre 9 : modules de remise à niveau FC du 6 au 13 septembre (locaux spécifiques) semestre 10 : période d'enseignement du 15/01/2018 au 18/05/2018,
 Master LEA semestre 8 : période d'enseignement du 15/01/18 au 24/03/2018, semaine révision du 02/04/18 au 07/04/18, examens : du 09/04/18 au 14/04/18, stage à partir du 16/04/2018.
 Master LEA semestre 10 parcours 1 : stages à compter du 02/01/18 parcours 2 (alternance) une semaine de cours par mois de fin septembre 2017 au 22/06/18, parcours 5 stages à partir du 05/03/18, MASNI semestre 10 : stage à compter du 02/01/18.
 Master traduction pro. semestre 10 : période d'enseignement du 15/01/2018 au 24/03/218, soutenance du projet de traduction technique du 26/03/2018 u 31/03/2018, départ en stage à partir du 03/04/2018.

LP Intervention sociale : Travailliers sociaux et soigneurs signeurs : une semaine de cours par mois, période d'enseignement du 02/10/17 au 22/12/17 et du 15/01/18 au 29/06/18, hors soutenance 2 session de septembre 2018. Période de stage du 06/11/17 au 31/08/18, entre les périodes de regroupement (sauf en cas de réinscription, stage possible dès le mois de septembre 2017).

LP Conservation et Restauration du Patrimoine Bâti (ARLES): examens du semestre 2 du 24 février au 28 février 2018. A partir de la semaine 10 stage des étudiants entre 12 et 16 semaines.

Composante : Centre des musiciens intervenants
Date Conseil d'Institut : 30 juin 2017

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RETREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR						2e session (si concerné)				
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions		Vacances PRINTEMPS		Examens	
		Du	Au	Du	Au		SEM. N°	Du	Au	Du		Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au			SEM. N°	Du	Au	Du
AIX	III DU	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	13/10/2017 *	37	11/09/2017	22/12/2017	30/10/2017	04/11/2017	néant	Contrôle continu		25/12/2017	06/01/2018	08/01/2018	30/06/2018	05/02/2018	11/02/2018	Néant	23/04/2018	05/05/2018	Examen professionnel individuel fixé selon la disponibilité des inspecteurs EN et Directeurs des conservatoires durant le mois de juin 2018 En parallèle du contrôle continu;		néant

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017
Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018
Hiver : 24/02 au 10/03/2018
Printemps : 21/04 au 5/05/2018

* la date d'inscription tardive jusqu'au 13/10/2017 se justifie ainsi:
le test d'entrée en septembre: candidats se présentant et complétant la promotion à travers des tests d'entrée au fil de l'eau.

Composante : EJCAM
Date Conseil UFR : 17 mars 2017

SITES	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concer né) SEM. N°		
	Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Stages		Vacances PRINTEMPS			Examens	
	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au		Du	Au
Aix	6 juil. 17	19 juil. 17	29-août-17	18 sept. 17	36	11 sept. 17	08 déc. 17	néant	néant	08 janv. 18 *	12 janv. 18	26 dec. 17	06 jan. 18	néant	néant	néant	néant	8 Jan. 18	30-juin-18	néant	néant	soutenance en juin	néant	
Marseille	6 juil. 17	19 juil. 17	29-août-17	18 sept. 17	36	11 sept. 17	08 déc. 17	néant	néant	08 janv. 18	12 janv. 18	26 dec. 17	06 jan. 18	15 janv. 18	06 av. 18	néant	néant	23 avr. 18	30-juin-18	néant	néant	CC + soutenance en juin	néant	

* Les étudiants de M2 à Aix sont libres de commencer leur stage dès le début de l'année civile, et de ne revenir à l'EJCAM que pour passer les épreuves qui les concernent. Ils n'ont plus d'enseignements par ailleurs.

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017
Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018
Hiver : 24/02 au 10/03/2018

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018
Master 1

Composante : ESPE D'AIX-MARSEILLE

Date Conseil UFR : 03 avril 2017

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RETENTEE UNIVERSITAIRE						SEMESTRE IMPAIR										SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concerné)				
		Inscription AVANT les congés d'été			Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Stages		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions	Stages			Vacances PRINTEMPS		Examens	
		Du	Au	FERMETURE	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au		Du	Au	SEM. N°	Du
ESPE Aix-en-Provence ESPE Avignon ESPE Digne ESPE Marseille	M1	Semaine 27 -le 06/07 à 14h	21/07/2017 à 12h	24/07 au 20/08/2017	21/08 /2017 à 14h	08/09/2017	35 (A partir du 28/08/2017)	01/09/2017	22/12/2017	30/10/2017	04/11/2017	Néant	09/01/2018	13/01/2018	23/12/2017	06/01/2018	Etalés sur le semestre		15/01/2018	02/06/2018	05/03/2018	11/03/2018	Néant	Etalés sur le semestre		30/04/2018	05/05/2018	04/06/2018	08/06/2018	Néant

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017

Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018

Hiver : 24/02 au 11/03/2018

Printemps : 21/04 au 05/05/2018

(2) : 11-12 mai 2018 pas d'enseignements à l'ESPE, fermeture des sites (pont de l'Ascension).

Composante :	ESPE D'AIX MARSEILLE
Date Conseil UFR :	3 avril 2017

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE						SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2e session (si concerné)				
		Inscription AVANT les congés d'été			Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Examens		Vacances NOEL		Stages		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Stages			Vacances PRINTEMPS		Examens	
		Du	Au	FERMETURE	Du	Au		SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du		Au	Du	Au	SEM. N°
ESPE Aix-en-Provence ESPE Avignon ESPE Digne ESPE Marseille	M2	Semaine 27 LE 06/07 à 14h	21/07/2017 à 12h	24/07 au 20/08	21/08 /2017 à 14h	08/09/2017	34 <i>(A partir du 21/08/2017)</i>	01/09/2017	22/12/2017	30/10/2017	04/11/2017	09/01/2018	13/01/2018	23/12/2017	06/01/2018	Étalés sur le semestre	15/01/2018	19/05/2018	05/03/2018	11/03/2018	Étalés sur le semestre	30/04/2018	05/05/2018	22/05/2018	26/05/2018	Néant		

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 05/11/2017
Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018
Hiver : 24/02 au 11/03/2018
Printemps : 21/04 au 06/05/2018

(2) : 11-12 mai 2018 pas d'enseignements à l'ESPE, fermeture des sites (pont de l'Ascension).

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018
Master 2

Formation Approfondie en Sciences Maieutiques 2ème année : 2ème année du 2ème cycle des études en Sciences Maieutiques

Composante : EU3M
Date Conseil UFR : 15 mars 2017

SITES	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concer né)		
	Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Stages		Vacances PRINTEMPS			Examens	
	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au		Du	Au
Campus Nord	06/07/2017	28/07/2017	21/08/2017	06/10/2017	37	11/09/2017	22/12/2017	Néant		Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	Pas d'enseignement théorique		Néant		*08/01/2018	17/06/2018	2 semaines à positionner au choix de l'étudiant		18/06/2018	22/06/2018	36

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017
Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018
Hiver : 24/02 au 10/03/2018
Printemps : 21/04 au 5/05/2018

* stage intégré au semestre

Composante : Faculté de Droit et de Science Politique

Date Conseil UFR : 09 mars 2017

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concerné) SEM. N°				
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions	Vacances PRINTEMPS			Examens			
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au		Du	Au	SEM. N°	
AIX	L 1- FI	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	25/08/2017	35	04/09/2017	02/12/2017	30/10/2017	04/11/2017	49	11/12/2017	23/12/2017	25/12/2017	13/01/2018	15/01/2018	07/04/2018	N/A	N/A	15	30/04/2018	06/05/2018	16/04/2018	28/04/2018	24 à 27		
Marseille	L 1- FI	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	25/08/2017	35	04/09/2017	02/12/2017	30/10/2017	04/11/2017	49	11/12/2017	23/12/2017	25/12/2017	13/01/2018	15/01/2018	07/04/2018	N/A	N/A	15	30/04/2018	06/05/2018	16/04/2018	28/04/2018	24 à 27		
Arlès	L 1- FI	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	25/08/2017	35	04/09/2017	02/12/2017	30/10/2017	04/11/2017	49	11/12/2017	23/12/2017	25/12/2017	13/01/2018	15/01/2018	07/04/2018	N/A	N/A	15	30/04/2018	06/05/2018	16/04/2018	28/04/2018	24 à 27		
AIX	L 2-L3- FI	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	19/09/2017	35	04/09/2017	02/12/2017	30/10/2017	04/11/2017	49	11/12/2017	23/12/2017	25/12/2017	13/01/2018	15/01/2018	07/04/2018	N/A	N/A	15	30/04/2018	06/05/2018	16/04/2018	28/04/2018	24 à 27		
Marseille	L2-L3 FI	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	19/09/2017	35	04/09/2017	02/12/2017	30/10/2017	04/11/2017	49	11/12/2017	23/12/2017	25/12/2017	13/01/2018	15/01/2018	07/04/2018	N/A	N/A	15	30/04/2018	06/05/2018	16/04/2018	28/04/2018	24 à 27		
Arlès	L 2-L3- FI	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	19/09/2017	35	04/09/2017	02/12/2017	30/10/2017	04/11/2017	49	11/12/2017	23/12/2017	25/12/2017	13/01/2018	15/01/2018	07/04/2018	N/A	N/A	15	30/04/2018	06/05/2018	16/04/2018	28/04/2018	24 à 27		
Marseille	L1- L2-FC	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	19/09/2017	35	02/09/2017	23/12/2017	N/A	N/A	N/A	A partir du 10/01/2018		25/12/2017	06/01/2018	24/01/2018	26/05/2018	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	A partir du 02/06/2018		27 à 28		
AIX	L3-FC	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	19/09/2017	35	02/09/2017	23/12/2017	N/A	N/A	N/A	A partir du 10/01/2018		25/12/2017	06/01/2018	24/01/2018	26/05/2018	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	A partir du 02/06/2018		27 à 28		
AIX	L2-L3- EAD	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	19/09/2017	36	04/09/2017	26/11/2017	N/A	N/A	48/49	A partir du 18/12/2017		25/12/2017	13/01/2018	15/01/2018	08/04/2018	N/A	N/A	15/16	N/A	N/A	A partir du 23/04/2018		25 à 26		
AIX	M1 -FI	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	06/10/2017	35	04/09/2017	09/12/2017	30/10/2017	05/11/2017	49/50	08/01/2018	20/01/2018	25/12/2017	06/01/2018	22/01/2018	21/04/2018	#####	#####	17	30/04/2018	06/05/2018	A partir du 07/05/2018		N/A		
AIX	M1- FC	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	06/10/2017	35	02/09/2017	23/12/2017	N/A	N/A	N/A	A partir du 10/01/2018		25/12/2017	06/01/2018	24/01/2018	26/05/2018	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	A partir du 02/06/2018		N/A		
Aix	M1-EAD	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	19/09/2017	36	04/09/2017	26/11/2017	N/A	N/A	48/49	A partir du 18/12/2017		25/12/2017	06/01/2018	15/01/2018	08/04/2018	N/A	N/A	15/16	N/A	N/A	A partir du 23/04/2018		N/A		
Aix et Marseille	Altern. Licence pro Management et droit du transport maritime	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	19/09/2017	36	Cours du 04/09/2017 au 29/09/2017 - 23 au 27 oct. 2017 - 20-24 novembre 2017 - 18-22 décembre 2017 sinon présence en entreprise			N/A	N/A	N/A	14/02/2018	17/02/2018	N/A	N/A	Cours du 15-19 janvier 2018 - 12-13 février 2018 - 12-16 mars 2018 - 09-13 avril 2018 - 07-11 mai 2018 - 04-08 juin 2018 Sinon présence en entreprise			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	25/06/2018	29/06/2018 et 03/09/2018	N/A
AIX	LP Métiers de l'immobilier F/FC	06/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	19/09/2017	35	31/08/2017	09/12/2017	N/A		N/A	11/12/2017	15/12/2017	25/12/2017	06/01/2018	08/01/2018	17/03/2018	N/A		N/A	Départ en stage		19/03/2018	23/03/2018	27		

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017

Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018

Hiver : 24/02 au 10/03/2018

Printemps : 21/04 au 5/05/2018

Composante : Faculté de Droit et de Science Politique
Date Conseil UFR : 9 mars 2017

SITES	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concerné)		
	Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Stages		Vacances PRINTEMPS			Examens	
	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au		Du	Au
AIX -FI M2 Pro. / Indifférencié	06/07/2017	21/07/2017	22/08/2017	25/08/2017	36	à partir du 4 septembre 2017		N/A	N/A	annualisés		25/12/2017	06/01/2018	à partir du 8 janvier 2018		N/A	N/A	à partir du 1er février 2018		N/A	N/A	Examens annualisés jusqu'au 21 septembre 2018		N/A
AIX -FI M2 Rech. / Indifférencié	06/07/2017	21/07/2017	22/08/2017	25/08/2017	36	à partir du 4 septembre 2017		N/A	N/A	annualisés		25/12/2017	06/01/2018	à partir du 8 janvier 2018		N/A	N/A	à partir du 1er février 2018 <i>(si la maquette d'enseignement le prévoit)</i>		N/A	N/A	Examens annualisés jusqu'au 21 septembre 2018		N/A
AIX -FC M2 Pro. / Indifférencié	06/07/2017	21/07/2017	22/08/2017	06/10/2017	36	à partir du 4 septembre 2017		N/A	N/A	annualisés		25/12/2017	06/01/2018	à partir du 8 janvier 2018		N/A	N/A	à partir du 1er février 2018		N/A	N/A	Examens annualisés jusqu'au 21 septembre 2018		N/A
AIX -FC M2 Rech. / Indifférencié	06/07/2017	21/07/2017	22/08/2017	06/10/2017	36	à partir du 4 septembre 2017		N/A	N/A	annualisés		25/12/2017	06/01/2018	à partir du 8 janvier 2018		N/A	N/A	à partir du 1er février 2018 <i>(si la maquette d'enseignement le prévoit)</i>		N/A	N/A	Examens annualisés jusqu'au 21 septembre 2018		N/A

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017
Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018
Hiver : 24/02 au 10/03/2018
Printemps : 21/04 au 5/05/2018

Composante : Faculté des Sciences du Sport
Date Conseil UFR : 15 mars 2017

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RETREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2è session (si concerné)		
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions	Vacances PRINTEMPS			Examens	
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au		Du	Au
Marseille	L1	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	05/09/2017	35	01/09/2017	16/12/2017	30/10/2017	05/11/2017	51	08/01/2018	13/01/2018	25/12/2017	07/01/2018	15/01/2018	21/04/2018	05/03/2018	11/03/2018	17	23/04/2018	29/04/2018	30/04/2018	10/05/2018	25 et 26
Gap, Aubagne	L1	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	05/09/2017	36	04/09/2017	16/12/2017	30/10/2017	05/11/2017	51	08/01/2018	13/01/2018	25/12/2017	07/01/2018	15/01/2018	21/04/2018	05/03/2018	11/03/2018	17	23/04/2018	29/04/2018	30/04/2018	10/05/2018	25 et 26
Marseille, Gap, Aubagne	L2	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	18/09/2017	36	04/09/2017	16/12/2017	30/10/2017	05/11/2017	51	08/01/2018	13/01/2018	25/12/2017	07/01/2018	15/01/2018	21/04/2018	05/03/2018	11/03/2018	17	23/04/2018	29/04/2018	30/04/2018	10/05/2018	25 et 26
Marseille, Gap	L3 Pro	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	18/09/2017	36	04/09/2017	16/12/2017	30/10/2017	05/11/2017	51	08/01/2018	13/01/2018	25/12/2017	07/01/2018	15/01/2018	21/04/2018	05/03/2018	11/03/2018	17	23/04/2018	29/04/2018	30/04/2018	10/05/2018	25 et 26
Marseille	L3 ESPM	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	18/09/2017	36	04/09/2017	16/12/2017	30/10/2017	05/11/2017	51	08/01/2018	13/01/2018	25/12/2017	07/01/2018	15/01/2018	21/04/2018	05/03/2018	11/03/2018	17	23/04/2018	29/04/2018	30/04/2018	10/05/2018	25 et 26
Marseille	L3 MS	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	18/09/2017	36	04/09/2017	16/12/2017	30/10/2017	05/11/2017	51	08/01/2018	13/01/2018	25/12/2017	07/01/2018	15/01/2018	21/04/2018	05/03/2018	11/03/2018	17	23/04/2018	29/04/2018	30/04/2018	10/05/2018	25 et 26
Marseille	L3 APAS	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	18/09/2017	36	04/09/2017	16/12/2017	30/10/2017	05/11/2017	51	08/01/2018	13/01/2018	25/12/2017	07/01/2018	15/01/2018	21/04/2018	05/03/2018	11/03/2018	17	23/04/2018	29/04/2018	30/04/2018	10/05/2018	25 et 26
Marseille	L3 EM PE	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	18/09/2017	36	04/09/2017	16/12/2017	30/10/2017	05/11/2017	51	08/01/2018	13/01/2018	25/12/2017	07/01/2018	15/01/2018	21/04/2018	05/03/2018	11/03/2018	17	23/04/2018	29/04/2018	30/04/2018	10/05/2018	25 et 26
Marseille	L3 EM PCL	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	18/09/2017	36	04/09/2017	16/12/2017	30/10/2017	05/11/2017	51	08/01/2018	13/01/2018	25/12/2017	07/01/2018	15/01/2018	21/04/2018	05/03/2018	11/03/2018	17	23/04/2018	29/04/2018	30/04/2018	10/05/2018	25 et 26
Marseille	M1	06/07/2017	21/07/2017	21/08/2017	06/10/2017	36	04/09/2017	16/12/2017	30/10/2017	05/11/2017	51	08/01/2018	13/01/2018	25/12/2017	07/01/2018	15/01/2018	21/04/2018	05/03/2018	11/03/2018	17	23/04/2018	29/04/2018	30/04/2018	10/05/2018	25 et 26

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017

Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018

Hiver : 24/02 au 10/03/2018

Printemps : 21/04 au 5/05/2018

Composante : Faculté des Sciences du Sport
Date Conseil UFR : 15 mars 2017

SITES	INSCRIPTIONS - RETREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concer né)		
	Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Stages		Vacances PRINTEMPS			Examens	
	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au		Du	Au
M2 AP&S	#####	#####	#####	#####	36	04/09/2017	27/10/2017	#####	#####	18/12/2017	22/12/2017	#####	#####	#####	#####	#####	#####	01/03/2018	30/06/2018	Néant	Néant	#####	#####	Néant
M2 IEMH	#####	#####	#####	#####	36	04/09/2017	15/12/2017	Néant	Néant	18/12/2017	22/12/2017	#####	#####	#####	#####	Néant	Néant	01/03/2018	31/08/2018	Néant	Néant	#####	#####	Néant
M2 SMH	#####	#####	#####	#####	37	11/09/2017* 13/11/2017*	03/11/2017* 08/12/2017*	Néant	Néant	06/11/2017* 08/01/2018*	07/11/2017* 09/01/2018*	#####	#####	Néant	Néant	Néant	Néant	10/01/2018	01/06/2018	Néant	Néant	#####	#####	Néant
M2 MOS	#####	#####	#####	#####	38	18/09/2017	15/12/2017	#####	#####	18/12/2017	22/12/2017	#####	#####	#####	#####	#####	#####	26/03/2018	30/08/2018	Néant	Néant	#####	#####	Néant
M2 BTI	#####	#####	#####	#####	37	14/09/2017	22/12/2017	Néant	Néant	29/01/2018 **	02/02/2018 **	#####	#####	#####	#####	Néant	Néant	05/02/2018**	30/06/2018** 07/09/2018**	Néant	Néant	soutenances en juillet ou septembre	Néant	Néant

* Les examens de 1er semestre se font en 2 périodes :

- en novembre pour les enseignements du Tronc Commun et Méthodologie qui ont lieu de septembre à octobre
- en janvier pour les enseignements de Spécialité qui ont lieu de novembre à décembre

** Les soutenances des stages se font sur 2 périodes :

- début juillet pour les étudiants dont le stage se termine en juillet y compris les candidats au concours de l'école doctorale
- début septembre pour les étudiants dont le stage se termine en septembre

*** la période d'enseignement du semestre 2 précède les examens des semestres pairs et impairs: le master BTI est en session unique.

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017

Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018

Hiver : 24/02 au 10/03/2018

Printemps : 21/04 au 5/05/2018

Composante : IMPGT
Date Conseil UFR : 10 mars 2017

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RETREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concerné) SEM. N°			
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions	Vacances PRINTEMPS			Examens		
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au		Du	Au	SEM. N°
AIX	L1-L2	#####	21/07/2017	#####	#####	36	#####	#####	#####	#####	50	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	14	STAGE	STAGE	#####	#####	25
AIX	L3	#####	21/07/2017	#####	#####	36	#####	#####	#####	#####	50	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	14	STAGE	STAGE	#####	#####	26
AIX	M1 DMCM	#####	21/07/2017	#####	#####	36	#####	#####	#####	#####	51	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	17	#####	#####	#####	#####	NEANT
AIX	M1 MAPT	#####	21/07/2017	#####	#####	39	#####	#####	#####	#####	2	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	16	#####	#####	#####	#####	NEANT
MRS	M1 MPE	#####	21/07/2017	#####	#####	39	#####	#####	#####	#####	2	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	16	#####	#####	#####	#####	NEANT
AIX	M1 MPESS	#####	21/07/2017	#####	#####	39	#####	#####	#####	#####	5	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	21	#####	#####	#####	#####	NEANT

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017

Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018

Hiver : 24/02 au 10/03/2018

Printemps : 21/04 au 5/05/2018

Composante : IMPGT
Date Conseil UFR : 10 mars 2017

SITES	INSCRIPTIONS - RETREE UNIVERSITAIRE				SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2è session (si concerné)	Soutenances Mémoire				
	Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Stages		Vacances PRINTEMPS			Examens			
	Du	Au	Du	Au		SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au			Du	Au	Du	Au
M2 AIX/MRS	#####	#####	#####	#####	39	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	à compter du 09/04/2018 pour 3 ou 4 mois minimum selon les masters	STAGE	STAGE	#####	#####	#####	#####	NEANT	37 et 38
M2 GESS AIX	#####	#####	#####	#####	39	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	alternance*	alternance*	#####	#####	#####	#####	NEANT	37 et 38	

* 1 semaine de
cours et 3
semaines en
établissement
toute l'année

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017

Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018

Hiver : 24/02 au 10/03/2018

Printemps : 21/04 au 5/05/2018

Composante : Faculté d' Odontologie

Date Conseil UFR : 27 mars 2017

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR							SEMESTRE PAIR							2 ^e session (si concerné) *				
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens *		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions		Vacances PRINTEMPS		Examens *	
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°		Du	Au	Du	Au
TIMONE	DFGSO 2 (O2)	18/07/2017	21/07/2017	01/09/2017	17/09/2017	36	11/09/2017	30/11/2017				01/12/2017	22/12/2017	23/12/2017	05/01/2018	08/01/2018	30/03/2018	24/02/2018	02/03/2018		28/04/2018	04/05/2018	03/04/2018	27/04/2018	23-24
TIMONE	DFGSO 3 (O3)	18/07/2017	21/07/2017	01/09/2017	17/09/2017	36	11/09/2017	30/11/2017				01/12/2017	22/12/2017	23/12/2017	05/01/2018	08/01/2018	30/03/2018	24/02/2018	02/03/2018		28/04/2018	04/05/2018	03/04/2018	27/04/2018	23-24
TIMONE	DFASO 1 (O4)	18/07/2017	21/07/2017	01/09/2017	06/10/2017	36	11/09/2017	30/11/2017				01/12/2017	22/12/2017	23/12/2017	05/01/2018	08/01/2018	30/03/2018	24/02/2018	02/03/2018		28/04/2018	04/05/2018	03/04/2018	27/04/2018	23-24
TIMONE	DFASO 2 (O5)	18/07/2017	21/07/2017	01/09/2017	06/10/2017	36	11/09/2017	30/11/2017				01/12/2017	22/12/2017	23/12/2017	05/01/2018	08/01/2018	30/03/2018	24/02/2018	02/03/2018		28/04/2018	04/05/2018	03/04/2018	27/04/2018	23-24
TIMONE	Troisième cycle court (O6)	18/07/2017	21/07/2017	01/09/2017	22/10/2017	36	11/09/2017	30/11/2017				01/12/2017	22/12/2017	23/12/2017	05/01/2018	08/01/2018	30/03/2018	24/02/2018	02/03/2018		28/04/2018	04/05/2018	03/04/2018	27/04/2018	23-24

* NB : - les dates des examens sont prévisionnelles et communes à l'ensemble des années, car le calendrier définitif n'est pas encore fixé et plusieurs années peuvent avoir un examen le même jour.

- les périodes d'enseignement sont également prévisionnelles, les plannings définitifs n'étant pas tous établis au jour du conseil

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017

Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018

Hiver : 24/02 au 10/03/2018

Printemps : 21/04 au 5/05/2018

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018
Cursus Pharmaceutique

Composante : Faculté de Pharmacie
Date Conseil UFR : 7 mars 2017

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concerné)		
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions	Vacances PRINTEMPS			Examens	
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au		Du	Au
Timone	DFG-SP2	06/07/2017	19/07/2017	04/09/2017	19/09/2017	37	11/09/2017	08/12/2017	28/10/2017	04/11/2018	50	18/12/2017	22/12/2017	23/12/2017	06/01/2018	08/01/2018	13/04/2018	24/02/2018	04/03/2018	16	30/04/2018	06/05/2018	25/04/2018	27/04/2018	24
Timone	DFG-SP3	06/07/2017	19/07/2017	04/09/2017	19/09/2017	37	11/09/2017	08/12/2017	28/10/2017	04/11/2018	50	18/12/2017	22/12/2017	23/12/2017	06/01/2018	08/01/2018	10/04/2018	24/02/2018	04/03/2018	16	30/04/2018	06/05/2018	25/04/2018	27/04/2018	24
Timone	DFA-SP1	06/07/2017	19/07/2017	04/09/2017	19/09/2017	37	11/09/2017	08/12/2017	28/10/2017	04/11/2018	50	18/12/2017	22/12/2017	23/12/2017	06/01/2018	08/01/2018	27/04/2018	24/02/2018	04/03/2018	19	30/04/2018	06/05/2018	14/05/2018	16/05/2018	25
Timone	DFA-SP2	06/07/2017	19/07/2017	04/09/2017	19/09/2017	37	11/09/2017	30/11/2017	Néant	Néant	48-49	07/12/2017	08/12/2017	23/12/2017	06/01/2018	15/01/2018	06/04/2018	24/02/2018	04/03/2018	15-16	Néant	Néant	23/04/2018	24/04/2018	23
Timone	6e année	Néant	Néant	11/09/2017	31/10/2017	37	13/09/2017	07/12/2017	Néant	Néant	50	14/12/2017	15/12/2017	23/12/2017	06/01/2018	STAGE OFFICINAL 8 Janvier - 30 Juin 2018								23	

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017

Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018

Hiver : 24/02 au 10/03/2018

Printemps : 21/04 au 5/05/2018

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018
Licence et Master 1

Composante : Faculté de Pharmacie

Date Conseil UFR : 7 mars 2017

SITES	Niveau du diplôme	Parcours type	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR								SEMESTRE PAIR								2 ^e session (si concourné)		
			Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions	Vacances PRINTEMPS			Examens	
			Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au		Du	Au
Timone	M 1 Ingénierie de la Santé	PRNT alternance 2 semaines / 2 semaines sur un an	Néant	Néant	15/09/17	06/10/17	38	18/09/2017	16/02/2018	Néant	Néant	Néant	CC	CC	Néant	Néant	19/02/2018	11/09/2018	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	CC	CC	Néant
		MPS	Néant	Néant				18/09/2017	31/01/2018	28/10/2017	05/11/2017	non	CC	CC	23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	29/06/2018	24/02/2018	04/03/2018	non	27/04/2018	06/05/2018	CC	CC	Néant
Timone	LP IPC par alternance		Néant	Néant	15/09/2017	06/10/2017 alternance	38	18/09/2017	08/06/2018	Néant	Néant	Néant	CC	CC	Néant	Néant	enseignements annualisés		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017

Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018

Hiver : 24/02 au 10/03/2018

Printemps : 21/04 au 5/05/2018

Service commun : SUFLE (Service Universitaire de Français Langue Etrangère)

Calendrier universitaire validé par la directrice du service

		INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR										SEMESTRE PAIR										2è session (si concerné)
SITES	Niveau du diplôme	Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement		Vacances AUTOMNE		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL		Date de rentrée (nouveaux arrivants)	Période d'enseignement		Vacances HIVER		Sem. de Révisions	Vacances PRINTEMPS		Examens		SEM. N°	
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au		
29 Schuman (Aix)	DU (tous niveaux)	06/07/17	21/07/17	21/08/17	15/09/17	36	11/09/17	15/12/17	30/10/17	03/11/17	∅	11/12/17	15/12/2017*	23/12/17	06/01/18	2	15/01/18	20/04/18	05/03/18	09/03/18	∅	∅	∅	16/04/18	20/04/2018*	∅	
	Stages intensifs	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	22/05/2018 (test le 17/05/2018)	20/07/18	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	
		∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	21/08/2018 (test le 20/08/2018)	07/09/18	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2016 7

Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018

Hiver : 24/02 au 10/03/2018

Printemps : 21/04 au 05/05/2018

* les examens sont du contrôle continu partiel et un final qui a lieu généralement le dernier cours. En effet, le SUFLE fonctionne avec le système du contrôle continu, pour toutes les formations qu'il organise et notamment dans le cadre de son DU " Langue et culture françaises". Beaucoup d'étudiants qui viennent passer un semestre au SUFLE doivent rentrer rapidement dans leur pays dès la fin des cours et ne pourraient pas revenir après les vacances de Noël ou de printemps pour des examens terminaux. Dans un souci d'harmonisation, les enseignants de langue d'un même niveau organisent ensemble leur dernière épreuve de contrôle continu pour les quatre compétences de langue : ces épreuves sont donc communes à tous les groupes d'un même niveau et ont lieu la dernière semaine du semestre aux heures habituelles des cours de langue. L'emploi du temps de la semaine n'est pas perturbé et tous les cours sont assurés. C'est pour cette raison que la dernière semaine du semestre est considérée comme une semaine de cours mais aussi comme une semaine d'épreuves de langue.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018



Composante : IUT
Date Conseil UFR : 20 mars 2017

SITES	Niveau du diplôme	INSCRIPTIONS - RENTREE UNIVERSITAIRE					SEMESTRE IMPAIR							SEMESTRE PAIR							2 ^e session (si concerné)				
		Inscription AVANT les congés d'été		Inscription APRES les congés d'été		Date de rentrée	Période d'enseignement *		Vacances AUTOMNE *		Sem. de Révisions	Examens		Vacances NOEL *		Période d'enseignement *		Vacances HIVER *		Sem. de Révisions		Vacances PRINTEMPS *		Examens	
		Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	SEM. N°	Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au	SEM. N°		Du	Au	Du	Au
Aix/La Ciotat	DUT 1	06/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	05/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		Session unique
	DUT 2	13/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	19/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		Session unique
	LIC PRO	06/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	19/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		septembre (si session 1 en juillet) / octobre (si session 1 en septembre)
Marseille St Jérôme/Luminy/Salon	DUT 1	06/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	05/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		Session unique
	DUT 2	13/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	19/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		Session unique
	LIC PRO	06/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	19/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		septembre (si session 1 en juillet) / octobre (si session 1 en septembre)
Digne	DUT 1	06/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	05/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		Session unique
	DUT 2	13/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	19/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		Session unique
	LIC PRO	06/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	19/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		septembre (si session 1 en juillet) / octobre (si session 1 en septembre)
Gap	DUT 1	06/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	05/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		Session unique
	DUT 2	13/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	19/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		Session unique
	LIC PRO	06/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	19/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		septembre (si session 1 en juillet) / octobre (si session 1 en septembre)
Arlès	DUT 1	06/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	05/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		Session unique
	DUT 2	13/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	19/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		Session unique
	LIC PRO	06/07/2017	21/07/2017	28/08/2017	19/09/2017	*	01/09/2017	31/01/2018	21/10/2017	04/11/2017	NC	Contrôle continu		23/12/2017	06/01/2018	01/02/2018	30/06/2018	24/02/2018	10/03/2018	NC	21/04/2018	05/05/2018	Contrôle continu		septembre (si session 1 en juillet) / octobre (si session 1 en septembre)

Les dates indiquées peuvent varier selon les formations et selon si la formation est suivie en alternance, en formation continue ou en formation initiale.
* Les dates de rentrée par département et par formation seront indiquées sur le site internet de l'IUT et communiquées aux étudiants recrutés.
Les emplois du temps seront communiqués aux étudiants à la rentrée.

Calendrier national des vacances scolaires 2017-2018

Automne : 21/10 au 04/11/2017
Noël : 23/12/2017 au 06/01/2018
Hiver : 24/02 au 10/03/2018
Printemps : 21/04 au 05/05/2018

ANNEXE 10

Proposition de classement

CFVU du 6 avril 2017

Rang de classement	Composante	Intitulé du projet	Résumé du projet	Montant total projet	Montant FIP demandé	Montant FIP alloué
1	ODONTOLOGIE	CFAO pour la formation en odontologie (formation à la CFAO et par la CFAO)	L'usage du numérique dans la pratique de l'Odontologie est en plein essor. Les outils numériques permettent de réaliser des empreintes pour les restaurations prothétiques sans matériaux à empreintes, avec une précision inégalée ; Ils permettent aussi la conception et la fabrication assistée par ordinateur des pièces prothétiques et de façon plus globale ils concernent maintenant les domaines de la dentisterie esthétique, de l'orthodontie, de la chirurgie implantaire, orthognathique. Ces techniques représenteront à l'évidence le quotidien du dentiste et les étudiants doivent y être préparés. Au-delà de leur future pratique, la numérisation des arcades dentaires , maintenant accessible de manière simple et rapide, permet d'envisager un très large champ d'applications à très fort potentiel pédagogique : la numérisation, la visualisation immédiate en 3D sur écran du travail en cours de travaux pratiques, ainsi que la modélisation et la visualisation rapide des objectifs à atteindre, permettront une évaluation par l'étudiant lui-même (formatrice) de son travail , et une meilleure contextualisation des tâches assignées . Notre projet consiste à installer 2 postes de numérisation et 12 postes informatiques d'analyse et de modélisation pour des groupes de 24 étudiants.	81 595,20 €	31 500,00 €	31 500,00 €
2	ESPE	Au-delà de l'écran : concevoir une WebTV éducative pour appréhender les enjeux de citoyenneté à l'ère du numérique	Ce projet vise à former les étudiants aux usages responsables de l'internet par la création d'informations fiables intégrant une réflexion sur les valeurs de la République dans un contexte de transition numérique et médiatique. Pour cela, il s'agira de concevoir , avec les Master MEEF de l'ESPE (Tronc commun), une WebTV éducative qui sera aussi ouverte à des étudiants inscrits dans d'autres composantes . La construction d'une « cybercitoyenneté » constitue un enjeu de société fondamental mais demeure complexe. En effet, selon une enquête IPSOS de mai 2014, 20% des français seraient sensibles aux théories complotistes diffusées en ligne. Il est donc urgent d'outiller les étudiants et notamment les futurs professeurs qui auront à enseigner l'Education aux Médias et à l'Information (EMI) mise en place par l'Education nationale en janvier 2015. Cette expérimentation s'appuiera sur les initiatives menées en 2016-2017 par l'équipe pédagogique dans le cadre du Tronc commun de l'ESPE en lien avec Canopé, le CLEMI et l'INA - Méditerranée dans le but de rendre les étudiants davantage acteurs de la fabrique de l'information .	50 315,78 €	28 950,35 €	21 647,15 €
3	POLYTECH	Plateforme pédagogique AMMI « Applications Mobiles Multiplateformes »	Le téléphone mobile est devenu un objet technologique à forte valeur ajoutée, ouvrant la voie à une offre pléthorique d'applications. Cet appareil électronique a dépassé son caractère d'objet polyvalent puisqu'il est devenu le prolongement de soi . Sur un plan pratique plus personne ne sort sans ses papiers, ses clés et son ... portable. Ce phénomène s'accompagne d'une explosion de la consommation d'applications mobiles . Ces applications évoluent sans cesse et procurent de nouveaux usages et une multitude d'opportunités commerciales. Dans ce contexte, la plateforme pédagogique AMMI a vocation à sensibiliser les étudiants, enseignants, mais aussi les personnes extérieures à AMU via la formation professionnelle continue, au développement d'applications mobiles. Un autre volet de ce projet vise à soutenir ou porter tout projet de développement d'applications mobiles initié au sein de l'université et destiné, entre autres, à promouvoir la communication interne ou externe ou encore, l'enseignement.	34 872,00 €	17 122,00 €	17 122,00 €
4	SCIENCES - FEG	GPU-Training	Le projet GPU-Training a pour objectif de permettre aux étudiants de travailler sur des sujets caractérisés par des enjeux sociétaux forts et actuels en exploitant des masses de données publiques , dans les domaines de l'intelligence artificielle (avec le deep learning), de la science des données (autour du big data), ou encore de l' open data . Traiter ces données nécessite de grandes capacités de calcul qui seront apportées par l'acquisition de serveurs équipés de Graphical Processor Units (GPU). Les étudiants pourront , grâce à ces matériels innovants, développer des projets motivants avec un réel impact, et acquérir des compétences à forte valeur ajoutée sur le marché du travail . Le projet est porté par le département informatique, la MIAGE (Faculté d'Économie et Gestion) ainsi que l'institut convergence ILCB dans sa partie enseignement et touchera environ 350 étudiants de master et de licence.	54 507,60 €	25 083,65 €	25 083,65 €
5	IUT	Chantier école en radioprotection	Ce projet consiste en un déploiement d'un chantier école en radioprotection destiné aux étudiants de DUT "Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE)" et de licence professionnelle "Radioprotection et Sûreté Nucléaire (RSN)". Il s'agira d'une plateforme de travail intégrée avec logiciels de simulation radiologique (DOSIMEX, MICROSHIELD), logiciel de réalité virtuelle (serious game OSIRIS), maquettes pédagogiques (circuit hydraulique factice, sas de travail, bac de purge, fût factice de déchets radiologiques, boîte à gants, limite d'utilisation d'équipements de protection individuelle, application physiologique), matériel de détection et de mesure radiologique (irradiation et contamination simulées). L'innovation provient de l' utilisation de sources radiologiques simulées , basées sur une technique à ultra son, évitant ainsi toute exposition des étudiants aux rayonnements ionisants, couplée à différentes applications logicielles. La même plateforme pourra supporter plusieurs scénarii de travail , optimisant ainsi l'investissement : <i>réalisation d'une opération de maintenance hydraulique sous rayonnements ionisants, changement d'un filtre de circuit contenant un effluent contaminant, réalisation d'une cartographie radiologique par simulation informatique, détermination de la contamination d'une boîte à gants, réalisation d'un sas d'intervention, étude de poste en tir gamma, techniques d'habillage et de déshabillage, limites d'utilisation de tenues de travail en milieu hostile...</i>	74 430,00 €	34 806,00 €	26 028,00 €

Proposition de classement

CFVU du 6 avril 2017

Rang de classement	Composante	Intitulé du projet	Résumé du projet	Montant total projet	Montant FIP demandé	Montant FIP alloué
6	IUT	ENseignements Interactifs en DEpartement : aide au soutien et à la réussite au département GCGP	<p>Ce projet repose sur la volonté du département "Génie Chimique Génie des Procédés" de proposer à ses étudiants une autre façon de procéder dans la transmission des savoirs en équipant une salle de TD modulaire via l'acquisition de chaises mobiles équipées d'écritoire, d'un tableau blanc interactif et de tablettes connectées mises à disposition dans cet espace. L'objectif est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la réussite de nos étudiants par l'adoption de techniques innovantes d'enseignement, faisant parfois le lien avec certains cours suivis au lycée, - lutter contre l'échec de nos étudiants via du soutien interactif. Cette formule sera essentiellement focalisée sur nos étudiants de bac technologique et provenant de cordées de la réussite. 	25 335,30 €	21 107,70 €	21 107,70 €
7	FDSP	Accompagnement des étudiants en situation spécifique	<p>Le projet vise à améliorer l'accompagnement de publics spécifiques : étudiants en difficultés, étudiants éloignés ou empêchés et en situation de handicap.</p> <p>Il comprend 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisition de matériel informatique à vocation pédagogique : ordinateurs destinés à sécuriser les examens et mise à disposition d'une salle dédiée accessible, - création de TDs spécifiques permettant une meilleure prise en charge pédagogique. Dans un premier temps, nous mettrons l'accent sur les étudiants en licence. Si le résultat est positif, cela sera élargi aux étudiants de master première année. 	30 402,08 €	17 601,04 €	17 601,04 €
8	PHARMACIE	Pharm-Onco 3.0	<p>Le "Service de Pharmacie clinique" du département "Médicaments et Sécurité Sanitaire" de la Faculté de Pharmacie de Marseille souhaite faire évoluer les formations initiales et continues vers un enseignement utilisant plusieurs méthodes pédagogiques innovantes (e-learning, serious games, pédagogie inversée). L'objectif principal est de favoriser l'autonomie des apprenants en créant :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) des modules de e-learning pour l'acquisition des connaissances théoriques, (ii) des serious games et des quizz pour faciliter l'auto-évaluation, et (iii) des mises en situation lors de séances en présentiel pour mobiliser les différents savoirs des étudiants et les aider à les mettre en pratique. <p>Pour atteindre ces objectifs, l'équipe sollicite le FIP pour financer l'acquisition du logiciel Publisher Express Pro. Ce logiciel sera mutualisable et utilisé pour de nombreux enseignements dispensés par la Faculté de Pharmacie en formation initiale (Oncologie et Pharmacie Clinique et Education Thérapeutique pour le Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, DESU d'Education Thérapeutique et de Soins Pharmaceutiques appliqués aux sujets âgés) ou continue (DPC Chimiothérapie Orale, Formation à la conciliation des traitements médicamenteux).</p>	29 200,92 €	20 000,00 €	20 000,00 €
9	SCIENCES	OSCINUM	<p>Le "Service de Physique Expérimentale" du département de "Physique" souhaite s'équiper de matériel numérique moderne et performant d'acquisition de données expérimentales (cartes DAQ multifonctions, « data loggers », et oscilloscopes numériques) afin d'améliorer significativement la qualité de la formation de nos étudiants en sciences en les familiarisant dès la licence avec du matériel de mesure couramment utilisé dans différents environnements professionnels tant académique que privé (laboratoires, entreprises,...) dans le domaine de l'instrumentation, de la mesure et du signal (mesure physique, télécommunications, métrologie,...). Ce matériel répondra aux besoins des enseignants qui souhaitent monter des travaux pratiques et proposer des projets expérimentaux aux étudiants de la licence au master. Ces instruments numériques, autonomes ou couplés avec un PC, qui permettent notamment de visualiser « en temps réel » le contenu fréquentiel (spectre) des signaux en cours d'acquisition, serviront également aux enseignements de l'électronique analogique et numérique en licence (principalement SPI) et en master. Ces matériels sont bien adaptés à la réalisation de projets individuels ou en équipe, dont l'importance ira croissant dans le cadre de l'évolution des pratiques pédagogiques que l'approche-programme promeut.</p>	38 162,00 €	26 880,00 €	19 200,00 €
TOTAUX				418 820,88 €	223 050,74 €	199 289,54 €

ANNEXE 12

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :

9 mars 2017

Nom de la composante

ALLSH

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DEUST Formation de base aux métiers du théâtre	Tarif par an (1ère et 2ème année)		X		800	350	1150	400	0	400	350	8 000,00 €	10,00	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
LICENCE ARTS LETTRES LANGUES														
Arts Plastiques	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Lettres	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
LLCE-langues,littératures et civilisations étrangères)	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Musique	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Humanités: lettres, langues et cultures	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
LEA (langues étrangères appliquées)	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	L3		X		800	315	1115	370	0	430	315	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Arts du spectacle	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	L3 Parcours Arts de la scène		X		400	250	650	150	0	250	250	6 000,00 €	15,00	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
LICENCE SCIENCES HUMAINES et SOCIALES														
Anthropologie Sociale et Culturelle	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Géographie	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Histoire	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Histoire de l'art et archéologie	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Philosophie	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Sciences du langage	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Sociologie	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Psychologie	Tarif par an (L1 et L2)		X		800	0	800	300	0	500	0	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	L3		X		800	80	880	300	0	500	80	6 000,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Sciences de l'Education	Education et Enseignement		X		400	80	480	250	0	150	80	6 000,00 €	15,00	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	Education et Enseignement	X			400	245	645	160	70	240	175	6 200,00 €	15,50	
LICENCE PRO														
Développement et protection du patrimoine culturel	Conservation et restauration du Patrimoine Bâti		X		450	560	1010	300	0	150	560	8 000,00 €	17,78	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
MMAC Métiers de la Médiation par des approches Artistiques et Culturelles	E-learning	X			636	420	1056	212	140	424	280	9 200,00 €	14,47	
	Présentiel		X		372	420	792	124	0	248	420	6 000,00 €	16,13	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Commentaire demande baisse prix formation (de 8000€à 6000€) de la part de la filière : le réajustement du tarif est dû à la diminution du nombre d'heures dans le cadre de la nouvelle accréditation.														
Intervention sociale	Professionnels signeurs dans les métiers enseignement, éducation et action sociale - T3S Travailleurs Sociaux et Soignants Signeurs		X		450	560	1010	300	0	150	560	8 000,00 €	17,78	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	Coordonnateur référent secteur Gérontologie		X		550	450	1000	300	80	250	370	9 760,00 €	17,75	Modules spécifiques: insertion, méthodologie

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :

9 mars 2017

Nom de la composante

ALLSH

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
MASTER ARTS LETTRES LANGUES														
<i>Lettres</i>	Par an (M1 et M2)		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Musique et Musicologie</i>	Par an (M1 et M2)		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Aire culturelle anglophone</i>	Par an (M1 et M2)		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Aire culturelle asiatique</i>	Par an (M1 et M2)		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Aire culturelle romane</i>	Par an (M1 et M2)		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Aire culturelle slave</i>	Par an (M1 et M2)		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Aire interculturelle franco-allemande</i>	Par an (M1 et M2)		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Aire culturelle arabe, musulmane et hamito-sémitique</i>	M1		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2 pro/Tourisme Patrimoine		X		420	630	1050	300	0	120	630	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Arts</i>	M1 Médiation Culturelle de l'Art		X		558	280	838	186	0	372	280	8 200,00 €	14,70	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2 Médiation Culturelle de l'Art		X		590	210	800	269	0	321	210	8 200,00 €	13,90	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2 Dramaturgie et écritures scéniques		X		400	400	800	200	0	200	400	8 200,00 €	20,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>LEA (langues étrangères appliquées)</i>	M1		X		800	310	1110	260	0	540	310	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2		X		420	630	1050	140	0	280	630	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Négociation internationale et interculturelle</i>	M1		X		840	0	840	370	0	470	0	8 200,00 €	9,76	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2	X	X		420	630	1050	420	0	0	630	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Traduction Professionnelle LEA</i>	M1		X		507	360	867	286	0	221	360	8 200,00 €	16,17	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2		X		420	630	1050	240	0	180	630	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Traduction littéraire et transferts culturels</i>	M1		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2 professionnel		X		390	420	810	390	0	0	420	8 200,00 €	21,03	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2 recherche		X		800	0	800	390	0	410	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
MASTER SCIENCES HUMAINES et SOCIALES														
<i>Histoire et humanités</i>	Par an (M1 et M2)		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Philosophie</i>	Par an (M1 et M2)		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Sociologie</i>	Par an (M1 et M2)		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Archéologie et histoire de l'art</i>	M1		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2		X		450	350	800	240	0	210	350	8 200,00 €	18,22	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Anthropologie sociale et culturelle</i>	M1		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2		X		400	420	820	240	0	160	420	8 200,00 €	20,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Géographie</i>	M1		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2		X		380	420	800	240	0	140	420	8 200,00 €	21,58	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
<i>Sciences du langage</i>	M1		X		800	0	800	180	0	620	0	8 200,00 €	10,25	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2 pro FLES		X		420	560	980	240	0	180	560	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2 pro Coopération linguistique		X		420	560	980	240	0	180	560	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :

9 mars 2017

Nom de la composante

ALLSH

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Education et Formation	Par an (M1 Recherche et M2 Recherche)		X		420		420	200	0	220	0	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M1 pro	X			400	245	645	160	70	240	175	7 200,00 €	18,00	
	M2 pro	X			400	420	820	160	70	240	350	8 000,00 €	20,00	
	M1 + M2 pro tarif pour les 2 ans	X			800	665	1465	0	0	800	665	13 000,00 €	16,25	
Ergologie	M1		X		450	350	800	180	0	270	350	8 200,00 €	18,22	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2		X		466	350	816	180	0	286	350	8 200,00 €	17,60	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M1 + M2 tarif pour les 2 ans		X		916	700	1616	0	0	916	700	10 000,00 €	10,92	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Etudes européennes	M1		X		560		560	230	0	330	0	8 200,00 €	14,64	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2		X		420	700	1120	390	0	30	700	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Psychologie	M1		X		420	300	720	270	0	150	300	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
	M2		X		420	500	920	270	0	150	500	8 200,00 €	19,52	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
DOCTORAT ET PREPARATION AGREGATION														
Doctorat			X		600	200	800	240	0	360	200	8 200,00 €	13,67	Modules spécifiques: insertion, méthodologie
Préparation Agrégation			X		200		200	80	0	120	0	1 500,00 €	7,50	Modules spécifiques: insertion, méthodologie

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

17/03/2017

Nom de la composante

EJCAM

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Master Information et Communication 1ère année	Communication et Contenus Numériques parcours "Nouveau Journalisme"		X		655	343	998	269	0	386	343	5 000,00 €	7,63	Remise à niveau (web marketing, communication et écriture web) Méthodologie - Rédaction CV
	Communication et Contenus Numériques parcours "Communication"		X		620	343	963	269	0	351	343	5 000,00 €	8,06	Remise à niveau (web marketing, communication et écriture web) Méthodologie - Rédaction CV
	Communication et Contenus Numériques parcours "Médias Santé"		X		670	343	1013	284	0	386	343	5 000,00 €	7,46	Remise à niveau (web marketing, com et écriture web) Méthodologie - Rédaction CV
	Communication et Contenus Numériques parcours "Gestion de Contenus"		X		661	343	1004	269	0	392	343	5 000,00 €	7,56	Méthodologie et management
	Journalisme		X		743	343	1086	383	0	360	343	5 000,00 €	6,73	Rédaction CV - Méthodologie
	Communication des Organisations et Développement Durable		X		398	343	741	258	0	140	343	5 000,00 €	12,56	Management et méthodologie de projets communicants
	Etudes avancées en Communication et Médias		X		464	0	464	232	0	232	0	5 000,00 €	10,78	Méthodologie de recherche
Master Information et Communication 2ème année	Communication et Contenus Numériques parcours "Nouveau Journalisme"		X		453	413	866	299	0	154	413	5 000,00 €	11,04	Réalisation book Techniques de recherches d'emploi Projet professionnel (CV, profil, PPCPP...) Méthodologie du mémoire
	Communication et Contenus Numériques parcours "Communication"		X		483	413	896	324	0	159	413	5 000,00 €	10,35	Techniques de recherches d'emploi Stratégie de Communication web marketing et écriture web Projet professionnel (CV,profil, PPCPP...) Réalisation d'un book - Prise de parole en public
	Communication et Contenus Numériques parcours "Médias Santé"		X		442	413	855	288	0	154	413	5 000,00 €	11,31	Rédaction CV - Méthodologie du mémoire Techniques de recherches d'emploi
	Communication et Contenus Numériques parcours "Gestion de Contenus"		X		468	413	881	283	0	185	413	5 000,00 €	10,68	Projets professionnel (CV, profil, PPCPP...) Techniques de recherches d'emploi Gestion de projets
	Journalisme		X		542	413	955	254	0	288	413	5 000,00 €	9,23	Rédaction CV - Méthodologie du mémoire Techniques de recherches d'emploi
	Communication des Organisations et Développement Durable		X		232	413	645	222	0	10	413	4 500,00 €	19,40	Projet professionnel (CV, profil...) Techniques de recherches d'emploi Méthodologie du mémoire
	Etudes avancées en Communication et Médias		X		264	413	677	214	0	50	413	2 500,00 €	9,47	Projet professionnel (CV, profil...) Techniques de recherches d'emploi Méthodologie du mémoire

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

17/03/2017

Nom de la composante

EJCAM

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Master Information et Communication (Accès direct en 2ème année)	Communication et Contenus Numériques parcours "Nouveau Journalisme"		X		453	413	866	299	0	154	413	6 000,00 €	13,25	Techniques de recherches d'emploi Projet professionnel (CV, profil, PPCPP...) Méthodologie du mémoire Remise à niveau (écriture web, web marketing, conception web)
	Communication et Contenus Numériques parcours "Communication"		X		483	413	896	324	0	159	413	6 000,00 €	12,42	Techniques de recherches d'emploi Projet professionnel (CV, profil, PPCPP...) Méthodologie du mémoire Remise à niveau (écriture web, web marketing, conception web) Stratégie de communication
	Communication et Contenus Numériques parcours "Médias Santé"		X		442	413	855	288	0	154	413	6 000,00 €	13,57	Projet professionnel (CV, profil, PPCPP...) Méthodologie du mémoire Remise à niveau (écriture web, web marketing, conception web) Communication Techniques de recherches d'emploi
	Communication et Contenus Numériques parcours "Gestion de Contenus"		X		468	413	881	283	0	185	413	6 000,00 €	12,82	Techniques de recherches d'emploi Projet professionnel (CV, profil, PPCPP...) Remise à niveau (écriture web, web marketing, conception web) Gestion de projets
	Journalisme		X		542	413	955	254	0	288	413	6 000,00 €	11,07	Techniques de recherches d'emploi Rédaction CV - Méthodologie du mémoire
	Communication des Organisations et Développement Durable		X		232	413	645	222	0	10	413	4 500,00 €	19,40	Techniques de recherches d'emploi Projet professionnel (CV, profil...) Méthodologie du mémoire Remise à niveau (écriture web, web marketing, conception web)
	Etudes avancées en Communication et Médias		X		264	413	677	214	0	50	413	5 000,00 €	18,94	Techniques de recherches d'emploi Projet professionnel (CV, profil...) Méthodologie du mémoire Remise à niveau (écriture web, web marketing, conception web)
	Communication publique et politique		X		401	413	814	226	0	175	413	6 000,00 €	14,96	Techniques de recherches d'emploi Méthodologie du mémoire
	Lobbying, conseil et stratégie		X		401	413	814	226	0	175	413	6 000,00 €	14,96	Techniques de recherches d'emploi Méthodologie du mémoire
	Métiers du journalisme et enjeux internationaux		X		412	413	825	211	0	201	413	6 000,00 €	14,56	Techniques de recherches d'emploi Méthodologie du mémoire
Licence Information et Communication	Licence 3		X		500	245	745	260	0	240	245	5 000,00 €	10,00	Méthodologie de l'enquête Management projets

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :

03-avr-17

Nom de la composante

ESPE

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 1	Professorat des écoles			X	512	96	608	264	48	248	48	4 608,00 €	9,00	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement de lettres			X	504	96	600	252	48	252	48	4 608,00 €	9,14	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement professionnel LLSH			X	576	96	672	288	48	288	48	4 608,00 €	8,00	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des langues vivantes			X	516	96	612	252	48	264	48	4 608,00 €	8,93	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement d'histoire-géographie			X	534	96	630	282	48	252	48	4 608,00 €	8,63	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement de philosophie			X	480	96	576	240	48	240	48	4 608,00 €	9,60	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement artistiques			X	526	96	622	272	48	254	48	4 608,00 €	8,76	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Documentaliste			X	534	96	630	264	48	270	48	4 608,00 €	8,63	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	EPS			X	550	96	646	275	48	275	48	4 608,00 €	8,38	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignements des mathématiques			X	550	96	646	276	48	274	48	4 608,00 €	8,38	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement professionnel mathématiques-sciences			X	550	96	646	276	48	274	48	4 608,00 €	8,38	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences physiques et chimie			X	576	96	672	288	48	288	48	4 608,00 €	8,00	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences de la vie et de la terre			X	576	96	672	288	48	288	48	4 608,00 €	8,00	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences économiques et sociales			X	546	96	642	282	48	264	48	4 608,00 €	8,44	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement d'économie-gestion			X	552	96	648	276	48	276	48	4 608,00 €	8,35	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences et technologies de l'industrie			X	552	96	648	276	48	276	48	4 608,00 €	8,35	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignements des sciences biotechnologiques, de santé et médicosociales			X	576	96	672	288	48	288	48	4 608,00 €	8,00	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 3	Conseillers principaux d'éducation			X	500	48	548	260	48	240	0	4 608,00 €	9,22	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Recherche en éducation et formation			X	303	30	333	192	0	111	30	4 608,00 €	15,21	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Responsable de formation			X	521	258	779	271	48	250	210	4 608,00 €	8,84	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Rédacteur professionnel			X	348	0	348	192	0	156	0	4 608,00 €	13,24	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 1	Professorat des écoles			X	252	144	396	126	72	126	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement de lettres			X	264	144	408	132	72	132	72	2 250,00 €	8,52	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement professionnel LLSH			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des langues vivantes			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement d'histoire-géographie			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement de philosophie			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement artistiques			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Documentaliste			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	EPS			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignements des mathématiques			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement professionnel mathématiques-sciences			X	250	144	394	130	72	120	72	2 250,00 €	9,00	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences physiques et chimie			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences de la vie et de la terre			X	252	144	396	126	72	126	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences économiques et sociales			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement d'économie-gestion			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignement des sciences et technologies de l'industrie			X	252	144	396	132	72	120	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseignements des sciences biotechnologiques, de santé et médicosociales			X	252	144	396	126	72	126	72	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 3	Conseillers principaux d'éducation			X	250	144	394	130	72	120	72	2 250,00 €	9,00	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Recherche en éducation et formation			X	252	30	282	117	30	135	0	2 250,00 €	8,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Responsable de formation			X	360	1120	1480	252	560	108	560	2 250,00 €	6,25	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Rédacteur professionnel			X	228	300	528	192	0	36	300	2 250,00 €	9,87	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU : 16-févr-17

Nom de la composante

Faculté de Droit et de Science Politique

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
CAPACITE EN DROIT			X		180		180	90	0	90	0	720,00 €	4,00	Horaires aménagés (cours du soir)
LICENCE 1 DROIT cursus aménagé		X			445		445	231	0	214	0	1 780,00 €	4,00	Horaires aménagés, méthodologie, module construction d'un projet professionnel
LICENCE 1 DROIT				X	357		357	192	0	165	0	1 428,00 €	4,00	
LICENCE 2 DROIT cursus aménagé		X			464		464	232	0	232	0	1 856,00 €	4,00	Horaires aménagés, méthodologie
LICENCE 2 DROIT				X	355		355	194	0	161	0	1 420,00 €	4,00	
LICENCE 2 DROIT en EAD			X		360		360	180	0	180	0	3 100,00 €	8,61	accès plateforme numérique UNJF
LICENCE 3 DROIT cursus aménagé		X			472		472	229	0	243	0	1 888,00 €	4,00	Horaires aménagés, méthodologie
LICENCE 3 DROIT				X	429		429	159	0	270	0	1 716,00 €	4,00	
LICENCE 3 DROIT en EAD			X		360		360	180	0	180	0	3 100,00 €	8,61	accès plateforme numérique UNJF
LICENCE PRO" LES METIERS DE L'IMMOBILIER"			X		450	280	730	200	0	250	280	4 100,00 €	9,11	Horaires aménagés, méthodologie
LICENCE PRO "MANAGEMENT ET DROIT DU TRANSPORT MARITIME"			X		400	400	800	300	0	100	400	4 320,00 €	10,80	Horaires aménagés, méthodologie, possibilité de suivi en alternance (contrat pro)
M1 DROIT DES AFFAIRES cursus aménagé		X			376		376	220		156	0	2 880,00 €	7,66	Horaires aménagés, méthodologie, stage ou rapport de recherche
M1 DROIT DES AFFAIRES				X	360		360	213		147	0	2 757,00 €	7,66	
M1 DROIT DES AFFAIRES en EAD			X		360		360	180		180	0	3 100,00 €	8,61	accès plateforme numérique UNJF
M1 DROIT PUBLIC				X	360		360	213		147	0	2 757,00 €	7,66	
M1 DROIT PUBLIC en EAD			X		360		360	180		180	0	3 100,00 €	8,61	accès plateforme numérique UNJF
M1 DROIT PATRIMONIAL				X	360		360	213		147	0	2 757,00 €	7,66	
M1 DROIT PRIVE ET SCIENCES CRIMINELLES				X	360		360	213		147	0	2 757,00 €	7,66	
M1 DROIT ET MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS				X	360		360	213		147	0	2 757,00 €	7,66	
M1 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN				X	360		360	213		147	0	2 757,00 €	7,66	
M1 DROIT DE LA SANTE				X	360		360	213		147	0	2 757,00 €	7,66	
M1 HISTOIRE DU DROIT				X	360		360	213		147	0	2 757,00 €	7,66	
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit des aff. Internationales		X		300	455	755	174	0	126	455	4 800,00 €	16,00	Modules spécifiques
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit des relations de travail Parcours entreprise et ressources humaines		X		329	455	784	173	0	156	455	4 800,00 €	14,59	Modules spécifiques

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU : 16-févr-17

Nom de la composante

Faculté de Droit et de Science Politique

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit des relations de travail <i>Parcours contentieux social</i>		X		329	455	784	173	0	156	455	4 800,00 €	14,59	Modules spécifiques
DROIT DES AFFAIRES	M2R Droit économique		X		160	0	160	28	0	132	0	3 000,00 €	18,75	Modules spécifiques
DROIT DES AFFAIRES	M2P Ingénierie des sociétés		X		300	455	755	184	0	116	455	4 800,00 €	16,00	Modules spécifiques
DROIT DES AFFAIRES	M2I/R Propriété intellectuelle et nouvelles technologies		X		186	0	186	58	0	128	0	3 000,00 €	16,13	Modules spécifiques
DROIT DES AFFAIRES	M2I/P Propriété intellectuelle et nouvelles technologies		X		309	455	764	131	0	178	455	4 800,00 €	15,53	Modules spécifiques
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit et gouvernance des énergies		X		282	455	737	131	0	151	455	4 800,00 €	17,02	Modules spécifiques
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit comparé appliqué		X		300	150	450	145	0	155	150	4 800,00 €	16,00	Modules spécifiques
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit du sport		X		342	455	797	171	0	171	455	4 800,00 €	14,04	Horaires aménagés, modules spécifiques, méthodologie, les stagiaires FC peuvent être dispensés de stage
DROIT DES AFFAIRES	M2P Transports terrestres			X	300	450	750	150	0	150	450	4 800,00 €	16,00	possibilité de suivi en alternance (ct pro)
DROIT DES AFFAIRES	M2P Transports maritimes			X	300	450	750	150	0	150	450	4 800,00 €	16,00	possibilité de suivi en alternance (ct pro)
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit et management du transport aérien		X		303	600	903	183	0	120	600	4 800,00 €	15,84	Modules spécifiques , M2 couplé au DESEGTA ou au DESUAAS possibilité de suivi en alternance (ct pro)
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit et fiscalité de l'entreprise		X		614	450	1064	350	0	264	450	4 800,00 €	7,82	possibilité de suivi en alternance (ct pro)
DROIT DES AFFAIRES	M2R Droit social <i>Parcours Dialogue social</i>			X	190	0	190	90	0	100	0	3 000,00 €	15,79	
DROIT DES AFFAIRES	M2R Droit social <i>Parcours Risques du travail</i>			X	190	0	190	90	0	100	0	3 000,00 €	15,79	
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit vitivinicole et produits de qualité			X	300	300	600	150	0	150	300	4 800,00 €	16,00	
DROIT DES AFFAIRES	M2P Environnement, sécurité et qualité de l'entreprise			X	342	450	792	184	0	158	450	4 800,00 €	14,04	
DROIT DES AFFAIRES	M2P Monde asiatique des affaires <i>Parcours Entreprise Droit Europe Japon</i>			X	270	280	550	150	0	120	280	4 800,00 €	17,78	
DROIT DES AFFAIRES	M2P Monde asiatique des affaires <i>Parcours Monde chinois des affaires</i>			X	275	450	725	188	0	87	450	4 800,00 €	17,45	
DROIT PUBLIC	M2I Contrats publics et droit public des affaires - <i>Parcours Contrats Publics</i>			X	227	280	507	164	0	63	280	3 000,00 €	13,22	
DROIT PUBLIC	M2I Contrats publics et droit public des affaires <i>Parcours Droit public des affaires</i>			X	227	280	507	164	0	63	280	3 000,00 €	13,22	
DROIT PUBLIC	M2P Droit et management publics des collectivités territoriales		X		270	450	720	180	0	90	450	4 800,00 €	17,78	<i>cohabitation IMPGT</i> Possibilité de suivi sur 2 ans pour FC

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU : 16-févr-17

Nom de la composante

Faculté de Droit et de Science Politique

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DROIT PUBLIC	M2I Droit immobilier privé et public			X	314	150	464	164	0	150	150	3 000,00 €	9,55	
DROIT PUBLIC	M2P Carrières administrative		X		300	280	580	160	0	140	280	4 800,00 €	16,00	Méthodologie
DROIT PUBLIC	M2P Droit et pratique des contentieux publics			X	300	280	580	150	0	150	280	4 800,00 €	16,00	
DROIT PUBLIC	M2I Droit public approfondi <i>Parcours Droits public général</i>		X		200	280	480	100	0	100	280	3 000,00 €	15,00	Méthodologie
DROIT PUBLIC	M2I Droit public approfondi <i>Parcours Droits fondamentaux</i>		X		200	280	480	100	0	100	280	3 000,00 €	15,00	Méthodologie
DROIT PUBLIC	M2I Droit de la reconstruction des Etats			X	250	420	670	150	0	100	420	3 000,00 €	12,00	
DROIT PUBLIC	M2R Finances Publiques et fiscalité		X		168	0	168	84	0	84	0	3 000,00 €	17,86	Méthodologie
DROIT PUBLIC	M2I Théorie du Droit <i>Parcours Général</i>		X		200	0	200	160	0	40	0	3 000,00 €	15,00	Méthodologie
DROIT PUBLIC	M2I Théorie du Droit <i>Parcours international (Ottawa)</i>			X	170	0	170	80	0	90	0	3 000,00 €	17,65	
DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL	M2P Droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier			X	300	420	720	230	0	70	420	4 800,00 €	16,00	
DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL	M2P Droit de la protection de l'environnement - territoires méditerranéens			X	270	455	725	170	0	100	455	4 800,00 €	17,78	
DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL	M2P Carrière notariale			X	294	150	444	112	0	182	150	4 800,00 €	16,33	
DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL	M2I Droit immobilier privé et public			X	314	150	464	164	0	150	150	3 000,00 €	9,55	
DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL	M2P Fiscalité personnelle et du patrimoine			X	300	300	600	280	0	20	300	4 800,00 €	16,00	
DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL	M2P Pratique notariale et droit de l'urbanisme et des collectivités locales		X		300	0	300	150	0	150	0	4 800,00 €	16,00	Uniquement destinée aux notaires en exercice
DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL	M2R Droit de la responsabilité et des assurances		X		192	0	192	166	0	26	0	3 000,00 €	15,63	Méthodologie
DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL	M2P Droit et métiers des assurances		X		400	805	1205	170	245	230	560	4 800,00 €	12,00	possibilité de suivi en alternance (ct pro)
DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES	M2R Droit privé fondamental			X	160	0	160	80	0	80	0	3 000,00 €	18,75	
DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES	M2P Procédures et voies d'exécution			X	300	300	600	150	0	150	300	4 800,00 €	16,00	
DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES	M2R Sciences criminelles <i>Parcours Sciences criminologiques</i>			X	160	0	160	120	0	40	0	3 000,00 €	18,75	
DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES	M2R Sciences criminelles <i>Parcours Sciences pénales</i>			X	160	0	160	120	0	40	0	3 000,00 €	18,75	
DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES	M2P Métiers de la police et de l'administration pénitentiaire - <i>Parcours Métiers de la police</i>			X	220	250	470	184	0	36	250	4 800,00 €	21,82	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU : 16-févr-17

Nom de la composante

Faculté de Droit et de Science Politique

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES	M2P Métiers de la police et de l'administration pénitentiaire - <i>Parcours Administration pénitentiaire</i>			X	220	250	470	182	0	38	250	4 800,00 €	21,82	
DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES	M2P Lutte contre l'insécurité			X	300	300	600	300	0	0	300	4 800,00 €	16,00	
DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES	M2P Lutte contre la criminalité financière organisée (DELFIPO)			X	300	624	924	150	0	150	624	4 800,00 €	16,00	M2 couplé au DESU Double compétence Finance-Droit pénal
DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES	M2I Théorie du Droit <i>Parcours Général</i>		X		200	0	200	160	0	40	0	3 000,00 €	15,00	Méthodologie
DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES	M2I Théorie du Droit <i>Parcours international (Ottawa)</i>			X	170	0	170	80	0	90	0	3 000,00 €	17,65	
DROIT ET MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS	M2I Droit des médias et des télécommunications			X	324	420	744	198	0	126	420	3 000,00 €	9,26	
DROIT ET MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS	M2P Journalisme juridique			X	300	450	750	150	0	150	450	4 800,00 €	16,00	
DROIT ET MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS	M2P Droit et activités artistiques			X	300	280	580	120	0	180	280	4 800,00 €	16,00	
DROIT ET MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS	M2P Journalisme et Communication des Organisations publiques et privées <i>Parcours Journalisme</i>			X	246	600	846	216	0	30	600	4 800,00 €	19,51	
DROIT ET MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS	M2P Journalisme et Communication des Organisations publiques et privées <i>Parcours Communication</i>			X	261	600	861	240	0	21	600	4 800,00 €	18,39	
DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN	M2P Action et droit humanitaire <i>Parcours Humanitaire, développement humain et réduction des risques</i>			X	300	420	720	150	0	150	420	4 800,00 €	16,00	
DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN	M2P Action et droit humanitaire <i>Parcours Juriste internationaliste de terrain</i>			X	300	420	720	150	0	150	420	4 800,00 €	16,00	
DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN	M2R Action et droit humanitaire <i>Parcours Protection des personnes et sécurité humaine</i>			X	300	0	300	150	0	150	0	3 000,00 €	10,00	
DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN	M2P Droit de l'Union Européenne			X	305	450	755	272	0	33	450	4 800,00 €	15,74	
DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN	M2R Droit de l'Union Européenne			X	305	0	305	272	0	33	0	3 000,00 €	9,84	
DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN	M2I Droit international public			X	185	450	635	185	0	0	450	3 000,00 €	16,22	
DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN	M2P Droit international et européen de l'environnement			X	329	450	779	234	0	95	450	4 800,00 €	14,59	
DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN	M2R Droit international et européen de l'environnement			X	294	0	294	234	0	60	0	3 000,00 €	10,20	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU : 16-févr-17

Nom de la composante

Faculté de Droit et de Science Politique

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN	M2I Droit de la reconstruction des Etats			X	250	420	670	150	0	100	420	3 000,00 €	12,00	
DROIT DE LA SANTE	M2P Droit médical et pharmaceutique			X	300	450	750	169	0	131	450	4 800,00 €	16,00	
DROIT DE LA SANTE	M2R Droit privé et public de la santé			X	160	0	160	160	0	0	0	3 000,00 €	18,75	
DROIT DE LA SANTE	M2P Expertise dans le système pénal national et international			X	300	300	600	150	0	150	300	4 800,00 €	16,00	
HISTOIRE DU DROIT	M2R Histoire du Droit <i>Parcours Histoire des institutions et des idées politiques</i>			X	190	0	190	131	0	59	0	3 000,00 €	15,79	
HISTOIRE DU DROIT	M2P Histoire du Droit <i>Parcours Metiers de la mémoire et du patrimoine</i>			X	253	225	478	171	0	82	225	4 800,00 €	18,97	
URBANISME ET AMENAGEMENT (DOMAINE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES => rattachement à la FDSP)	M2P Urbanisme durable et projet territorial	X			500	500	1000	169	0	331	500	4 500,00 €	9,00	stage uniquement pour les demandeurs d'emploi

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU : 17-mars-17

Nom de la composante FEG

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL SANS LES DROITS D'INSCRIPTION NATIONAUX	TARIF HORAIRES SANS LES DROITS D'INSCRIPTION NATIONAUX (hors stage pratique)	TARIF Contrat de professionnalisation	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
LICENCES															
LICENCE EG et LICENCE AES	L3 Parcours Management des Interfaces dans l'industrie et la distribution (MIID)			X	614	0	614	317	0	297	0	4 772,00 €	7,77		
				X	480	0	480	240	0	240	0	3 500,00 €	7,29		
LICENCE MIASHS	L1,L2			X	610	0	610	305	0	305	0	4 446,90 €	7,29		
				X	560	140	700	292	0	268	140	4 082,40 €	7,29		
LPRO Hotellerie Tourisme	Droit et économie du tourisme		X		449	420	869	234	0	215	420	4 662,00 €	10,38		Insertion professionnelle
LPRO Commerce	Import-Export (Commerce International)		X		489	420	909	272	0	217	420	5 400,00 €	11,04	Par convention	Insertion professionnelle, organisation en alternance
LPRO Commerce	Management multicanal du commerce de détail		X		490	420	910	200	0	290	420	5 000,00 €	10,20	Par convention	Insertion professionnelle, organisation en alternance
LPRO Commerce	Import-Export des PME-PMI		X		543	805	1348	342	0	201	805	5 400,00 €	9,94	Par convention	Soutien insertion professionnelle- suivi personnalisé, organisation en alternance
LPRO Assurance, Banque, Finance	Banque		X		500	560	1060	330	0	170	560	5 400,00 €	10,80	Par convention	Suivi personnalisé, cycles de conférences, séminaires professionnels
LPRO Management des Organisations	Responsables de structures enfance, petite Enfance		X		530	420	950	210	98	320	322	6 098,00 €	11,51	Par convention	Cours spécifique de technique de recherche d'emploi et présentation de la profession et de la fonction cadre, organisation en alternance
LPRO Management des Organisations	Collaborateur en cabinet d'expertise comptable		X		542	455	997	277	0	265	455	5 400,00 €	9,96	Par convention	Gestion par le service FC comme groupe spécifique, organisation en alternance
MASTERS et L3 SUSPENDUES															
AIX-MARSEILLE SCIENCES ECONOMIQUES	M1 Aix-Marseille Sciences Economiques			X	509	0	509	254	0	255	0	5 000,00 €	9,82		
	M2 Croissance et Développement parcours Macroéconomie et Développement			X	288	420	708	240	0	48	420	5 500,00 €	19,10		
	M2 Econométrie Parcours Econométrie			X	288	420	708	240	0	48	420	5 500,00 €	19,10		
	M2 Finances			X	288	420	708	240	0	48	420	5 500,00 €	19,10		
	M2 Economie publique, parcours Analyse des politiques publiques et fondements philosophiques			X	288	420	708	240	0	48	420	5 500,00 €	19,10		
	M2 Economie publique, parcours environnement et santé			X	288	420	708	240	0	48	420	5 500,00 €	19,10		
	M2 Finance, parcours Finance et assurance			X	288	420	708	240	0	48	420	5 500,00 €	19,10	Par convention	Organisation en alternance
	M2 Finance parcours Econométrie bancaire et financière			X	288	420	708	240	0	48	420	5 500,00 €	19,10		

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU : 17-mars-17

Nom de la composante FEG

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL SANS LES DROITS D'INSCRIPTION NATIONAUX	TARIF HORAIRE SANS LES DROITS D'INSCRIPTION NATIONAUX (hors stage pratique)	TARIF Contrat de professionnalisation	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
COMMERCE DECISION GESTION	L3 GESTION Parcours Sciences de gestion			X	506	0	506	253	0	253	0	5 000,00 €	9,88		
	M1 CDG Parcours management du commerce international		X		363	420	783	194	0	169	420	5 000,00 €	13,77	Par convention	Organisation en alternance
	M1 CDG Parcours international de management de l'hospitalité		X		363	420	783	194	0	169	420	5 000,00 €	13,77	Par convention	Insertion professionnelle, organisation en alternance
	M1 CDG Parcours management des risques et de la qualité et ingénierie de la décision		X		370	420	790	194	0	176	420	5 000,00 €	13,51	Par convention	Insertion professionnelle, organisation en alternance
	M1 CDG Parcours création d'entreprise TPE/PME		X		352	280	632	194	0	158	280	5 000,00 €	14,20	Par convention	Insertion professionnelle, organisation en alternance
	M1 CDG Marketing des Produits Innovants				354	280	634	212	0	142	280	5 000,00 €	14,12	Par convention	organisation en alternance
	M1 CDG parcours Business, Law and Economics			X	362	280	642	194	0	168	280	5 000,00 €	13,81		
	M2 Business Law and Economics			X	272	0	272	192	0	80	0	3 280,00 €	12,06		
	M2 Management du commerce international		X		392	420	812	220	0	172	420	5 000,00 €	12,76	Par convention	Insertion professionnelle, organisation en alternance
	M2 Management international de l'hospitalité		X		312	420	732	167	0	145	420	5 000,00 €	16,03	Par convention	Insertion professionnelle, organisation en alternance
	M2 Management des risques et de la qualité et ingénierie de la décision (Parcours MISI)		X		510	420	930	284	0	226	420	5 300,00 €	10,39	Par convention	Organisation en alternance
	M2 Management des risques et de la qualité et ingénierie de la décision (Parcours MRQID)		X		442	420	862	264	0	178	420	5 500,00 €	12,44	Par convention	Insertion professionnelle, organisation en alternance
	M2 Création d'entreprise		X		419	420	839	249	0	170	420	5 500,00 €	13,13	Par convention	Organisation en alternance
	M2 Marketing des produits innovants		X		298	700	998	254	0	44	700	5 000,00 €	16,78	Par convention	Conférence des anciens, suivi personnalisé, méthodologie élaboration CV, lettre de motivation, organisation en alternance
M2 Compétences complémentaires en informatique		X		462	420	882	216	0	246	420	5 500,00 €	11,90	Par convention	Soutien, Rythme de la formation, Insertion professionnelle, organisation en alternance	
METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)	L3 GESTION parcours MIAGE		X		611	280	891	332	0	279	280	4 000,00 €	6,55		Soutien-Insertion professionnelle
	L3 Informatique parcours MIAGE		X		582	280	862	340	0	242	280	4 000,00 €	6,87		Soutien - Insertion professionnelle
	M1 MIAGE AIX		X		570	280	860	308	0	262	280	4 967,00 €	8,71	Par convention	Soutien - Insertion professionnelle
	M1 MIAGE MRS Alternance		X		570	1153	1 733	308	245	262	908	4 967,00 €	8,71	Par convention	Insertion professionnelle, organisation en alternance
	M2 MIAGE MRS Alternance		X		530	1210	1 750	210	307	320	903	4 967,00 €	9,37	Par convention	Insertion professionnelle, organisation en alternance

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU : 17-mars-17

Nom de la composante FEG

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL SANS LES DROITS D'INSCRIPTION NATIONAUX	TARIF HORAIRES SANS LES DROITS D'INSCRIPTION NATIONAUX (hors stage pratique)	TARIF Contrat de professionnalisation	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
MANAGEMENT LOGISTIQUE et STRATEGIE	M1 Management logistique et stratégie		X		484	0	484	264	0	220	0	5 217,00 €	10,78		Insertion professionnelle
	M2 Distribution et achats		X		325	800	1 125	265	0	60	800	5 200,00 €	16,00		Insertion professionnelle
	M2 Management logistique en milieu international		X		488	1120	1 608	244	280	244	840	6 720,00 €	13,77	Par convention	Insertion professionnelle, suivi personnalisé, organisation en alternance
	M2 Logistique de soutien			X	329	800	1 129	261	0	68	800	5 500,00 €	16,72	Par convention	Organisation en alternance
	M2 Supply chain durable			X	431	1120	1 551	218	298	213	822	5 935,00 €	13,77	Par convention	Organisation en alternance
	M2 Pilotage logistique et stratégique des entreprises et des organisations			X	328	0	328	240	0	88	0	4 500,00 €	13,72		
RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT RESPONSABLE DES ORGANISATIONS	M1 Ressources humaines et management responsable des organisations	X			420	0	420		0	420	0	4 000,00 €	9,52	Par convention	Groupe spécifique 100% FC, organisation en alternance
	M2 Dynamique des organisations, travail et ressources humaines		X		540	912	1 452	264	168	276	744	5 500,00 €	10,19	Par convention	Accompagnement insertion professionnelle, organisation en alternance
	M2 Alter Management et Responsabilité sociale de l'entreprise		X		595,5	1 365	1 960,5	274	308	321,5	1 057	5 500,00 €	9,24	Par convention	UE spécifique alternant, Séminaire et salon professionnel, organisation en alternance
	M2 Gestion des compétences et des Ressources humaines - Groupe Aix		X		545	1 125	1 670	295	196	250	929	5 000,00 €	9,17	Par convention	UE spécifique alternant, accompagnement insertion professionnelle, organisation en alternance
	M2 Ressources humaines et management responsable des organisations (ForCo)	X			320	420	740	320	0	0	420	5 000,00 €	15,63	Par convention	Groupe spécifique 100% FC, organisation en alternance
	M2 Economie sociale et solidaire organisations et projets		X		580	560	1 140	334	0	246	560	5 500,00 €	9,48	Par convention	Gestion service FC comme groupe spécifique, organisation en alternance
ADMINISTRATION des INSTITUTIONS CULTURELLES	L3 GESTION Parcours Administration des institutions culturelles		X		518	350	868	275	0	243	350	4 500,00 €	8,69	Par convention	Ateliers de pratiques artistiques, cours de méthodologie, Galerie Itinérante, encadrement pédagogique personnalisé, conférence des anciens, organisation en alternance des masters 1 et 2
	M1 Administration des institutions culturelles		X		498	560	1 058	314	0	184	560	5 000,00 €	10,04	Par convention	
	M2 Administration des institutions culturelles		X		446	700	1 146	270	0	176	700	5 000,00 €	11,21	Par convention	
ECONOMIE APPLIQUEE	M1 Economie Appliquée			X	500	0	500	225	0	275	0	5 000,00 €	10,00		
	M2 Développement des territoires - Parcours Développement et compétitivité des territoires		X		512	840	1 352	240	222	272	618	5 500,00 €	10,74	Par convention	Conférences professionnelles, organisation en alternance
	M2 Développement des territoires - Parcours Aide au développement		X		400	816	1 354	240	222	160	594	5 500,00 €	13,75	Par convention	Conférences professionnelles, organisation en alternance
	M2 Economie de l'énergie et des Ressources Naturelles		X		376	840	1 216	268	0	108	840	5 500,00 €	14,63	Par convention	Conférences professionnelles, organisation en alternance
	M2 Management et évaluation des projets et programmes publics		X		376	840	1 216	268	0	108	840	5 500,00 €	14,63	Par convention	Conférences professionnelles, organisation en alternance

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU : 17-mars-17

Nom de la composante FEG

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL SANS LES DROITS D'INSCRIPTION NATIONAUX	TARIF HORAIRES SANS LES DROITS D'INSCRIPTION NATIONAUX (hors stage pratique)	TARIF Contrat de professionnalisation	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
METIERS de la MONTAGNE	L3 GESTION Parcours Métiers de la montagne		X		522	280	802	275	0	247	280	4 500,00 €	8,62		Module d'accompagnement à l'insertion professionnelle tout au long de la formation
	M1 Métiers de la montagne		X		457	560	1 017	276	0	181	560	4 725,00 €	10,34		
	M2 Métiers de la montagne		X		307	910	1 217	227	0	80	910	3 900,00 €	12,70		
COMPTABILITE FINANCE FISCALITE PATRIMOINE	M1 Comptabilité, finance, fiscalité et patrimoine	X			470	0	470	0	0	470	0	4 000,00 €	8,51	Par convention	Groupe spécifique 100% FC, organisation en alternance
	M2 Finance Entreprises et marchés		X		350	600	950	218	0	132	600	5 500,00 €	15,71	Par convention	Séminaires professionnels, encadrement personnalisé, conférences des anciens, organisation en alternance
	M2 Gestion de patrimoine		X		306	560	866	216	0	90	560	6 000,00 €	19,61	Par convention	Encadrement pédagogique avec suivi personnalisé, organisation en alternance
	M2 Contrôle audit et conseil	X			486	420	906	325	0	161	420	5 000,00 €	10,29	Par convention	Groupe spécifique 100% FC, organisation en alternance
	M2 Comptabilité contrôle et audit	X			665	420	1 085	329	0	336	420	6 000,00 €	9,02	Par convention	Groupe spécifique 100% FC, organisation en alternance
BANQUE et AFFAIRES INTERNATIONALES	L3 GESTION parcours Banque et affaires internationales		X		570	280	850	310	0	260	280	5 000,00 €	8,77		Suivi personnalisé, cycles de conférences, séminaires professionnels, intervention d'anciens
	M1 BAI Parcours Banque et affaires internationales		X		480	560	1 040	264	0	216	560	5 000,00 €	10,42	Par convention	Suivi personnalisé, cycles de conférences, séminaires professionnels, intervention d'anciens
	M1 BAI Parcours Management des risques financiers		X		452	0	452	298	0	154	0	5 000,00 €	11,06	Par convention	Suivi personnalisé, cycles de conférences, séminaires professionnels, intervention d'anciens
	M2 Financement d'entreprises et affaires internationales		X		366	840	1 206	183	0	183	840	5 500,00 €	15,03	Par convention	Suivi personnalisé, cycles de conférences, séminaires professionnels, intervention d'anciens, organisation en alternance
	M2 Management des risques financiers		X		396	840	1 236	198	0	198	840	4 800,00 €	12,12	Par convention	Suivi personnalisé, cycles de conférences, séminaires professionnels, intervention d'anciens
METIERS de la MODE	M1 Métiers de la mode				686	175	861	353	0	333	175	5 000,00 €	7,29		
	M2 Métiers de la mode				348	840	1 188	288	0	60	840	5 000,00 €	14,37		
DOCTORAT															
													1 500,00 €	Ce tarif s'applique seulement aux doctorants qui se sont inscrits pour la première fois à partir de 2015-2016	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU : 15-mars-17

Nom de la composante

FACULTE DES SCIENCES DU SPORT

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Licence 1					590		590	200	0	390	0	3 000,00	5,08	
Licence 2	Education et Motricité				635	40	675	210	0	425	40	3 000,00	4,72	
Licence 2	APAS				691	80	771	230	0	461	80	3 000,00	4,34	
Licence 2	ESPM				609	40	649	200	0	409	40	3 000,00	4,93	
Licence 2	MS				622	40	662	210	0	412	40	3 000,00	4,82	
Licence 3	APAS				504	250	754	170	0	334	250	3 500,00	6,94	
Licence 3	PE				588	150	738	200	0	388	150	3 500,00	5,95	
Licence 3	PCL				596	120	716	200	0	396	120	3 500,00	5,87	
Licence 3	ESPM				469	160	629	160	0	309	160	3 500,00	7,46	
L3 MS	MS				484	210	694	160	0	324	210	3 500,00	7,23	
LPRO	GDOSSL				254	420	674	90	0	164	420	3 800,00	14,96	
Master 1					476	144	620	160	0	316	144	4 200,00	8,82	
Master 2	MOS				728	840	1568	240	280	488	600	5 000,00	6,87	
Master 2	IEMH				705	873	1578	320	0	385	873	5 000,00	7,09	
Master 2	MEF				480	192	672	160	0	320	192	5 000,00	10,42	
Master 2	SMH				328	840	1168	110	0	218	840	2 500,00	7,62	
Master 2	AP et S				290	300	590	100	0	190	300	5 000,00	17,24	
Master 2	BTI				240	480	720	80	0	160	480	4 800,00	20,00	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU : 07-déc-16

Nom de la composante IAE

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Master Administration des Entreprises (intensif)	Management Général	X			819	0	819	399		420	0	10 000,00 €	12,21	
Master Administration des Entreprises (temps partiel sur 2 ans)	Management Général	X			293	0	293	114		179	0	5 000,00 €	17,06	par année
Master 1 Sciences du Management			X		900	300	1200	300		600	300	8 000,00 €	8,89	Horaires, insertion professionnelle, coaching
Master 2 Sciences du Management	Toutes		X		900	300	1200	300		600	300	10 000,00 €	11,11	Horaires, insertion professionnelle, coaching
Master 1 Recherche, Etudes et Conseils en Sciences de Gestion			X		900	300	1200	300		600	300	4 000,00 €	4,44	Horaires, insertion professionnelle, coaching
Master 2 Recherche, Etudes et Conseils en Sciences de Gestion	Marketing - Finance/Audit/Contrôle - Stratégie et gestion des Ressources humaines		X		792	0	792	360		432	0	4 000,00 €	5,05	Horaires, insertion professionnelle, coaching
Doctorat	Sciences de Gestion sans track méthodologie de la recherche		X		36	0	36	36	0	0	0	800,00 €	22,22	Insertion professionnelle, coaching
Doctorat	Sciences de Gestion avec track méthodologie de la recherche		X		144	0	144	144	0	0	0	1 500,00 €	10,42	Insertion professionnelle, coaching

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

mai-17

Nom de la composante

IEP AIX-MARSEILLE

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)	
Master Etudes Politiques	Politiques européennes Parcours Politiques des âges en Europe		X		349	420	769	174	0	175	420	4 000,00 €	11,46		
	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias parcours Communication publique et politique		X		391	413	804	216	0	175	413	6 000,00 €	15,35		
	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias parcours Lobbying, conseil et stratégie		X		391	413	804	216	0	175	413	6 000,00 €	15,35		
	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias parcours Métiers du journalisme et enjeux internationaux		X		402	413	815	201	0	201	413	6 000,00 €	14,93		
	Expertise internationale, Parcours Expertise en affaires internationales				X	350	420	770	220	0	130	420	4 000,00 €	11,42	
	Expertise internationale, Parcours Expertise en relations internationales				X	350	420	770	220	0	130	420	4 000,00 €	11,42	
	Carrières publiques				X	380	280	660	170	0	210	280	4 000,00€	10,52	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :

27/01/2017

Nom de la composante

IMPGT

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Licence Administration Publique	Licence 1 Management Public		X		385	140	525	204	0	181	140	3 500 €	9,09	Accompagnement personnalisé, mise à niveau avec modules spécifiques, ateliers insertion professionnelle
Licence Administration Publique	Licence 2 Management Public		X		404	210	614	204	0	200	210	3 500 €	8,66	Accompagnement personnalisé, mise à niveau avec modules spécifiques, ateliers insertion professionnelle
Licence Administration Publique	Licence 3 Management Public		X		395	280	675	189	0	206	280	3 500 €	8,86	Accompagnement personnalisé, mise à niveau avec modules spécifiques, ateliers insertion professionnelle
Master 1 Management public	Management Public des Administrations et des Territoires	X			303	280	583	174	0	129	280	4 000 €	13,20	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro, aménagement horaires, modules spécifiques
Master 1 Management public	Management Public Environnemental		X		323	280	603	186	0	137	280	4 000 €	12,38	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro
Master 1 Management public	Management Public des Etablissements Sanitaires et Sociaux	X			280	805	1085	120	280	160	525	5 000 €	17,86	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro, aménagement horaires, modules spécifiques, cycles de conférences, séminaires professionnels
Master 1 Droit et management de la culture et des médias			X		312	280	592	172	0	140	280	4 000 €	12,82	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro
Master 1 Etudes et conseils en sciences de gestion			X		287	0	287	126	0	161	0	4 000 €	13,94	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro
Master 2 Management public	Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux	X			305	805	1110	125	280	180	525	6 800 €	22,30	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro, aménagement horaires, modules spécifiques, cycles de conférences, séminaires professionnels
Master 2 Droit et management de la culture et des médias	Management des Organisations et des Manifestations Culturelles		X		324	560	884	180	0	144	560	5 500 €	16,98	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro
Master 2 Management public	Management des Administrations Publiques	X			314	560	874	169	0	145	560	5 500 €	17,52	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro, aménagement horaires, modules spécifiques
Master 2 Management public	Qualité, parcours Gestion de l'Environnement et Développement Durable		X		301	560	861	186	0	115	560	5 500 €	18,27	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro
Master 2 Management public	Qualité, parcours Gestion des Services Publics		X		301	560	861	186	0	115	560	5 500 €	18,27	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro
Master 2 Management public	Droit et Management des Collectivités Territoriales	X			305	560	865	180	0	125	560	5 500 €	18,03	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro, aménagement horaires, modules spécifiques
Master 2 Management public	Marketing et Communication Publics	X			290	560	850	163	0	127	560	5 500 €	18,97	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro, aménagement horaires, modules spécifiques, cycles de conférences, séminaires professionnels
Master 2 Management public	Management Euroméditerranéen		X		287	560	847	180	0	107	560	5 500 €	19,16	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro
Master 2 Management public	Intelligence Economique et Compétitivité Territoriale		X		270	560	830	180	0	90	560	5 500 €	20,37	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro
Master 2 Management public	Décision Publique		X		269	560	829	144	0	125	560	5 500 €	20,45	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro
Master 2 Etudes et Conseils en Sciences de Gestion			X		290	0	290	144	0	146	0	5 500 €	18,97	Accompagnement personnalisé, coaching, ateliers insertion pro
Doctorat universitaire en sciences de gestion			X		36	0	36	0	0	36	0	1 000 €	27,78	Accompagnement personnalisé, ateliers doctoraux, séminaires recherche. Tarif hors ATER, CME et CIFRE

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :				20-mars-17	Nom de la composante				IUT d'Aix-Marseille					
ANNEE 2017/2018														
DIPLOMES NATIONAUX														
MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DUT Carrières Sociales -Gestion urbaine	1°A			x	860	140	1000	344	0	516	140	6 880,00 €	800	Module insertion professionnelle
DUT Carrières Sociales -Gestion urbaine	2°A			X	760	280	1040	304	0	456	280	6 080,00 €	8,00	Module insertion professionnelle
DUT Chimie	1°A		x		600	0	600	200	0	400	0	5 490,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Chimie	2°A		x		600	0	600	200	0	400	0	5 490,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Gestion administrative et commerciale des organisations	1° A			x	715	140	855	410	0	305	140	6 435,00 €	9,00	Module insertion professionnelle
DUT Gestion administrative et commerciale des Organisations	2°A			X	625	280	905	450	0	175	280	5 625,00 €	9,00	Module insertion professionnelle
DUT Gestion des Entreprises et Administrations Aix	Année spéciale			x	760	280	1040	304	0	456	280	7 980,00 €	10,50	Module insertion professionnelle
DUT Gestion des Entreprises et Administrations Aix	Groupe spécifique	x			955	245	1200	106	245	849	0	8 022,00 €	8,40	Module insertion professionnelle
DUT Gestion des Entreprises et Administrations Aix	1°A (Cpro)	x			750	1050	1800	250	350	500	700	7 800,00 €	1040	Module insertion professionnelle
DUT Gestion des Entreprises et Administrations Aix	2°A (Cpro)	x			750	1050	1800	250	350	500	700	7 800,00 €	1040	Module insertion professionnelle
DUT Gestion des Entreprises et Administrations Marseille	Formation en un an	x			1200	0	1200	360	0	840	0	8 040,00 €	6,70	Module insertion professionnelle
DUT Gestion des Entreprises et Administrations Marseille	2°A (Cpro)Option PMO	x			656	0	656	200	0	456	0	6 002,40 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Gestion des Entreprises et Administrations Gap	1°A			x	882	0	882	353	0	529	0	7 056,00 €	8,00	Module insertion professionnelle
DUT Gestion des Entreprises et Administrations Gap	2°A			x	738	350	1088	295	0	443	350	5 904,00 €	8,00	Module insertion professionnelle
DUT Génie Biologique	1°A			x	960	140	1100	384	0	576	140	9 600,00 €	10,00	Module insertion professionnelle
DUT Génie Biologique	2°A Génie de l'environnement			x	840	350	1190	336	0	504	350	9 240,00 €	11,00	Module insertion professionnelle
DUT Génie Biologique	2°A Agronomie			x	840	350	1190	336	0	504	350	9 241,00 €	11,00	Module insertion professionnelle

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

20-mars-17

Nom de la composante

IUT d'Aix-Marseille

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DUT Gestion Logistique et Transport	1°A			x	805	140	945	322	0	483	140	7 365,75 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Gestion Logistique et Transport	2°A			x	815	280	1095	326	0	489	280	7 457,25 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Gestion Logistique et Transport	2°A (Cpro)	x			805	1015	1820	268	338	537	677	7 365,75 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle	1°A		x		600	0	600	200	0	400	0	5 490,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle	2°A		x		600	0	600	200	0	400	0	5 490,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUTGénie Chimique - Génie des Procédés	1°A			x	1019	0	1019	407	0	612	0	9 323,85 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUTGénie Chimique - Génie des Procédés	2°A			x	781	450	1231	312	0	469	450	7 146,15 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUTGénie Chimique - Génie des Procédés	2°A (Cpro)	x			500	1125	1625	200	281	300	844	8 500,00 €	17,00	Module insertion professionnelle
DUT Génie mécanique et productique	1°A			x	1020	0	1020	408	0	612	0	8 364,00 €	8,20	Module insertion professionnelle
DUT Génie mécanique et productique	2°A		x		780	350	1130	312	0	468	350	6 396,00 €	8,20	Module insertion professionnelle
DUT Génie Thermique et Energie	1è A			X	1030	0	1030	418	0	612	0	9 424,50 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Génie Thermique et Energie	2°A			x	770	420	1190	310	0	460	420	7 045,50 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Génie Thermique et Energie	2°A (Cpro)		x		672	0	672	200	0	472	0	6 148,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Hygiène Sécurité Environnement	1°A			x	982	0	982	393	0	589	0	8 838,00 €	9,00	Module insertion professionnelle
DUT Hygiène Sécurité Environnement	2°A			x	770	350	1120	434	0	336	350	7 045,50 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Hygiène Sécurité Environnement	2°A (Cpro)		x		770	616	1386	280	490	490	126	7 045,50 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Information Communication/Métiers du Livre	1°A			x	960	70	1030	384	0	576	70	7 680,00 €	8,00	Module insertion professionnelle

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

20-mars-17

Nom de la composante

IUT d'Aix-Marseille

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DUT Information Communication/Métiers du Livre	2°A			x	660	350	1010	264	120	396	230	5 280,00 €	8,00	Module insertion professionnelle
DUT Informatique Aix	1°A			x	1000	0	1000	410	0	590	0	8 480,00 €	8,48	Module insertion professionnelle
DUT Informatique Aix	2°A			x	800	350	1150	430	0	370	350	8 480,00 €	10,60	Module insertion professionnelle
DUT Informatique Arles	1° A			x	1000	0	1000	436	0	564	0	8 480,00 €	8,48	Module insertion professionnelle
DUT Informatique Arles	2°A			x	800	350	1150	446	0	354	350	8 480,00 €	10,60	Module insertion professionnelle
DUT Mesures Physiques	1° A			x	600	0	600	200	0	400	0	5 490,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Mesures Physiques	2°A			x	600	0	600	200	0	400	0	5 490,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Métiers du Multi Media et de l'Internet	1°A			x	1020	105	1125	500	0	520	105	8 480,00 €	8,31	Module insertion professionnelle
DUT Métiers du Multi Media et de l'Internet	2°A		x		790	350	1140	520	0	270	350	8 480,00 €	10,73	Module insertion professionnelle
DUT Réseaux et Télécommunication -	1°A			x	1020	0	1020	420	0	600	0	9 486,00 €	9,30	Module insertion professionnelle
DUT Réseaux et Télécommunication -	2°A			x	780	350	1130	404	0	376	350	7 254,00 €	9,30	Module insertion professionnelle
DUT Techniques de commercialisation Aix	1°A (Cpro)	x			750	1050	1800	250	350	500	700	8 250,00 €	11,00	Module insertion professionnelle
DUT Techniques de commercialisation Aix	2°A (Cpro)	x			750	1050	1800	250	350	500	700	8 250,00 €	11,00	Module insertion professionnelle
DUT Techniques de commercialisation Marseille	1°A (Cpro)		x		650	1155	1805	245	350	405	805	5 947,50 €	9,15	Module insertion professionnelle
DUT Techniques de commercialisation Marseille	2°A (CPro)		x		650	1155	1805	245	350	405	805	5 947,50 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Activités et Techniques de Communication	Création pour le Web (Foco)		x		600	490	1090	340	0	260	490	8 100,00 €	13,50	Module insertion professionnelle
LP Activités et Techniques de Communication	Création pour le Web (Ctt pro)		x		450	1260	1710	270	294	180	966	6 075,00 €	13,50	Module insertion professionnelle

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :		20-mars-17		Nom de la composante		IUT d'Aix-Marseille								
ANNEE 2017/2018														
DIPLOMES NATIONAUX														
MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
LP Activités et Techniques de Communication	Multimedia Internet Webmaster			x	590	420	1010	290	0	300	420	7 000,00 €	11,86	Module insertion professionnelle
LP Aménagement du Territoire et Urbanisme	Conduite de projets territoriaux durables		x		550	455	1005	220	0	330	455	6 050,00 €	11,00	Module insertion professionnelle
LP Aménagement du Territoire et Urbanisme	Géomatique et Développement des territoires		x		450	450	900	198	0	252	450	6 750,00 €	15,00	Module insertion professionnelle
LP Automatique et Informatique Industrielle	Systèmes Automatisés et Réseaux Industriels		x		480	420	900	280	0	200	420	4 800,00 €	10,00	Module insertion professionnelle
LP Commerce	Action commerciale Inter entreprise	x			639	980	1619	213	327	426	653	6 070,50 €	9,50	Module insertion professionnelle
LP Commerce	Action Commerciale Inter-Entreprise (Cpro)	x			639	1015	1654	213	338	426	677	4 506,20 €	7,05	Module insertion professionnelle
LP Commerce	Management de Rayon DISTRISUP	x			750	1050	1800	250	350	500	700	6 490,00 €	8,65	Module insertion professionnelle
LP Commerce	Management de Rayon DISTRISUP - (Ctt pro)	x			750	1120	1870	373	747	377	373	6 862,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Commerce	Marketing et Réseaux de Communication			x	594	560	1154	238	0	356	560	6 058,80 €	10,20	Module insertion professionnelle
LP Commerce	Marketing Relationnel et Négociation	x			600	420	1020	300	0	300	420	5 490,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Commerce	Organisation et Gestion des Achats	x			728	490	1218	290	0	438	490	6 661,20 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Commerce	Organisation et Gestion des Achats (Cpro)	x			568	1137	1705	255	273	313	864	6 532,00 €	11,50	Module insertion professionnelle
LP Electricité et Electronique	Electronique pour les Télécommunications		x		480	420	900	280	0	200	420	4 392,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Electricité et Electronique	CONception des Systèmes Electroniques et oPtoélecTroniques	X			480	420	900	280	0	200	420	4 393,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Electricité et Electronique	Electrotechnique et Electronique de Puissance	X			480	420	900	280	0	200	420	4 800,00 €	10,00	Module insertion professionnelle
LP Energie et Génie Climatique	Maîtrise de l'Energie et Energies Renouvelables		x		550	420	970	230	0	320	420	5 500,00 €	10,00	Module insertion professionnelle

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :				20-mars-17	Nom de la composante	IUT d'Aix-Marseille								
ANNEE 2017/2018														
DIPLOMES NATIONAUX														
MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
LP Energie et génie climatique,	Gestion et maintenance des installations énergétiques	x			550	420	970	230	0	320	420	5 500,00 €	10,00	Module insertion professionnelle
LP Habillement, mode, textile (ajouter 190€)	Gestion des produits de la mode	x			525	420	945	259	0	266	420	4 599,00 €	8,76	Module insertion professionnelle
LP Habillement, mode, textile (ajouter 190€)	Gestion des produits de la mode (Cpro).	x			525	1295	1820	259	350	266	945	5 748,75 €	10,95	Module insertion professionnelle
LP Industries Chimiques et Pharmaceutiques	Méthodes et Techniques d'Analyses Chimiques et Biologiques	X			480	420	900	280	0	200	420	4 392,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Logistique	Management Logistique Opérationnel en Milieu Industriel	X			528		528			528		6 072,00 €	11,50	Module insertion professionnelle
LP Logistique	Management Logistique Opérationnel en Milieu Industriel (Cpro)	x			528	1260	1788	176	420	352	840	6 072,00 €	11,50	Module insertion professionnelle
LP Maintenance des Systèmes Pluritechniques	Aéronautique		x		900	735	1635	380	0	520	735	8 784,00 €	9,76	Module insertion professionnelle
LP Management des Organisations	Contrôle Pilotage des Performances (Cpro)	x			673	1085	1758	315	252	358	833	6 225,25 €	9,25	Module insertion professionnelle
LP Management des Organisations	Management Financier et Comptable appliqué aux PME/PMI	X			600	420	1020	300	0	300	420	5 490,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Management des Organisations	Management Appliqué aux PME/PMI	X			600	420	1020	300	0	300	420	5 490,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Management des Organisations	M@Nagement des Technologies de l'Information et de la Communication	X	x		600	420	1020	300	0	300	420	5 490,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Management des organisations	Développement Durable des Territoires Ruraux		x		450	420	870	180	0	270	420	4 950,00 €	11,00	Module insertion professionnelle
LP Métiers de la GRH	Gestion de la formation, de l'emploi et des compétences	x			469	560	1029	156	186	313	374	6 097,00 €	13,00	Module insertion professionnelle
LP Métiers de la GRH	Gestion de la formation (Cpro)	x			469	1309	1778	175	378	294	931	6 097,00 €	13,00	Module insertion professionnelle
LP Métiers de la Comptabilité	Paye	x			625	420	1045	300	0	325	420	5 718,75 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Métiers de la Comptabilité	Responsable de Portefeuille Client en cabinet d'expertise comptable	x			645	420	1065	300	0	345	420	5 901,75 €	9,15	Module insertion professionnelle

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :				20-mars-17	Nom de la composante		IUT d'Aix-Marseille							
ANNEE 2017/2018														
DIPLOMES NATIONAUX														
MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
LP Métiers de l'Edition	Bibliothèque		X		680	490	1170	283	0	397	490	6 289,00 €	9,25	Module insertion professionnelle
LP Métiers de l'Edition	Librairie (Initial)	X			663	560	1223	274	280	389	280	6 165,50 €	9,30	Module insertion professionnelle
LP Métiers de l'Edition	Librairie (Alternance)		X		663	1155	1818	274	350	389	805	6 165,50 €	9,30	Module insertion professionnelle
LP Métiers de l'Edition	Edition		X		676	490	1166	283	0	393	490	6 222,50 €	9,20	Module insertion professionnelle
LP Production Industrielle	Gestion et Contrôle des Procédés Chimiques	x			450	420	870	250	0	200	420	4 392,00 €	9,76	Module insertion professionnelle
LP Production Industrielle	Inspection des sites industriels, métrologie (CPro)	x			600	875	1475	200	350	400	525	10 800,00 €	18,00	Module insertion professionnelle
LP Production Industrielle	Industrialisation des Systèmes Automatisés de Production			x	600	420	1020	200	0	400	420	6 000,00 €	10,00	Module insertion professionnelle
LP Production Industrielle	Industrialisation Intégrée (CPro)	x			600	875	1475	200	292	400	583	6 000,00 €	10,00	Module insertion professionnelle
LP Protection de l'environnement	Gestion et Optimisation des Systèmes de Traitement de l'eau		x		450	490	940	225	0	225	490	4 117,50 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Réseaux et Télécommunications	Réseau Sans Fil et haut débit	x			480	420	900	280	0	200	420	5 088,00 €	10,60	Module insertion professionnelle
LP Réseaux et Télécommunications	Intégration des Systèmes Embarqués pour l'Aéronautique	x			480	420	900	280	0	200	420	4 800,00 €	10,00	Module insertion professionnelle
LP Réseaux et Télécommunications	Administration et Sécurité des Réseaux	x			490	560	1050	196	0	294	560	6 027,00 €	12,30	Module insertion professionnelle
LP Réseaux et Télécommunications	Administration et Sécurité des Réseaux (CPro)	x			490	980	1470	186	420	304	560	6 027,00 €	12,30	Module insertion professionnelle
LP Santé	Maintenance et Technologies Biomédicales	x			480	420	900	280	0	200	420	4 392,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Santé	Optique Professionnelle	x			480	1165	1645	195	435	285	730	4 392,00 €	9,15	Module insertion professionnelle
LP Sécurité des Biens & des Personnes	Coordonnateur Prévention Santé Sécurité au Travail	x		x	595	560	1155	350	0	245	560	6 069,00 €	10,20	Module insertion professionnelle
LP Sécurité des Biens & des Personnes	Coordonnateur prévention santé sécurité au travail (Cpro)	x	x		595	1043	1638	350	133	245	833	6 277,25 €	10,55	Module insertion professionnelle

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :		20-mars-17		Nom de la composante		IUT d'Aix-Marseille								
ANNEE 2017/2018														
DIPLOMES NATIONAUX														
MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
LP Sécurité des Biens & des Personnes	Radioprotection & Sureté Nucleaire	x			560	1120	1680	252	308	308	812	5 712,00 €	10,20	Module insertion professionnelle
LP Sécurité des Biens & des Personnes	Radioprotection & Sureté Nucleaire (Cpro)	x			560	1120	1680	252	308	308	812	5 712,00 €	10,20	Module insertion professionnelle
LP Systèmes informatiques & logiciels	Développement et Administration de sites Internet Intranet		x		520	420	940	280	0	240	420	6 586,00 €	12,67	Module insertion professionnelle
LP Systèmes informatiques & logiciels	Imagerie Numérique		x		450	560	1010	310	0	140	560	6 075,00 €	13,50	Module insertion professionnelle

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE FACULTE DU :

26-janv-17

FACULTE DE MEDECINE- UNITE MIXTE DE FORMATION CONTINUE

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	Total heures : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
CAPACITES														
Capacité 1ère année	Addictologie clinique			X	100	130	230	33,33		66,67		530,25	5,30	
Capacité 2ème année	Addictologie clinique			X	100		100	33,33		66,67		530,25	5,30	
Capacité 1ère année	Allergologie			X	60	130	190	20,00		40,00		530,25	8,84	
Capacité 2ème année	Allergologie			X	60		60	20,00		40,00		530,25	8,84	
Capacité 1ère année	Angiologie			X	80	130	210	26,67		53,33		530,25	6,63	
Capacité 2ème année	Angiologie			X	80		80	26,67		53,33		530,25	6,63	
Capacité 1ère année	Evaluation et traitement de la douleur			X	80	130	210	26,67		53,33		530,25	6,63	
Capacité 2ème année	Evaluation et traitement de la douleur			X	80		80	26,67		53,33		530,25	6,63	
Capacité 1ère année	Gérontologie			X	80	130	210	26,67		53,33		530,25	6,63	
Capacité 2ème année	Gérontologie			X	80		80	26,67		53,33		530,25	6,63	
Capacité sur un an	Médecine et biologie du sport			X	100	65	165	33,33		66,67		530,25	5,30	
Capacité sur un an	Médecine de catastrophe			X	60	65	125	20,00		40,00		530,25	8,84	
Capacité 1ère année	Médecine d'urgence			X	80	400	480	26,67		53,33		530,25	6,63	
Capacité 2ème année	Médecine d'urgence			X	60	400	460	20,00		40,00		530,25	8,84	
Capacité 1ère année	Médecine tropicale			X	60	130	190	20,00		40,00		530,25	8,84	
Capacité 2ème année	Médecine tropicale			X	60	130	190	20,00		40,00		530,25	8,84	
Capacité 1ère année	Pratiques médico-judiciaires			X	80	240	320	26,67		53,33		530,25	6,63	
Capacité 2ème année	Pratiques médico-judiciaires			X	80	240	320	26,67		53,33		530,25	6,63	
Capacité 1ère année	Technologie transfusionnelle			X	60	130	190	20,00		40,00		530,25	8,84	
Capacité 2ème année	Technologie transfusionnelle			X	60	130	190	20,00		40,00		530,25	8,84	
MASTERS :														
PATHOLOGIE HUMAINE	M1 PATHOLOGIE HUMAINE - DU GENE A LA MALADIE			X	292	210	502	174,50	0	117,50	210	3 780,00	12,95	
	M2 MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGION- PREVENTION (RECHERCHE)			X	175	875	1050	175,00	0	-	875	3 780,00	21,60	
	M2 ONCOLOGIE (PRO)			X	150	875	1025	140,00	0	10,00	875	3 780,00	25,20	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE FACULTE DU :

26-janv-17

FACULTE DE MEDECINE- UNITE MIXTE DE FORMATION CONTINUE

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	Total heures : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
PATHOLOGIE HUMAINE	M2 ONCOLOGIE (RECHERCHE)			X	175	875	1050	175,00	0	-	875	3 780,00	21,60	
	M2 GENETIQUE HUMAINE ET MEDICALE			X	175	875	1050	175,00	0	-	875	3 780,00	21,60	
	M2 NUTRITION ET PHYSIOPATHOLOGIE VASCULAIRE			X	175	875	1050	175,00	0	-	875	3 780,00	21,60	
	M2 ETHIQUE, SCIENCES ,SANTE ET SOCIETE			X	185	0	185	102,00	0	83,00	0	3 780,00	20,43	
	M1 ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE			X	515	0	515	292,00	0	223,00	0	3 780,00	7,34	
	M2 ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE			X	240	525	765	240,00	0		525	3 780,00	15,75	
	M1 CONSEIL EN GENETIQUE ET MEDECINE PREDICTIVE			X	177	350	527	147,00	0	30,00	350	3 780,00	21,36	
	M2 CONSEIL EN GENETIQUE ET MEDECINE PREDICTIVE			X	150	630	780	30,00	0	120,00	630	3 780,00	25,20	
SANTE PUBLIQUE	M1 R1 EPIDEMIOLOGIE			X	350	140	490	136,00	0	214,00	140	3 780,00	10,80	
	M2 R1 EPIDEMIOLOGIE			X	206	700	906	158,00	0	48,00	700	3 780,00	18,35	
	M1 R2 METHODES QUANTITATIVES ET ECONOMETRIQUES POUR LA RECHERCHE EN SANTE			X	190	280	470	112,00	0	78,00	280	3 780,00	19,89	
	M2 R2 METHODES QUANTITATIVES ET ECONOMETRIQUES POUR LA RECHERCHE EN SANTE			X	156	420	576	97,00	0	59,00	420	3 780,00	24,23	
	M2 R3 SOCIETE, ENVIRONNEMENT ET ENJEUX SANITAIRES			X	150	840	990	135,00	0	15,00	840	3 780,00	25,20	
	M1 P1 MANAGEMENT DES ORGANISATIONS DE SANTE			X	350	140	490	196,00	0	154,00	140	3 780,00	10,80	
	M2 P1 MANAGEMENT DES ORGANISATIONS DE SANTE			X	310	700	1010	276,00	0	34,00	700	3 780,00	12,19	
	M1 P2 PREVENTION, EDUCATION POUR LA SANTE, EDUCATION THERAPEUTIQUE			X	346	140	486	166,00	0	180,00	140	3 780,00	10,92	
	M2 P2 PREVENTION, EDUCATION POUR LA SANTE, EDUCATION THERAPEUTIQUE			X	272	700	972	213,00	0	59,00	700	3 780,00	13,90	
	M1 P3 QUALITE ET GESTION DES RISQUES EN SANTE			X	200	140	340	80,00	0	120,00	140	3 780,00	18,90	
M2 P3 QUALITE ET GESTION DES RISQUES EN SANTE			X	256	700	956	148,00	0	108,00	700	3 780,00	14,77		

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE FACULTE DU :

26-janv-17

FACULTE DE MEDECINE- UNITE MIXTE DE FORMATION CONTINUE

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	Total heures : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
SANTE PUBLIQUE	M1 P4 SANTE PUBLIQUE, SOCIETE ET DEVELOPPEMENT			X	288	0	288	104,00	0	184,00	0	3 780,00	13,13	
	M2 P4 SANTE PUBLIQUE, SOCIETE ET DEVELOPPEMENT			X	150	840	990	102,00	0	48,00	840	3 780,00	25,20	
	M1 P5 HANDICAP ET SANTE			X	276	140	416	96,00	0	180,00	140	3 780,00	13,70	
	M2 P5 HANDICAP ET SANTE			X	219	630	849	106,00	0	113,00	630	3 780,00	17,26	
	M1 P6 EXPERTISE ET INGENIERIE DES SYSTEMES D'INFORMATION EN SANTE			X	190	280	470	107,00	0	83,00	280	3 780,00	19,89	
	M2 P6 EXPERTISE ET INGENIERIE DES SYSTEMES D'INFORMATION EN SANTE			X	210	455	665	120,00	0	90,00	455	3 780,00	18,00	
SCIENCES CLINIQUES INFIRMIERES	M1 SCIENCES CLINIQUES INFIRMIERES			X	237	140	377	144,00	140	93,00	0	3 780,00	15,95	
	M2 INFIRMIERE DE PRATIQUE AVANCEES EN CANCEROLOGIE			X	346	336	682	182,00	140	164,00	196	3 780,00	10,92	
	M2 INFIRMIERE DE PRATIQUE AVANCEES EN GERONTOLOGIE			X	385	280	665	245,00	70	140,00	210	3 780,00	9,82	
	M2 INFIRMIERE COORDINATRICE DE PARCOURS COMPLEXE DE SOINS			X	315	420	735	210,00	0	105,00	420	3 780,00	12,00	
NEUROSCIENCES	M1 NEUROSCIENCES			X	480	120	600	300,00	0	180,00	120	3 780,00	7,88	
	M2 NEUROSCIENCES			X	300	600	900	300,00	0	-	600	3 780,00	12,60	
M2 SHS EDUCATION ET FORMATION	ENCADREMENT DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL													
	M2 - CADRE DE PROXIMITE	X			400	420	820	160,00	160	240,00	260	8 200,00	20,50	horaires et modules de méthodologie
	M2 - FORMATEUR	X			400	420	820	160,00	160	240,00	260	8 200,00	20,50	horaires et modules de méthodologie
	M2 - EDUCATION THERAPEUTIQUE	X			400	420	820	160,00	160	240,00	260	8 200,00	20,50	horaires et modules de méthodologie
	M2 - CADRE DE PROXIMITE (EN LIGNE)	X			400	420	820	160,00	160	240,00	260	8 200,00	20,50	horaires et modules de méthodologie
	M2 - FORMATEUR (EN LIGNE)	X			400	420	820	160,00	160	240,00	260	8 200,00	20,50	horaires et modules de méthodologie
	M2 - CADRE DE PROXIMITE - IFCS	X					0				0			horaires et modules de méthodologie
	M2 - FORMATEUR - IFCS	X					0				0			horaires et modules de méthodologie

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE FACULTE DU :

26-janv-17

FACULTE DE MEDECINE- UNITE MIXTE DE FORMATION CONTINUE

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	Total heures : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DE D'ERGOTHERAPEUTE	1ERE ANNEE			X	891	140	1031	491,00	0	400,00	140	5 000,00 €	5,61	
	2EME ANNEE			X	650	280	930	314,00	140	336,00	140	5 000,00 €	7,69	
	3EME ANNEE			X	459	280	739	281,00	140	178,00	140	5 000,00 €	10,89	
Certificat de Capacité D'ORTHOPHONISTE	1ERE ANNEE			X	665	84	749	374,00	0	291,00	84	5 000,00 €	7,52	
	2EME ANNEE			X	596	240	836	291,00	120	293,00	120	5 000,00 €	8,39	
	3EME ANNEE			X	495	370	865	185,00	185	310,00	185	5 000,00 €	10,10	
	4EME ANNEE			X	626	510	1136	316,00	210	300,00	300	5 000,00 €	7,99	
	5EME ANNEE			X	OUVERTURE 2017/2018 programme non établi						5 000,00 €			
Certificat de Capacité en ORTHOPTIE	1ERE ANNEE			X	603	140	743	370,00	35	233,00	105	5 000,00 €	8,29	
	2EME ANNEE			X	292	560	852	200,00	280	92,00	280	5 000,00 €	17,12	
	3EME ANNEE			X	331	770	1101	114,00	350	217,00	420	5 000,00 €	15,11	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU : 23/03/2017

Nom de la composante

OSU - Pythéas

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
<i>Exemple :</i>			X		300	100	400	100	0	200	100	5 000,00 €	16,67	
M1 Océanographie	Océanographie physique et biogéochimique - OPB			x	500	140	640	250	0	250	140	6 000,00 €	12,00	
M1 Océanographie	Biologie et écologie marines - BEM			x	500	140	640	250	0	250	140	6 000,00 €	12,00	
M1 Océanographie	Mer Aménagement, Ressources et Risques Industriels et Naturels			x	500	70	570	250	0	250	70	6 000,00 €	12,00	
M2R Océanographie	Océanographie physique et biogéochimique - OPB			x	250	840	1090	125	0	125	840	3 000,00 €	12,00	
M2R Océanographie	Biologie et écologie marines - BEM			x	250	840	1090	125	0	125	840	3 000,00 €	12,00	
M2 P Océanographie	Mer Aménagement, Ressources et Risques Industriels et Naturels			x	250	840	1090	125	0	125	840	3 000,00 €	12,00	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Biodiversité, Ecologie et Evolution		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Géologie des réservoirs		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Gestion des risques naturels - GERINAT		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Système Terre : Environnement, tectonique, géomorphologie et paléoclimat		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Sciences de l'eau		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Médiation		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M1 Sciences de l'Environnement Terrestre	Management de l'environnement, valorisation, analyse - MAEVA		x		540	60	600	300	0	240	60	6 210,00 €	11,50	
M2 R Sciences de l'Environnement Terrestre	Biodiversité, Ecologie et Evolution Présentiel		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 P Sciences de l'Environnement Terrestre	Biodiversité, Ecologie et Evolution présentiel et télé enseignement		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Géologie des réservoirs		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Gestion des risques naturels - GERINAT		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Système Terre : Environnement, tectonique, géomorphologie et paléoclimat		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Sciences de l'eau- GEMA		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Sciences de l'eau-HYDRO		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Sciences de l'eau-ZHM		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU : 23/03/2017

Nom de la composante

OSU - Pythéas

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Médiation		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Management de l'environnement, valorisation, analyse - MAEVA Présentiel		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 RP Sciences de l'Environnement Terrestre	Management de l'environnement, valorisation, analyse - MAEVA Présentiel et télé enseignement		x		300	924	1224	0	0	300	924	3 450,00 €	11,50	
M2 P Sciences de l'Environnement Terrestre	Agrégation sciences de la vie - sciences de la terre		x		458	160	618	0	0	458	160	5 267,00 €	11,50	

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU : 07-mars-17

Nom de la composante UFR de PHARMACIE

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE / OPTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Master IS-PRNT : M1	Option RPI ou NUC			X	685	805	1490	330	280	355	525	7 877,50 €	11,50	
Master IS-PRNT : M2	Option RPI ou NUC			X	685	805	1490	330	280	355	525	7 878,50 €	11,50	
Parcours spécifique PRNT selon profil du candidat sur 1 ou 2 ans selon niveau académique	Option RPI ou NUC		X		905	805	1710	360	280	545	525	10 407,50 €	11,50	Cursus adapté si besoin
Licence ICP : Licence professionnelle des industries chimiques et pharmaceutiques, spécialité produits de santé et cosmétiques			X		715	875	1590	270	245	445	630	8 937,50 €	12,50	

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
diplôme d'ingénieur - année 1	Génie biomédical				800	152	952	320	0	480	152	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 2	Génie biomédical				800	280	1080	320	0	480	280	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 3	Génie biomédical				400	840	1240	400	0	0	840	6800,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 1	Génie Civil				800	152	952	320	0	480	152	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 2	Génie Civil				800	280	1080	320	0	480	280	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 3	Génie Civil				400	840	1240	400	0	0	840	6800,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 1	Génie Industriel et Informatique				800	152	952	320	0	480	152	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 2	Génie Industriel et Informatique				800	280	1080	320	0	480	280	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 3	Génie Industriel et Informatique				400	840	1240	400	0	0	840	6800,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 1	Informatique				800	152	952	320	0	480	152	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 2	Informatique				800	280	1080	320	0	480	280	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 3	Informatique				400	840	1240	400	0	0	840	6800,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 1	Matériaux				800	152	952	320	0	480	152	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 2	Matériaux				800	280	1080	320	0	480	280	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 3	Matériaux				400	840	1240	400	0	0	840	6800,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 1	Mécanique et Energétique				800	152	952	320	0	480	152	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 2	Mécanique et Energétique				800	280	1080	320	0	480	280	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 3	Mécanique et Energétique				400	840	1240	400	0	0	840	6800,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 1	Microélectronique et Télécommunications				800	152	952	320	0	480	152	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 2	Microélectronique et Télécommunications				800	280	1080	320	0	480	280	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 3	Microélectronique et Télécommunications				400	840	1240	400	0	0	840	6800,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 1	Génie biologique				800	152	952	320	0	480	152	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 2	Génie biologique				800	280	1080	320	0	480	280	13600,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé
diplôme d'ingénieur - année 3	Génie biologique				400	840	1240	400	0	0	840	6800,00	17,00	Aménagement pédagogique personnalisé

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Doct	Doctorat	toutes spécialités confondues			X		170	840	1 010	56	120	114	720	1 500,00 €	8,82	modules d'accompagnement
Agrég	Préparation à l'agrégation	toutes spécialités confondues			X									1 500,00 €		modules d'accompagnement
L1	Chimie		Tronc commun (avec L1 Physique)		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Chimie		Physique-Chimie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Chimie		Chimie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Chimie		Physique-chimie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Chimie		Plurisciences		X		579	24	603	270	0	309	24	3 000,00 €	5,18	modules d'accompagnement
L3	Chimie		Génie des procédés		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Chimie		Chimie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L1	Informatique		Informatique		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Informatique		Informatique		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Informatique		Informatique		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L1	Mathématiques		Mathématiques générales		X		660	0	660	300	0	360	0	3 000,00 €	4,55	modules d'accompagnement
L2	Mathématiques		Mathématiques générales		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Mathématiques		Mathématiques-Biologie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Mathématiques		Mathématiques- Informatique		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Mathématiques		Filière CUPGE		X		720	0	720	360	0	360	0	3 000,00 €	4,17	modules d'accompagnement
L3	Mathématiques		Mathématiques générales		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Mathématiques		Mathématiques-Biologie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Mathématiques		Mathématiques- Informatique		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Mathématiques		Plurisciences		X		579	24	603	270	0	309	24	3 000,00 €	5,18	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
L1	Mathématiques et Informatique appliquées aux sciences Humaines et sociales		MIASHS		X		560	0	560	290	0	270	0	3 000,00 €	5,36	modules d'accompagnement
L2	Mathématiques et Informatique appliquées aux sciences Humaines et sociales		Mathématiques et sciences sociales		X		500	0	500	250	0	250	0	3 000,00 €	6,00	modules d'accompagnement
L3	Mathématiques et Informatique appliquées aux sciences Humaines et sociales		Mathématiques et sciences sociales		X		420	0	420	230	0	190	80	3 000,00 €	7,14	modules d'accompagnement
L3	Mécanique		Mécanique		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L1	Physique		Tronc commun (avec L1 Chimie)		X		660	0	660	300	0	360	0	3 000,00 €	4,55	modules d'accompagnement
L2	Physique		Physique-Biologie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Physique		Physique		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Physique		Physique-Chimie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Physique		Plurisciences		X		579	24	603	270	0	309	24	3 000,00 €	5,18	modules d'accompagnement
L3	Physique		Physique - biologie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Physique		Physique		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Physique		Physique-chimie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L1	Sciences de la Vie (SV)				X		660	0	660	300	0	360	0	3 000,00 €	4,55	modules d'accompagnement
L2	Sciences de la Vie (SV)		Biochimie et chimie biopharmaceutique		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Sciences de la Vie (SV)		Biologie cellulaire		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Sciences de la Vie (SV)		Biologie des organismes et évolutions		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
L2	Sciences de la Vie (SV)		Physiologie et Neurosciences		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Sciences de la Vie (SV)		Biologie humaine et biotechnologies		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la Vie (SV)		Biochimie et chimie biopharmaceutique : Chimie - Biochimie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la Vie (SV)		Biochimie et chimie biopharmaceutique : Biochimie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la Vie (SV)		Biochimie et chimie biopharmaceutique : Innovations moléculaires		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la Vie (SV)		Physiologie et Neurosciences : Psychophysiologie et cognition		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la Vie (SV)		Physiologie et Neurosciences : Fondamentale et préclinique		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la Vie (SV)		Biologie cellulaire		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la Vie (SV)		Biologie des organismes et évolutions		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la Vie (SV)		Biologie humaine et biotechnologies		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L1	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		cupge agro-veto		X		660	0	660	300	0	360	0	3 000,00 €	4,55	modules d'accompagnement
L1	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		Sciences de la Vie et de la Terre (tronc commun pluridisciplinaire)		X		660	0	660	300	0	360	0	3 000,00 €	4,55	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
L2	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		SVT		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		cupge agro-veto		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		Biodiversité et écologie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		Mer		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		Terre		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L2	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		Homme et milieux		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		SVT		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		Biodiversité et écologie : Biologie des populations et écosystèmes		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		Biodiversité et écologie Ecologie des écosystèmes perturbés		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		Mer : Océanographie physique et biogéochimique		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		Mer : Océanographie biologique		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		CUPGE -Agro-véto		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		Plurisciences		X		579	24	603	270	0	309	24	3 000,00 €	5,18	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		Terre		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
L3	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		Homme et milieux : Environnement et aménagement		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences de la vie et de la Terre (SVT)		Homme et milieux : Environnement, polluants et milieux		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L1	Sciences et humanités		Sciences et humanités		X		660	0	660	330	0	330	0	3 000,00 €	4,55	modules d'accompagnement
L2	Sciences et humanités		Sciences et humanités		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences et humanités		métiers de la diffusion des savoirs		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences et humanités		préparation à la recherche		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L1	Sciences et Technologies		Math-Physique-chimie- Informatique MPCI		X		660	0	660	316	0	344	0	3 000,00 €	4,55	modules d'accompagnement
L2	Sciences et Technologies		Math-Physique-chimie- Informatique MPCI		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences et Technologies		Math-Physique-chimie- Informatique MPCI		X		498	140	638	244	140	254	0	3 000,00 €	6,02	modules d'accompagnement
L1	Sciences pour l'ingénieur		Sciences pour l'ingénieur - SPI		X		660	0	660	330	0	330	0	3 000,00 €	4,55	modules d'accompagnement
L2	Sciences pour l'ingénieur		Sciences pour l'ingénieur - SPI		X		654	0	654	339	0	315	0	3 000,00 €	4,59	modules d'accompagnement
L3	Sciences pour l'ingénieur		Sciences et dispositifs de l'électronique - SDE		X		624	0	624	310	0	314	0	3 000,00 €	4,81	modules d'accompagnement
L3	Sciences pour l'ingénieur		Automatique et génie électrique - AGE		X		624	0	624	310	0	314	0	3 000,00 €	4,81	modules d'accompagnement
L3	Sciences pour l'ingénieur		Ingénierie mécanique - IM		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
L3	Sciences pour l'ingénieur		Physique appliquée et instrumentation - PAI		X		540	180	720	300	0	240	180	3 000,00 €	5,56	modules d'accompagnement
L3	Sciences pour l'ingénieur		Sciences, arts et techniques de l'image et du son		X		568	0	568	303	0	265	0	3 000,00 €	5,28	modules d'accompagnement
L1	Sciences sanitaires et sociales		Sciences de la Vie		X		660	0	660	300	0	360	0	3 000,00 €	4,55	modules d'accompagnement
L2	Sciences sanitaires et sociales		Sciences de la Vie		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
L3	Sciences sanitaires et sociales		Sciences sanitaires et sociales		X		600	0	600	300	0	300	0	3 000,00 €	5,00	modules d'accompagnement
LP	Aménagement du paysage	Aménagement paysager	collaborateur au Concepteur en Aménagement Paysager		X		610	560	1 170	305	280	305	280	4 400,00 €	7,21	modules d'accompagnement
LP	Aménagement du paysage	Aménagement paysager	Collaborateur au Gestionnaire de Chantier en Aménagement		X		610	560	1 170	305	280	305	280	4 400,00 €	7,21	modules d'accompagnement
LP	Biotechnologies	Microbiologie dans les industries Agroalimentaires			X		666	700	1 366	333	0	333	700	4 400,00 €	6,61	modules d'accompagnement
LP	Electricité et électronique	Electricité et électronique pour l'Ecobâtiment			X		588	560	1 148	400	0	188	560	4 400,00 €	7,48	modules d'accompagnement
LP	Gestion de la production industrielle	Management des systèmes qualité pour la filière viti-vinicole			X		498	1 085	1 583	249	0	249	1 085	4 400,00 €	8,84	modules d'accompagnement
LP	Gestion de la production industrielle	Maintenance des Equipements de Production - MEP			X		450	560	1 010	225	0	225	560	4 400,00 €	9,78	modules d'accompagnement
LP	Gestion de la production industrielle	Métrologie, Instrumentation et Commande de Procédés pour l'Industrie - MICPI			X		650	420	1 070	217	0	433	420	11 700,00 €	18,00	modules d'accompagnement
LP	Industries chimiques et pharmaceutiques	Management des industries, de la cosmétique et de la chimie fine			X		450	560	1 010	410	0	40	560	4 400,00 €	9,78	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
LP	Plasturgie et matériaux composites	Etude et mise en œuvre des produits composites			X		350	840	1 190	250	0	100	840	4 400,00 €	12,57	modules d'accompagnement
LP	Santé	Optique professionnelle			X		540	420	960	270	0	270	420	4 400,00 €	8,15	modules d'accompagnement
LP	Santé	Métiers de la promotion des produits de santé/Visiteur médical			X		600	490	1 090	300	0	300	490	4 400,00 €	7,33	modules d'accompagnement
LP	Systèmes informatiques et logiciels	Gestion et traitement statistique des bases de données			X		500	910	1 410	250	0	250	910	4 400,00 €	8,80	modules d'accompagnement
LP	Systèmes informatiques et logiciels	Nouvelles technologies de l'informatique - NTI			X		600	420	1 020	300	0	300	420	4 400,00 €	7,33	modules d'accompagnement
M2R	Physique	Sciences de la fusion et des plasmas	Fusion par confinement magnétique et plasmas magnétisés		X		320	700	1 020	170	0	150	700	4 400,00 €	13,75	modules d'accompagnement
M2R	"Mécanique, Physique et Ingénierie" et "Physique"	Mécanique des fluides et physique non linéaire - MFPNL			X		234	560	794	160	0	74	560	4 400,00 €	18,80	modules d'accompagnement
M2P	Action gérontologique et ingénierie sociale	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2P	Action gérontologique et ingénierie sociale - AGIS	Action gérontologique et ingénierie sociale			X		385	1 033	1 418	193	0	193	1 033	4 800,00 €	12,47	modules d'accompagnement
M1	Agrosociences		Produits de consommation alimentaire - PCA		X		580	280	860	320	0	260	280	4 300,00 €	7,41	modules d'accompagnement
M2P	Agrosociences	Produits de consommation alimentaire - PCA	Management en qualité agroalimentaire		X		300	840	1 140	300	0	0	840	4 800,00 €	16,00	modules d'accompagnement
M1	Analyses sensorielles		Analyse sensorielle et marketing des produits senteurs saveurs		X		490	0	490	245	0	245	0	4 300,00 €	8,78	modules d'accompagnement
M2P	Analyses sensorielles	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
M2P	Analyses sensorielles	Analyse sensorielle et marketing des produits senteurs saveurs			X		260	840	1 100	130	0	130	840	4 800,00 €	18,46	modules d'accompagnement
M1	Bioinformatique, Biochimie Structurale et Génomique				X		683	280	963	342	0	342	280	4 300,00 €	6,30	modules d'accompagnement
M2P	Bioinformatique, biochimie structurale et génomique	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2P	Bioinformatique, Biochimie Structurale et Génomique	Bioinformatique et génomique			X		300	840	1 140	300	0	0	840	4 800,00 €	16,00	modules d'accompagnement
M2R	Bioinformatique, Biochimie Structurale et Génomique	Recherche Bioinformatique, biochimie structurale et génomique			X		300	840	1 140	300	0	0	840	4 400,00 €	14,67	modules d'accompagnement
M1	Chimie		Physico-chimie moléculaire (PCM)		X		570	560	1 130	330	0	240	560	4 300,00 €	7,54	modules d'accompagnement
M1	Chimie		Méthodologies innovantes en Synthèse Organique (MISO)		X		570	560	1 130	330	0	240	560	4 300,00 €	7,54	modules d'accompagnement
M1	Chimie		Chimie pour le vivant (CV)		X		570	560	1 130	330	0	240	560	4 300,00 €	7,54	modules d'accompagnement
M2P	Chimie	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2P	Chimie	Perfectionnement en analyses chimique et spectroscopique - PACS			X		310	700	1 010	250	0	60	700	4 800,00 €	15,48	modules d'accompagnement
M2R	Chimie	Chimie informatique, spectrométries, analyse - CISA			X		230	700	930	200	0	30	700	4 400,00 €	19,13	modules d'accompagnement
M2R/P	Chimie	Chimie organique, chimie verte, chimie du vivant - COCV2	Méthodologies innovantes en Synthèse Organique (MISO)		X		310	700	1 010	250	0	60	700	4 400,00 €	14,19	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
M2R/P	Chimie	Chimie organique, chimie verte, chimie du vivant - COCV2	Chimie pour le vivant (CV)		X		310	700	1 010	250	0	60	700	4 400,00 €	14,19	modules d'accompagnement
M1	Développement et Immunologie		Développement et immunologie		X		476	245	721	326	0	150	245	4 300,00 €	9,03	modules d'accompagnement
M2P	Développement et immunologie	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2P	Développement et Immunologie	Immunologie			X		459	840	1 299	459	0	0	840	4 800,00 €	10,46	modules d'accompagnement
M2R	Développement et Immunologie	Développement et immunologie			X		215	700	915	108	0	108	700	4 400,00 €	20,47	modules d'accompagnement
M1	Génie des procédés		Génie des procédés		X		585	420	1 005	300	0	285	420	4 300,00 €	7,35	modules d'accompagnement
M2P	Génie des procédés	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2R/P	Génie des procédés	Génie des procédés	Ecotechnologies et procédés propres		X		300	840	1 140	300	0	0	840	4 400,00 €	14,67	modules d'accompagnement
M2R/P	Génie des procédés	Génie des procédés appliqués au nucléaire	Génie des procédés appliqués au nucléaire		X		300	840	1 140	300	0	0	840	4 400,00 €	14,67	modules d'accompagnement
M1	Image et systèmes		Imagerie numérique		X		640	0	640	320	0	320	0	4 300,00 €	6,72	modules d'accompagnement
M1	Image et systèmes		Automatique et génie électrique		X		645	0	645	323	0	323	0	4 300,00 €	6,67	modules d'accompagnement
M2P	Image et systèmes	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2P	Image et systèmes	Imagerie numérique			X		400	945	1 345	300	0	100	945	4 800,00 €	12,00	modules d'accompagnement
M2P	Image et systèmes	Automatique et génie électrique	Automatique		X		400	945	1 345	200	0	200	945	4 800,00 €	12,00	modules d'accompagnement
M2P	Image et systèmes	Automatique et génie électrique	Génie électrique		X		400	945	1 345	300	0	100	945	4 800,00 €	12,00	modules d'accompagnement
M2R	Image et systèmes	Sciences de l'information et des systèmes	Automatique et génie électrique		X		300	580	880	220	0	80	580	4 400,00 €	14,67	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
M2R	Image et systèmes	Sciences de l'information et des systèmes	Informatique		X		300	580	880	220	0	80	580	4 400,00 €	14,67	modules d'accompagnement
M2R	Image et systèmes	Sciences de l'information et des systèmes	Image		X		300	580	880	220	0	80	580	4 400,00 €	14,67	modules d'accompagnement
M2R	Image et systèmes	Sciences de l'information et des systèmes	Systèmes		X		300	580	880	220	0	80	580	4 400,00 €	14,67	modules d'accompagnement
M1	Information et communication		Veille technologique et innovation		X		461	600	1 061	153	0	308	600	4 300,00 €	9,33	modules d'accompagnement
M2P	Information et communication	Veille Technologique et Innovation			X		333	900	1 233	133	0	200	900	4 800,00 €	14,41	modules d'accompagnement
M1	Informatique				X		600	0	600	300	0	300	0	4 300,00 €	7,17	modules d'accompagnement
M2P	Informatique	Fiabilité, sécurité, intégration logicielle - FSIL	Fiabilité, sécurité et informatique - FSI		X		360	840	1 200	180	0	180	840	4 800,00 €	13,33	modules d'accompagnement
M2P	Informatique	Fiabilité, sécurité, intégration logicielle - FSIL	Intégration de systèmes logiciels - ISL		X		360	840	1 200	180	0	180	840	4 800,00 €	13,33	modules d'accompagnement
M2P	Informatique	Informatique décisionnelle - ID	Fouille et entrepôts de données - FED		X		360	840	1 200	180	0	180	840	4 800,00 €	13,33	modules d'accompagnement
M2P	Informatique	Informatique décisionnelle - ID	Recherche opérationnelle - RO		X		360	840	1 200	180	0	180	840	4 800,00 €	13,33	modules d'accompagnement
M2P	Informatique	Recherche d'information multimédia - RIM			X		360	840	1 200	180	0	180	840	4 800,00 €	13,33	modules d'accompagnement
M2P	Informatique	Génie logiciel - GL			X		360	840	840	300	0	300	840	4 800,00 €	13,33	modules d'accompagnement
M2P	Informatique	Systèmes d'information répartis - SIR			X		360	840	1 200	300	0	60	840	4 800,00 €	13,33	modules d'accompagnement
M2R	Informatique	Informatique fondamentale - IF			X		330	700	1 030	165	0	165	700	4 400,00 €	13,33	modules d'accompagnement
M2R	Informatique	Sciences de l'information et des systèmes - SIS	Informatique		X		300	580	880	220	0	80	580	4 400,00 €	14,67	modules d'accompagnement
M1	Instrumentation				X		576	420	996	192	0	384	420	10 368,00 €	18,00	modules d'accompagnement
M1	Instrumentation		Réseaux et télécommunications - RT		X		489	735	1 224	260	0	229	735	7 335,00 €	15,00	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
M2P	Instrumentation	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2P	Instrumentation	Instrumentation des moyens d'essai - IME			X		754	1 015	1 769	251	0	503	1 015	13 572,00 €	18,00	modules d'accompagnement
M2P	Instrumentation	Commercialisation en instrumentation scientifique - CIS			X		320	700	1 020	160	0	160	700	4 800,00 €	15,00	modules d'accompagnement
M2P	Instrumentation	Ingénierie en instrumentation industrielle - 3I			X		754	1 015	1 769	251	0	503	1 015	13 572,00 €	18,00	modules d'accompagnement
M2P	Instrumentation	Réseaux et télécommunications - RT			X		544	805	1 349	292	0	252	805	8 160,00 €	15,00	modules d'accompagnement
M2R	Instrumentation	Instrumentation des moyens d'essai - IME			X		754	700	1 454	251	0	503	700	13 572,00 €	18,00	modules d'accompagnement
M1	Matériaux				X		504	420	924	300	0	204	420	4 300,00 €	8,53	modules d'accompagnement
M2P	Matériaux	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2P	Matériaux	Matériaux et Technologies associées - MTA	Polymères		X		360	840	1 200	180	0	180	840	4 800,00 €	13,33	modules d'accompagnement
M2P	Matériaux	Matériaux et Technologies associées - MTA	Matériaux minces et divisés		X		360	840	1 200	180	0	180	840	4 800,00 €	13,33	modules d'accompagnement
M2P	Matériaux	Matériaux et Technologies associées - MTA	Matériaux pour l'énergie - MATER		X		360	840	1 200	180	0	180	840	4 800,00 €	13,33	modules d'accompagnement
M2R	Matériaux	Matériaux avancés pour les nano- sciences et l'énergie - MANE	Matériaux et nanosciences		X		250	600	850	180	0	70	600	4 400,00 €	17,60	modules d'accompagnement
M2R	Matériaux	Matériaux avancés pour les nano- sciences et l'énergie - MANE	Matériaux pour l'énergie et la bioénergie		X		280	560	840	180	0	100	560	4 400,00 €	15,71	modules d'accompagnement
M1	Mathématiques et applications		Mathématiques générales		X		672	0	672	360	0	312	0	4 300,00 €	6,40	modules d'accompagnement
M1	Mathématiques et applications		Ingénierie mathématique et modélisation - IMM		X		672	0	672	360	0	312	0	4 300,00 €	6,40	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
M1	Mathématiques et applications		Mathématiques appliquées et sciences sociales - MASS		X		486	308	794	342	0	144	308	4 300,00 €	8,85	modules d'accompagnement
M2P	Mathématiques et applications	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2P	Mathématiques et applications	Mathématiques générales	Mathématiques discrètes et fondements de l'informatique		X		275	595	870	138	0	138	595	4 800,00 €	17,45	modules d'accompagnement
M2P	Mathématiques et applications	Ingénierie mathématique et modélisation - IMM	Equations aux dérivées partielles et calcul scientifique		X		201	560	761	101	0	101	560	4 800,00 €	23,88	modules d'accompagnement
M2P	Mathématiques et applications	Ingénierie mathématique et modélisation - IMM	Probabilités et statistiques		X		228	840	1 068	114	0	114	840	4 800,00 €	21,05	modules d'accompagnement
M2P	Mathématiques et applications	Ingénierie mathématique et modélisation - IMM	Ingénierie mathématiques, statistiques et actuariat-IMSA		X		750	840	1 590	390	0	360	840	4 800,00 €	6,40	modules d'accompagnement
M2P	Mathématiques et applications	Ingénierie mathématique et modélisation - IMM	Mathématique et informatique : statistique, signal, santé		X		228	840	1 068	114	0	114	840	4 800,00 €	21,05	modules d'accompagnement
M2P	Mathématiques et applications	Mathématiques appliquées aux sciences sociales - MASS	Analyse des populations : exploration, modélisation, prévision		X		338	875	1 213	169	0	169	875	4 800,00 €	14,20	modules d'accompagnement
M2P	Mathématiques et applications	Enseignement et formation en mathématiques - EFM	Agrégation		X		674	0	674	337	0	337	0	4 800,00 €	7,12	modules d'accompagnement
M2P	Mathématiques et applications	Enseignement et formation en mathématiques - EFM	Didactique		X		382	0	382	316	0	66	0	4 800,00 €	12,57	modules d'accompagnement
M2R	Mathématiques et applications	Mathématiques générales	Mathématiques fondamentales		X		215	595	810	108	0	108	595	4 400,00 €	20,47	modules d'accompagnement
M2R	Mathématiques et applications	Mathématiques générales	Mathématiques discrètes et fondements de l'informatique		X		275	595	870	138	0	138	595	4 400,00 €	16,00	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
M2R	Mathématiques et applications	Ingénierie mathématique et modélisation - IMM	Equations aux dérivées partielles et calcul scientifique		X		228	840	1 068	114	0	114	840	4 400,00 €	19,30	modules d'accompagnement
M2R	Mathématiques et applications	Ingénierie mathématique et modélisation - IMM	Probabilités et statistiques		X		228	840	1 068	114	0	114	840	4 400,00 €	19,30	modules d'accompagnement
M2R	Mathématiques et applications	Ingénierie mathématique et modélisation - IMM	Ingénierie mathématiques, statistiques et actuariat-IMSA		X		718	840	1 558	390	0	328	840	4 400,00 €	6,13	modules d'accompagnement
M2R	Mathématiques et applications	Ingénierie mathématique et modélisation - IMM	Mathématique et informatique : statistique, signal, santé		X		228	840	1 068	114	0	114	840	4 400,00 €	19,30	modules d'accompagnement
M2R	Mathématiques et applications	Mathématiques appliquées aux sciences sociales - MASS	Analyse des populations : exploration, modélisation, prévision		X		338	875	1 213	169	0	169	875	4 400,00 €	13,02	modules d'accompagnement
M2R	Mathématiques et applications	Enseignement et formation en mathématiques - EFM	Agrégation		X		742	0	742	464	0	278	0	4 400,00 €	5,93	modules d'accompagnement
M2R	Mathématiques et applications	Enseignement et formation en mathématiques - EFM	Didactique		X		382	0	382	316	0	66	0	4 400,00 €	11,52	modules d'accompagnement
M1	Mécanique, Physique et Ingénierie		Ingénierie et conception		X		626	210	836	320	0	306	210	4 300,00 €	6,87	modules d'accompagnement
M1	Mécanique, Physique et Ingénierie		Recherche et développement		X		793	210	1 003	437	0	356	210	4 300,00 €	5,42	modules d'accompagnement
M2P	Mécanique, Physique et Ingénierie	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2P	Mécanique, Physique et Ingénierie	Ingénierie et conception de projets industriels			X		363	840	1 203	275	0	88	840	4 800,00 €	13,22	modules d'accompagnement
M2P	Mécanique, Physique et Ingénierie	Aéronautique et Espace			X		334	840	1 174	247	0	87	840	4 800,00 €	14,37	modules d'accompagnement
M2P	Mécanique, Physique et Ingénierie	Sciences du feu - ingénierie de la sécurité incendie			X		420	840	1 260	280	0	140	840	4 800,00 €	11,43	modules d'accompagnement
M2P	Mécanique, Physique et Ingénierie	Matériaux et structures avancés			X		345	840	1 185	267	0	78	840	4 800,00 €	13,91	modules d'accompagnement
M2R	Mécanique, Physique et Ingénierie	Ecoulements diphasiques, énergétique et combustion			X		224	560	784	160	0	64	560	4 400,00 €	19,64	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
M2R	Mécanique, Physique et Ingénierie	Acoustique			X		268	560	828	160	0	108	560	4 400,00 €	16,42	modules d'accompagnement
M2R	Mécanique, Physique et Ingénierie	Aéronautique et Espace			X		334	840	1 174	247	0	87	840	4 400,00 €	13,17	modules d'accompagnement
M2R	Mécanique, Physique et Ingénierie	Sciences du feu - ingénierie de la sécurité incendie			X		381	840	1 221	280	0	101	840	4 400,00 €	11,55	modules d'accompagnement
M2R	Mécanique, Physique et Ingénierie	Matériaux et structures avancés			X		345	840	1 185	267	0	78	840	4 400,00 €	12,75	modules d'accompagnement
M1	Microbiologie, Biologie Végétale et Biotechnologies		Microbiologie		X		520	210	730	260	0	260	210	4 300,00 €	8,27	modules d'accompagnement
M1	Microbiologie, biologie végétale et biotechnologies		Mixte microbiologie et biologie végétale		X		520	210	730	260	0	260	210	4 300,00 €	8,27	modules d'accompagnement
M1	Microbiologie, Biologie Végétale et Biotechnologies		Biologie végétale		X		520	210	730	260	0	260	210	4 300,00 €	8,27	modules d'accompagnement
M2P	Microbiologie, biologie végétale et biotechnologies	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2R/P	Microbiologie, Biologie Végétale et Biotechnologies	Microbiologie			X		210	840	1 050	105	0	105	840	4 400,00 €	20,95	modules d'accompagnement
M2R/P	Microbiologie, biologie végétale et biotechnologies	Biologie et biotechnologie végétales			X		210	840	1 050	105	0	105	840	4 400,00 €	20,95	modules d'accompagnement
M2R/P	Microbiologie, biologie végétale et biotechnologies	Biotechnologies pour le développement durable - BIODEV			X		215	840	1 055	108	0	108	840	4 400,00 €	20,47	modules d'accompagnement
M1	Microélectronique et nanoélectronique				X		540	280	820	300	0	240	280	4 300,00 €	7,96	modules d'accompagnement
M2P	Microélectronique et nanoélectronique	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2R	Microélectronique et nanoélectronique	Dispositifs de la nanoélectronique			X		215	840	1 055	108	0	108	840	4 400,00 €	20,47	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
M2R	Microélectronique et nanoélectronique	Micro-capteurs et systèmes de détection - DSID			X		282	840	1 122	150	0	132	840	4 400,00 €	15,60	modules d'accompagnement
M1	Neurosciences				X		504	210	714	324	0	180	210	4 300,00 €	8,53	modules d'accompagnement
M2P	Neurosciences	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2R	Neurosciences	Neurosciences intégratives et cognitives - NIC			X		300	840	1 140	270	0	30	840	4 400,00 €	14,67	modules d'accompagnement
M2R	Neurosciences	Neurobiologie, neurophysiologie, neuropathologie - N3			X		300	840	1 140	270	0	30	840	4 400,00 €	14,67	modules d'accompagnement
M2P	Océanographie	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M1	Pathologie humaine		Sécurité Sanitaire des Aliments - SSA		X		480	420	900	300	0	180	420	4 300,00 €	8,96	modules d'accompagnement
M2P	Pathologie humaine	Sécurité Sanitaire des Aliments - SSA			X		300	840	1 140	300	0	0	840	4 800,00 €	16,00	modules d'accompagnement
M1	Physique		Tron commun		X		600	420	1 020	300	0	300	420	4 300,00 €	7,17	modules d'accompagnement
M1	Physique		SPACE		X		600	0	600	300	0	300	0	4 300,00 €	7,17	modules d'accompagnement
M1	Physique		MUNICH		X		510	420	930	300	0	210	420	4 300,00 €	8,43	modules d'accompagnement
M1	Physique		POESII		X		588	245	833	344	0	244	245	4 300,00 €	7,31	modules d'accompagnement
M1	Physique		MPAD		X		639	0	639	347	0	292	0	4 300,00 €	6,73	modules d'accompagnement
M2P	Physique	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2P	Physique	Sciences de la fusion et des plasmas	Physique et technologie des plasmas		X		350	840	1 190	200	0	150	840	4 800,00 €	13,71	modules d'accompagnement
M2R	Physique	Mathématique, Physique des Particules et astroparticules P3TMA			X		290	560	850	150	0	140	560	4 400,00 €	15,17	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
M2R	Physique	Matériaux avancés pour les nanosciences et l'énergie - MANE			X		280	560	840	180	0	100	560	4 400,00 €	15,71	modules d'accompagnement
M2R	Physique	Sciences de la fusion et des plasmas	Physique et technologie des plasmas		X		350	840	1 190	200	0	150	840	4 400,00 €	12,57	modules d'accompagnement
M2R	Physique	Optique et photonique, signal et image - OPSI	POESII		X		290	760	1 050	160	0	130	760	4 400,00 €	15,17	modules d'accompagnement
M2R	Physique	Optique et photonique, signal et image - OPSI	Signal et Image		X		194	420	614	75	0	119	420	4 400,00 €	22,68	modules d'accompagnement
M2R	Physique	Rayonnement, énergie, spectroscopies - RES			X		360	560	920	240	0	120	560	4 400,00 €	12,22	modules d'accompagnement
M2R	Physique	Rayonnement, énergie, spectroscopies - RES	SPACE		X		384	560	944	264	0	120	560	4 400,00 €	11,46	modules d'accompagnement
M2R/P	Physique	Enseignement et formation en physique-chimie	Agrégation		X		760	0	760	410	0	350	0	4 400,00 €	5,79	modules d'accompagnement
M1	Qualité				X		470	700	1 170	235	0	235	700	4 300,00 €	9,15	modules d'accompagnement
M2P	Qualité	Analyse et qualité			X		655	980	1 635	328	0	327	980	5 500,00 €	8,40	modules d'accompagnement
M2P	Qualité	Qualité et gestion des risques en santé			X		655	980	1 635	328	0	327	980	5 500,00 €	8,40	modules d'accompagnement
M2P	Qualité	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M2P	santé publique	Société, Environnement, Enjeux sanitaires - SENS			X		300	300	600	300	0	0	300	4 800,00 €	16,00	modules d'accompagnement
M2P	Sciences de l'environnement terrestre	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement
M1	Sciences, arts et techniques de l'image et du son				X		533	280	813	240	140	279	140	4 300,00 €	8,07	modules d'accompagnement
M2P	Sciences, arts et techniques de l'image et du son	Compétences complémentaires en informatique			X		628	840	1 468	364	0	264	840	4 800,00 €	7,64	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :	24/03/2017	Nom de la composante :	Faculté des Sciences
--	------------	------------------------	----------------------

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

NIVEAU	MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
M2P	Sciences, arts et techniques de l'image et du son	Ingénierie des métiers de la production audiovisuelle, film, vidéo, multimédia			X		194	560	754	159	0	35	560	4 800,00 €	24,74	modules d'accompagnement
M2P	Sciences, arts et techniques de l'image et du son	Ingénierie de la prise de vue, supports argentiques et numériques			X		194	560	754	159	0	35	560	4 800,00 €	24,74	modules d'accompagnement
M2P	Sciences, arts et techniques de l'image et du son	Ingénierie des systèmes de post production de l'image, film, vidéo et multimédia			X		194	560	754	159	0	35	560	4 800,00 €	24,74	modules d'accompagnement
M2P	Sciences, arts et techniques de l'image et du son	Ingénierie de la création et de la réalisation sonore et musicale, pour le film, la vidéo et le multimédia	Son		X		194	560	754	159	0	35	560	4 800,00 €	24,74	modules d'accompagnement
M2P	Sciences, arts et techniques de l'image et du son	Ingénierie de la création et de la réalisation sonore et musicale, pour le film, la vidéo et le multimédia	Musique		X		194	560	754	159	0	35	560	4 800,00 €	24,74	modules d'accompagnement

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DE COMPOSANTE DU :

Nom de la composante

SUFA

ANNEE 2017/2018

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
DAEU	Options A et B	X			320	0	320	115	0	205	0	3104	9,70	<ul style="list-style-type: none"> • Cours le soir et en journée • 3 modules supplémentaires et optionnels de 12 h en Français, Mathématiques et Anglais
DAEU	Options A et B	X			420	0	420	0	0	420	0	3104	7,39	Cours intensifs jour (30h/semaine)

ANNEXE 13

Fiche Jury

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
N°2016/2017 - 153	CST	Neuro Talks	création	NEURONAUTES	Justine FACCHINI	Sciences et Technologies	Neurosciences	400,00 €	650,00 €	3 dates à déterminer avec les intervenants en salle des voûtes du site St Charles pour le 1er et au Living Arts pour les 2 autres - Marseille	Favorable avec recommandations	240,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication. La commission ne finance pas l'achat d'alcool
N°2016/2017 - 154	CST	Voyage en autocar - forum de Sciences cognitives de Paris	création	NEURONAUTES	Gonzalo RUIZ	Sciences et Technologies	Neurosciences	1 463,73 €	4 613,73 €	du 28 au 30 avril 2017 à Paris	Favorable avec recommandations	1 464,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication et sollicite une communication auprès de la communauté étudiante après l'évènement
N°2016/2017 - 155	Autres	Soirée "blind test"	21 818	BDE St Charles	Carla FOLINO	ALLSH	L2 Histoire	259,04 €	309,04 €	03 avril 2017, salle de conférence St Charles	Favorable avec recommandation (-3 contre)	260,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication
N°2016/2017 - 156 Projet récurrent	Autres	Spectacle du XXIXème gala de Médecine	2997	AEM2	Thomas BONNEAU	Santé	Médecine DFGSM3	6 500,00 €	11 437,33 €	21 avril 2017, hall de la Faculté de Médecine	Favorable avec recommandation	5 000,00 €	La commission estime le budget traiteur surévalué
N°2016/2017 - 157 Projet récurrent	Autres	Gala de Pharmacie 2017	5895	AE2P	Nicolas PEYRET	Santé	Pharmacie DFGSP3	4 464,26 €	23 632,13 €	7 avril 2017, Domaine des Calanques	Favorable avec recommandation	4 464,00 €	La commission ne finance pas l'achat d'alcool
N°2016/2017 - 158	Sport	Footgolf 2k17 (2ème édition)	9887	ASPEL	Mathieu URAS	Sciences et Technologies	L3 STAPS	2 415,66 €	3 542,80 €	22 avril 2017, Golf de la Salette, Marseille	Favorable avec recommandation	2 216,00 €	La commission demande le flochage du logo FSDIE AMU sur les polos
N°2016/2017 - 159 Projet récurrent	CST	Salon de la Recherche	4350	Hippo'thèse	Eva SEIPELT	Sciences et Technologies	Doctorat Science de la Vie et de la Santé	4 385,82 €	5 385,82 €	23 mai au 13 juin, hall de la Faculté de Médecine	Favorable avec recommandations	4 000,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication et recommande de diminuer le budget traiteur
N°2016/2017 - 160 Projet récurrent	CST	13ème édition de la Journée de l'Ecole Doctorale des Sciences du Mouvement Humain	5743	DocSMH	Colin GATOULLAT	Sciences et Technologies	Doctorat en Sciences du Mouvement Humain	2 500,00 €	8 900,00 €	2 juin 2017, UFR STAPS de Montpellier	Favorable avec recommandations	2 000,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication. La commission ne finance pas l'achat d'alcool
N°2016/2017 - 161	CST	Les 30 ans de Déclic	2223	Déclic	Flavie LE BAYON	ALLSH	Doctorat en Sociologie	450,00 €	792,35 €	30 mars 2017 au LEST CNRS	Favorable avec recommandation	450,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication
N°2016/2017 - 162 Projet récurrent	Autres	Séjour de fin d'année (Ljubljana-Medjeva-Split)	10871	La Plage	Mélanie LOUCHE	ALLSH	L3 Géographie	8 000,00 €	23 231,26 €	21 au 30 mai 2017, à Ljubljana, Medjeva et Split	Favorable avec recommandation (-3 contre)	5 000,00 €	La commission n'entend pas financer le projet dont le budget serait en constante évolution
N°2016/2017 - 163	Autres	Bowling Star	20645	CMI - AMU	Bastien SIMONOT	Sciences et Technologies	L3 SDE SPI	252,40 €	282,40 €	11 avril 2017, Bowling StarSaint Jean du Désert	Favorable avec recommandation (-3 contre)	252,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
N°2016/2017 - 164	Autres	Laser Game	20645	CMI - AMU	Jean-Baptiste LUGO	Sciences et Technologies	L2 Science pour l'Ingénieur CMI	578,42 €	608,42 €	30 mars 2017, montée Commandant de Robien, Marseille	Favorable avec recommandation (-3 contre)	250,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication et estime que le projet n'implique pas suffisamment de retombées sur la communauté étudiante
N°2016/2017 - 165	Sport	Descente de l'Ardèche en bivouac	20645	CMI - AMU	Jean-Baptiste LUGO	Sciences et Technologies	L2 Science pour l'Ingénieur CMI	1 663,04 €	2 863,04 €	1er au 2 juillet en Ardèche	Défavorable		La commission ne finance pas les projets récréatifs
N°2016/2017 - 166	CA	Concours et exposition photographique	19320	ANUMA	Marie CLARES	Sciences et Technologies	M1 SET BEE	339,23 €	389,23 €	Mars et avril : concours, Mai : exposition BU St-Jérôme, BU St-Charles	Favorable avec recommandation	339,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication
N°2016/2017 - 167 Projet récurrent	Citoyen	Journée culturelle Africaine "le vivre ensemble"	20011	Amicale des étudiants Africains de Marseille	Fatoumata BAMANI	ALLSH	L1 Arabe	1 725,69 €	2 475,69 €	25 mars 2017, l'Escale St-Charles	Défavorable		La commission estime le projet peu clair, recommande une meilleure préparation et le suivi des recommandations des BVE
N°2016/2017 - 168	CA	Journée culturelle malienne	création	ASEM	Alou B COULIBALY	Economie Gestion	M1 Science économique	499,38 €	759,38 €	22 avril 2017, l'Escale St-Charles	Favorable avec recommandations (-3 contre)	300,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication et recommande que la manifestation se déroule sur un campus AMU pour la prochaine édition
N°2016/2017 - 169 Projet récurrent	CST	AMUN 2017 - simulation des Nations Unies sur le thème de l'accès aux médicaments pour les personnes vulnérables en temps de crises	11468	AFNU	Claire PORTIER	Science Politique	Doctorat Droit Public	2 000,00 €	2 291,13 €	21 et 22 avril 2017, FDSP Aix-en-Provence	Favorable avec recommandation	2 000,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication et recommande la diversification des sources de financement
N°2016/2017 - 170 Projet récurrent	Solidarité	Organisation d'une session Diplôme de formation premier secours	5870	MIAGE +	Alexis BRUNET	Economie Gestion	M1 MIAGE	900,00 €	900,00 €	22 mars 2017, FEG Forbin	Absent		
N°2016/2017 - 171 Projet récurrent	CA	GALA 2017 de l'IAE	10550	BDE IAE AIX	Sybilie SALIC	Economie Gestion	M2 IAE	1 546,92 €	21 066,92 €	20 mai 2017, château de Sènequier	Favorable avec recommandation	1 547,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication. La commission ne finance pas l'achat d'alcool
N°2016/2017 - 172	CST	La crise migratoire internationale : Perspectives en France et au Liban	19980	REESAH	Baptiste BUCHOU	Science Politique	M2 Droit et action humanitaire	4 805,59 €	5 786,59 €	20 au 25 avril 2017, Beyrouth et Kifane, Juin AMU, Aix-en-Provence	Favorable avec recommandation (-3 abstentions)	2 403,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication et recommande la diversification des sources de financement
N°2016/2017 - 173	CST	A la découverte de la culture romaine	13701	AIP	Sixtine BONAIUTO	Science Politique	L3 Droit	4 000,00 €	13 055,00 €	9 au 13 mai 2017, Rome	Favorable avec recommandation (-2 abstentions)	2 100,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les supports de communication et sollicite un prolongement auprès de la communauté étudiante

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
N°2016/2017 - 174	CST	Projection - débat : TERRA de Yann Arthus Bertrand	17868	ELSA	Alban LEGER	Science Politique	L3 Droit	36,00 €	36,00 €	5 avril 2017, cité du livre d'Aix-en-Provence	Favorable	36,00 €	
N°2016/2017 - 175 <i>Projet récurrent</i>	CA	Club Salsa / Bachata	5839	BDE Saint-Jérôme	Thomas REVERTEGAT	Sciences et Technologies	L1 Science pour l'ingénieur	500,00 €	500,00 €	Année universitaire 206-17, Faculté des Sciences, pôle Etoile	Favorable avec recommandation	500,00 €	La commission recommande la diversification des sources de financement
N°2016/2017 - 176	Autres	CA Avril ANEMF	2997	AEM2	Laurène LACORDAIRE	Santé	Médecine DFGSM3	109,36 €	259,36 €	21 au 23 avril 2017, Lyon	Favorable (-3 contre)	109,00 €	
N°2016/2017 - 177	Autres	WEF ANEPF	5930	ALEE	Alexis AUVITU	Santé	Pharmacie DFASP1	525,00 €	630,00 €	7 au 9 avril 2017, Nancy	Favorable (-3 contre)	525,00 €	
N°2016/2017 - 178	Autres	WEF ANEPF	5895	AE2P	Marie REPIQUET	Santé	Pharmacie DFASP1	790,00 €	965,00 €	7 au 9 avril 2017, Nancy	Favorable (-3 contre)	790,00 €	
N°2016/2017 - 179	Autres	WEF ANEPF	9296	TAM	Imène ZERROUK	Santé	Pharmacie DFGSP3	290,00 €	360,00 €	7 au 9 avril 2017, Nancy	Favorable (-3 contre)	290,00 €	
				Nb de projets Présentés :	27			Total Sommes demandées :	51 399,54 €			Total subventions accordées	36 535,00 €
				Nb de projets Financés :	24			Montant global des projets présentés :	135 722,62 €				

Classification : Types de projets

CA : Culture Artistique
CST : Culture Scientifique et Technique
Sport : Sport
EN : Environnement
Solidarité : Solidarité
Santé : Santé
Citoyen : Citoyenneté
Hand : Handicap
Autres : Autres

ANNEXE 14

Affectations de crédits FSDIE pour projets d'établissement à destination de la communauté étudiante

Année civile 2017

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Porteur	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
	Projet Etablissement	Radiogrenouille		EUPHONIA	12 000	12 000	Année Universitaire 2016/2017	Favorable	12 000 €	Crédits 2017
		Nb de projets Présentés : 1			12 000,00 €	12 000,00 €		Total subventions accordées	12 000,00 €	
		Nb de projets Financés : 1								

ANNEXE 15

TARIFS PACK(S) SPORT(S) AMU

Le pack ne concerne pas les étudiants ayant une pratique hebdomadaire unique bonifiée (UE/Bonus) qui bénéficient toujours de la gratuité.

LE PACK SPORT AMU

TARIFS PREFERENTIELS ET ACCES PRIVILEGES

* Licence FFSU / 20 € (~~35€~~)

* Stage sportif du SUAPS (voile, ski, parapente...) /
- 20 %

Formations diplômantes : arbitres,
premiers secours (gratuit) ; BNSSA / - 20 %

CRENEAUX HEBDOMADAIRES ENCADRES ILLIMITES

offre de **65 activités sportives** allant des plus
traditionnelles (sports collectifs, danse...) aux
plus originales (arts du cirque, Ultimate Frisbee
...)

PACK SPORT AMU

ETUDIANT : 20 € / 10 € (boursiers)

PERSONNEL 55 € (dont 15 € pris en charge par le SCASC)

CNRS/CROUS/RECTORAT/RETRAITES : 55 €

PRATIQUE EN ACCES LIBRE

Salle de cardio

Terrains de Beach Volley

POSSIBILITE D'ACHETER DES PACKS SPORT AMU +

Pour : musculation, piscine, voile et tennis

PARTICIPATION GRATUITE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

organisées par le SUAPS et le CRSU : nuit de la
forme, des sports Co, randonnée Marseille-
Cassis, Ergométrie...

Liste des animations consultable en ligne

LES PACKS SPORTS AMU + (additionnels et optionnels)

MUSCULATION

Etudiant : 50 € l'année ou 25 € / semestre

Personnel : 60 € l'année ou 30 € / semestre

Accès libre à la salle de musculation sur des
créneaux identifiés sur

le planning hebdomadaire. Créneaux surveillés.

Prix moyen salle musculation Marseille : 35€/mois

TENNIS

Etudiant : 30 € l'année

Personnel : 60 € l'année

Accès libre aux terrains de tennis sur des créneaux
identifiés sur le planning hebdomadaire.

Accès libre, également le weekend.

Prix moyen carte annuelle Tennis : 120 €

4 PACKS SPORT AMU +

PISCINE

Etudiant : 30 € l'année

Personnel : 60 € l'année

Accès libre à la piscine du CSU sur des créneaux
identifiés sur le planning hebdomadaire. Créneaux
surveillés par un personnel habilité.

Prix piscine Aix en Provence :

2,30€ l'entrée 18,50€ le carnet de 10

VOILE

80 € l'année (ou 40 € / semestre)

Personnel : 80 € l'année (ou 40 € / semestre)

Accès le samedi matin à la base du Roucas Blanc,
pratique du dériveur, de l'habitacle et/ou de la
planche à voile. Encadrée par un enseignant ou un
moniteur. 16 créneaux identifiés.

Prix moyen : 25 € /heure